VENDREDI 09 JUIN 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1735
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Des fonds qui font défaut !



Réussir SA

Dans une lettre ouverte, les responsables des JA, des FDSEA et de la FRSEA de Bourgogne Franche-Comté interpellent la présidente du Conseil régional, Marie-Guite Dufay, et les élus de la collectivité. Cette dernière a hérité de la gestion des fonds européens du Feader mais des problèmes de moyens pour traiter les dossiers afférents placent aujourd'hui nombre d'agriculteurs qui avaient des projets d'investissement dans des situations économiques délicates.

P. 03

Encart : Mailing Sureau-Europagri (sur certains cantons)



ACTUALITÉ P. 06

FDSEA 89 // *« Entreprendre en agriculture, notre projet, notre futur »*



PRODUCTIONS P.12

Élevage bovin //La voie du zéro concentré



DOSSIER P.16

Salon Euroforest // La plus grande vitrine de la filière forêt-bois





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 ATTAQUES DE LOUPS : DE QUOI DEVENIR CINGLÉ

.05 GRIPPE AVIAIRE : LES MESURES S'ASSOUPLISSENT DANS L'YONNE

.06 FDSEA 89 : « ENTREPRENDRE EN AGRICULTURE, NOTRE PROJET, NOTRE FUTUR »

.07 CENTRALE AGRIVOLTAÏQUE : EXPÉRIMENTATION POUR L'AVENIR

.08 CHAMBRE D'AGRICULTURE 89 : L'EAU, LE LOUP... CE QU'IL FAUT RETENIR DE LA SESSION

.09 ALÉA CLIMATIQUE : LIERNAIS, UN AN APRÈS

ACTUALITÉ // RÉGION

.10 SOLIDARITÉ À L'INTERNATIONAL : UN RETOUR DE MOBILISATION POUR L'AFDI BFC

ACTUALITÉ // FRANCE

.11 ASSISES DE LA PRÉDATION : *« 500 LOUPS. PAS PLUS »*

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 SICAFOME : UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PARTICULIÈRE

.13 RACE BRUNE : LA JEUNESSE A TRIOMPHÉ

PRODUCTIONS // VIGNE

.14 FERMAGES VITICOLES : LA RÉPONSE DE L'ÉTAT AUX BAILLEURS

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.15 SAINT-BENIN-D'AZY : L'ATELIER DE DÉCOUPE ET DE TRANSFORMATION EN BONNE VOIE

DOSSIER // BOIS-FORÊT

.16 SPÉCIAL SALON EUROFOREST

RURALITÉ // TERRITOIRES

.19 LA BELLE NIÈVRE : UN ATTACHEMENT PARTICULIER

.20 FDSEA 89 : FACE AUX ATTENTES SOCIÉTALES, « L'AGRICULTURE N'A PAS CESSÉ DE PROGRESSER »

SERVICES

.21 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'...)*

.22 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.24 **PETITES ANNONCES**

.26 **ANNONCES LÉGALES**

.30 **ÉCONOMIE : LE GUFA, QU'EST-CE QUE C'EST ?**

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 MÉDIATION ANIMALE : CES ANIMAUX QUI FONT DU BIEN AUX AUTRES

.32 LINGUISTIQUE : LA FRANCE DES ANNÉES SOIXANTE-DIX À PORTÉE DE VOIX



// LE DESSIN

// EN BREF

Bovins viande Le Maire *« prêt à travailler »* sur un *« plan de relance »*

Le ministre de l'Économie a rencontré, ce 5 juin, les représentants de la filière bovine, auprès desquels il s'est dit *« prêt à travailler »*, avec le ministre de l'Agriculture, sur un *« plan de relance »* sectoriel. L'information a été dévoilée à Agra Presse à l'issue de la réunion par le président de la Fédération nationale bovine (FNB), Patrick Bénézit, et précisée en ces termes par le cabinet de Bruno Le Maire. Probablement pour en faire l'annonce, le ministre de l'Économie serait également *« prêt à aller sur une exploitation d'élevage bovin cet été »*, avec Marc Fesneau. Bruno Le Maire aurait aussi entendu favorablement la demande d'exclusion de la viande bovine des renégociations commerciales, à l'instar de ce qui a été annoncé il y a quelques semaines pour le lait. Enfin, le ministre aurait annoncé que la réécriture du décret sur les dénominations animales, suspendu par le Conseil d'État, serait achevée d'ici la fin du mois. Ces deux dernières informations n'ont pas pu être confirmées par le cabinet du ministre. Bruno Le Maire rencontrait les représentants de la filière quelques jours après son message sur Twitter vantant les bénéfices climatiques des imitations végétales de viande, et la parution d'un rapport de la Cour des comptes plaidant pour un accompagnement de la baisse du cheptel de bovins viande français.

Emploi agricole De plus en plus de difficultés à recruter des CDD

Dans son enquête annuelle sur l'emploi agricole réalisée pour la FNSEA, l'Ifop constate que la part des exploitants-employeurs déclarant des difficultés à recruter des salariés en contrat à durée déterminée (CDD) a quasiment doublé depuis 2013, passant de 16 % à 31 % en 2023. La dernière statistique, dont Agra Presse s'est procuré une copie, a été réalisée du 23 septembre au 3 novembre 2022, auprès de 2 574 agriculteurs en face-à-face. Parmi eux, 29 % emploient des salariés en CDD, et 9 % éprouvent des difficultés à les recruter. Parmi les raisons invoquées, le *« manque de candidats »* arrive en tête (74 %), devant les *« conditions de travail »* (16 %), le *« manque de compétences techniques »* (6 %), la *« rémunération »* (3 %). En 2016, le motif du *« manque de candidats »* n'était avancé que par 47 % des employeurs. Entre 2010 et 2020, le nombre de salariés saisonniers ou occasionnels a baissé de 4,1 %, tandis que le nombre de salariés permanents (non familiaux) augmentait (+8,2 %), d'après le dernier recensement décennal.

Foncier Vers un accord sur le *« zéro artificialisation nette »* au Parlement

Le texte visant à faciliter la mise en œuvre du *« zéro artificialisation nette »* (ZAN) des sols sera examiné le 21 juin à l'Assemblée nationale, et un accord parlementaire se dessine, a déclaré le 1er juin le ministre de la Transition écologique. Une proposition de loi (PPL) visant à « corriger » la loi Climat de 2021 a été votée en première lecture mi-mars au Sénat, mais Christophe Béchu avait jugé que les dispositions adoptées ouvraient *« trop largement la porte »* à l'artificialisation. *« Nous avons inscrit un texte sur le Zan, le débat aura lieu le 21 juin à l'Assemblée nationale »*, a-t-il déclaré le 1er juin en marge des Assises de l'Association des petites villes de France (APVF). *« Il y a un chemin qui est en train de se dessiner pour faire en sorte qu'on ait idéalement avant la mi-juillet un dispositif complet applicable, loi et décret »*, a-t-il ajouté. Une partie du texte sera présentée par décret, notamment la *« nomenclature »* – c'est-à-dire la définition de ce qu'est un espace naturel, agricole ou forestier –, tandis que l'autre partie fera l'objet d'un débat législatif. Les députés discuteront notamment de la *« garantie rurale »*, c'est-à-dire d'une surface minimale artificialisable réclamée par les communes rurales.

// EN CHIFFRES

Pommes Des stocks en repli

Selon la dernière note de conjoncture d'Agreste, les stocks de pommes, à l'exception de la Pink Lady, ont reculé de 15 % à la fin avril 2023. En cause : la sécheresse et la canicule estivale de 2022 qui *« ont pesé sur la conservation des fruits, dont certains ont été écartés au cours du stockage, réduisant d'autant les volumes stockés »*, explique Agreste. Fin avril, il ne restait plus que 201 790 tonnes de pommes stockées en France contre 238 532 t un an plus tôt à la même période. Le service statistique observe par ailleurs que *« les volumes de pommes exportés vers l'Union européenne (UE), en cumul entre août 2022 et mars 2023, se redressent de 5 % sur un an »*. Ils restent cependant inférieurs à la moyenne quinquennale (- 23 %).
Si les ventes de pommes augmentent vers l'Espagne, dont la récolte 2022 a été réduite par le gel, et vers les Pays-Bas, elles reculent cependant vers le Royaume-Uni et l'Allemagne.



Photo : iStock/Redstallion

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// INVESTISSEMENTS AGRICOLES

L'urgence du déblocage des fonds Feader

Dans une lettre ouverte adressée le 5 juin à la présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, Marie-Guite Dufay, et à l'ensemble des conseillers régionaux, dix-huit signataires représentants les JA, les FDSEA et la FRSEA alertent sur les problèmes qui se posent dans l'attribution de fonds européens à destination de l'agriculture. Des fonds désormais gérés par les Régions. De nombreux projets d'investissements agricoles sont aujourd'hui bloqués.

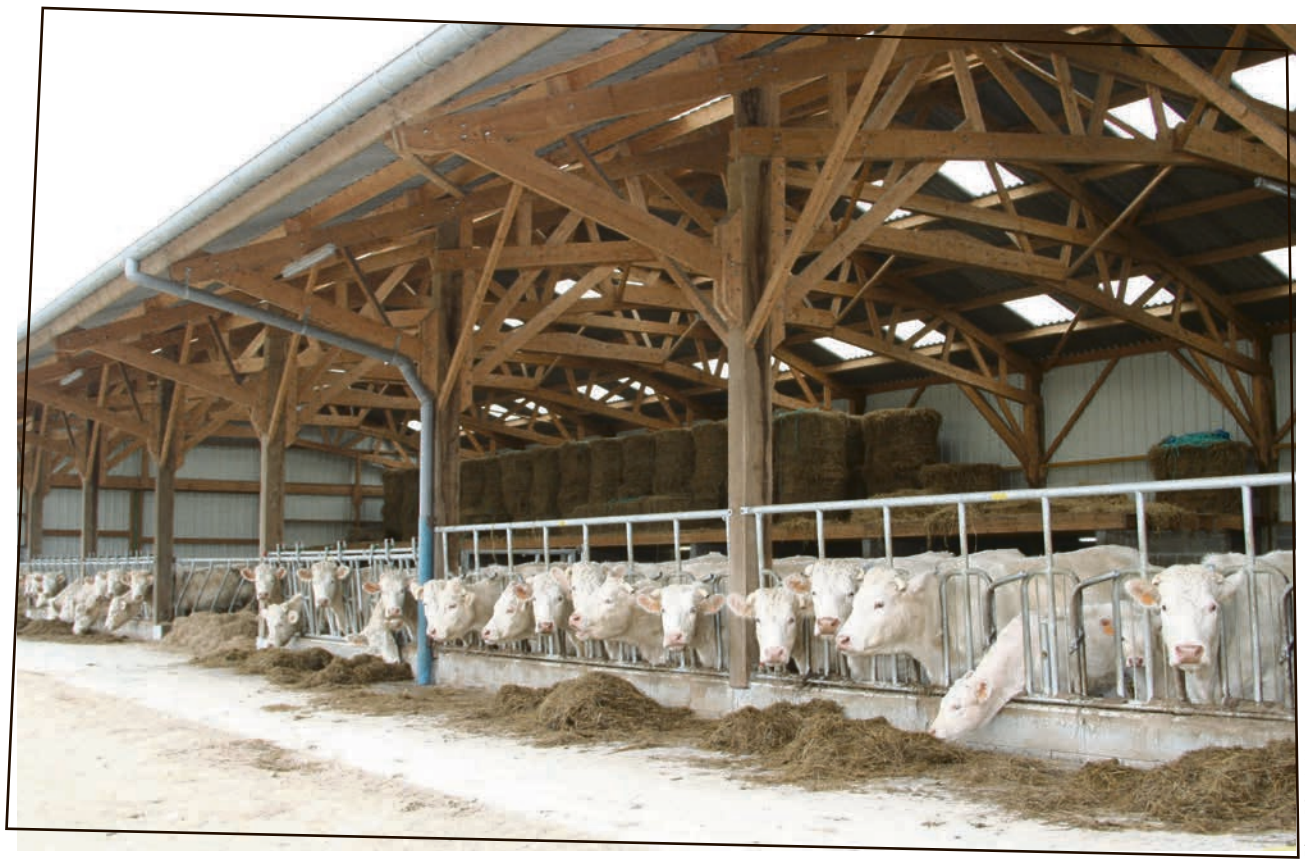


Photo Réussir SA

Les difficultés de gestion des fonds Feader par la Région entraînent des retards, voire des blocages pour de nombreux projets d'investissements agricoles...

Madame la présidente,

Mesdames, Messieurs les Conseillers régionaux,

Nous tenons, par ce courrier, à vous alerter, de nouveau, sur l'incompréhension de toute la profession, prise en otage avec des fonds européens dédiés à l'agriculture qui sont aujourd'hui bloqués suite à un transfert de compétences, pas encore fonctionnel.

Les agriculteurs ne comprennent pas ces retards qui vont pénaliser fortement leurs projets :

- des retards de paiements sur les acomptes et les soldes pour la majorité des actions du Feader (Fonds européen agricole pour le développement rural) de l'ancienne programmation (2014-2022) ;
- des agriculteurs qui sont obligés de recontacter leurs banques pour refaire des prêts relais ;
- des refus des banques pour financer de nouveaux projets tant que les dossiers en cours ne sont pas soldés ;
- des installations réalisées sans avoir les accompagnements nécessaires, car les procédures ne sont pas opérationnelles ;
- l'impossibilité de programmer des projets, car les dates des appels à projets ne sont pas arrêtées ;
- des agriculteurs en attente d'informations complémentaires de la part de la Région, sur le suivi de leur dossier…

Nous sommes interpellés, tous les jours, par des agriculteurs (-trices) qui ont besoin d'avoir des réponses précises, par rapport à des situations financières parfois extrêmement fragiles. Les Régions de France ont demandé d'assurer cette nouvelle compétence, liée au deuxième pilier de la PAC, mais il est maintenant urgent que la Région Bourgogne Franche-Comté puisse traiter rapidement ces dossiers stratégiques pour les agriculteurs. Nous savons que le sujet est complexe et nécessite la mobilisation de tous les acteurs, pour trouver des procédures opérationnelles et lever ainsi les difficultés rencontrées. Dans le cadre d'une démarche constructive, les Chambres d'agriculture ont proposé d'apporter leur soutien et répondre, ainsi, aux attentes légitimes des agriculteurs. Nous soutenons vivement cette proposition urgente qui permet d'avoir un accompagnement indispensable dans les départements.

Les services de l'État pourraient également apporter un appui et leurs savoir-faire permettant de débloquer des situations parfois complexes, avec une écoute attentive de la délégation régionale de l'ASP (Agence de services et de paiements). Aussi, nous souhaitons que les services de la Région Bourgogne Franche-Comté puissent proposer rapidement des pistes de solutions avec : une méthode concertée, un calendrier et des engagements qui nous permettront d'avoir un plan d'actions efficaces. Il s'agit d'éviter, ainsi, un effondrement de l'investissement pour l'ensemble de notre secteur, avec des conséquences économiques sans précédent.

Les fonds européens, prévus pour accompagner les agriculteurs, doivent pouvoir être mobilisés sans pénaliser les porteurs de projets.

Les agriculteurs ne doivent pas être les victimes de procédures mal préparées. Dans le respect des règlements, il est important de promouvoir des simplifications administratives facilitant l'instruction des dossiers et offrant ainsi aux agriculteurs la possibilité de mobiliser correctement les enveloppes disponibles.

Sans ces différents accompagnements prévus pour les agriculteurs, il est difficile d'avoir de réelles perspectives d'avenir pour les agriculteurs en Bourgogne Franche-Comté. Ce blocage des investissements va avoir des conséquences économiques négatives en cascade auprès des artisans et de nombreux fournisseurs qui travaillent avec le secteur agricole.

La colère gronde dans les campagnes. Il est urgent de pouvoir répondre à toutes ces inquiétudes, en apportant les solutions adaptées. Ces retards ne sont pas acceptables. Les agriculteurs ne peuvent pas se retrouver avec une année blanche pour leurs investissements. Une rencontre est prévue le 13 juin. À cette date, il nous faut absolument retenir un schéma fonctionnel opérationnel.

> *« Ce blocage des investissements va avoir des conséquences économiques négatives en cascade auprès des artisans et de nombreux fournisseurs qui travaillent avec le secteur agricole. »*

Les signataires de cette lettre ouverte sont les suivants : Florent Point (président JA BFC), Christophe Chambon (président FRSEA BFC), Baptiste Colson (président JA Côte-d'Or), Fabrice Faivre (trésorier FDSEA Côte-d'Or), Mélanie Gruet (présidente JA Doubs), Florent Dornier (président FDSEA Doubs), Philippe Cornu (président JA Jura), Christophe Buchet (président FDSEA Jura), Benjamin Maillault et Simon Gauche (coprésidents JA Nièvre), Emmanuel Bernard (président FDSEA Nièvre), Justine Grangeot (présidente JA Haute-Saône), Emmanuel Aebischer (président FDSEA Haute-Saône), Marine Seckler (présidente JA Saône-et-Loire), Christian Bajard (président FDSEA Saône-et-Loire), Charles Baracco (président JA Yonne), Damien Brayotel (président FDSEA Yonne), Tanguy Follot (président JA Territoire de Belfort) et Jean-Noël Monnier (président FDSEA Territoire de Belfort).



…qui se retrouvent parfois à l'arrêt

// LOUP

21

De quoi devenir cinglé

Les attaques de loup dans le département, c'est un euphémisme, sont très mal vécues par les éleveurs. Vingt-quatre Côte-d'oriens livrent leurs avis sur ce prédateur, désiré et obtenu par nos dirigeants et une partie de la société !

Perdre un animal, malheureusement, cela arrive. Mais quand cette perte, dans des conditions immondes, est indirectement assumée par certains et coûte plus de 30 millions d'euros par an aux contribuables, la « pilule » est forcément difficile à avaler. Plusieurs éleveurs de Côte-d'Or partagent ici leurs points de vue.

Virginie Brion (Villotte-sur-Ource) : *« Ma crainte est de me lever un matin et de trouver mes bovins dévorés. J'en veux énormément à la société qui prône le bien-être animal et qui cautionne le retour du loup. Tout ce qui arrive en ce moment est bien évidemment voulu pour remplacer les chasseurs et décourager l'élevage en France, c'est un retour au Moyen-Âge… Les anciens doivent se retourner dans leurs tombes en voyant notre pays dans une telle déchéance ».*

François Lucand (Molphey) : *« Il faut éliminer le loup le plus rapidement possible et punir les personnes qui l'ont introduit. C'est insupportable pour les éleveurs. Est-ce que les animaux vont être indemnisés ? Et avec quel argent, du contribuable ? Tous les matins, en allant voir tes animaux, tu te demandes quel carnage tu vas trouver ».*

Jean-Marie Desserteau (Marcilly-Ogny) : *« Le loup n'a rien à faire dans la nature, il faut donner le droit aux éleveurs de le piéger pour l'éliminer. En plus, éradiquer cette espèce permettrait à l'État de faire de grosses économies. Un éleveur a suffisamment de contraintes dans sa vie, il n'est pas la peine d'ajouter la prédation ».*

Luc Dupaquier (Vesvres) : *« À croire que les loups ont été lâchés pour prêter main-forte à la Cour des comptes… Ces bobos écolos verront peut-être les choses différemment si, un jour, le nom d'un défenseur du loup ou un membre de leur famille apparaît sur les avis de décès, suite à l'attaque d'un loup…Il faut que les agriculteurs soient solidaires et s'organisent pour combattre ces prédateurs ».*

Nathalie Mairet (Turcey) : *« La réintroduction du loup s'est faite sans aucune concertation, sur la volonté d'une poignée d'écologistes urbains qui se foutent complètement des conséquences économiques que cela va engendrer. Il y a des morts d'animaux par centaines mais également à terme, c'est certain, il y aura des morts d'hommes. Si ces extrémistes décérébrés voulaient des loups, il fallait qu'ils les prennent chez eux ! Nous, éleveurs, désirons subsister et protéger nos troupeaux, nous n'avons donc pas d'autre choix que de nous défendre ».*



« Restes » d'un pauvre veau de 150 kg dévoré fin mai à Pont-et-Massène, près de Semur-en-Auxois.

David Doyer (Chaudenay-la-Ville) : *« Nous sommes sur un front de colonisation, comme dit le ministre de l'Agriculture. En disant cette phrase, il annonce des jours sombres pour nos troupeaux et évidemment, pour les éleveurs qui vont devoir gérer ces attaques de loups dramatiques et traumatisantes. Nos politiques et le lobby écolo imaginent qu'une cohabitation est possible avec l'élevage : cela est tout simplement irresponsable et utopique. J'ai bien peur que certains éleveurs jettent l'éponge si le loup est de plus en plus présent. Tout compte fait, le loup est peut-être le meilleur allié de la Cour des comptes ».*

Baptiste Choubley (La-Motte-Ternant) : *« On n'élève pas ses animaux pour nourrir le loup et faire plaisir aux « défenseurs de la nature » qui pensent avoir réponse à tout. Où est le bien-être animal, que l'on prône tous ? Le loup, c'est dans les montagnes ! ».*

Thibaut Malnoury (Recey-sur-Ource) : *« Tant qu'il ne se passera rien de grave, nos Pouvoirs Publics ne bougeront pas. Maintenant, tous aux armes ! Ensuite, destination la rivière pour qu'il ou qu'ils arrivent directement rue de Varennes ».*

Guillaume de Gevigney (Montagny-lès-Beaune) : *« Le loup est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. L'élevage est déjà attaqué pour son impact sur l'environnement : j'ai l'impression que l'on attache plus importance à protéger le loup que l'éleveur qui, lui, nourrit la population. Et quoi de plus stressant pour un éleveur d'avoir la peur de retrouver des animaux tués chaque matin… ».*

Jean-Luc Lecour (Grenant-lès-Sombernon) : *« Si nos parents et grands-parents voyaient ce carnage, ils nous prendraient pour des fous. Il est impensable de protéger ces bêtes-là… Les écolos n'apportent rien à la France, bien au contraire. Nous n'avons pas besoin d'eux non plus ! ».*

Sébastien Roussel (Blancey) : *« La politique sur les loups est réalisée par des personnes déconnectées du problème. Et si nous faisons un lâcher de loups et d'ours dans le métro, pour voir si ces deux animaux sont toujours à protéger ? Le loup ne fait qu'entretenir des conflits entre citadins et ruraux, écolos et chasseurs. Il est bien sûr incompatible avec l'élevage et représente un gros gaspillage d'argent public ».*

William Desloire (Maligny) : *« La peur de retrouver une ou plusieurs bêtes dévorées le matin est omniprésente… Il n'y a pas de débat possible avec les pro loups qui voient la vie en rose et qui ne comprennent pas notre problématique. Je ne pense pas que ce problème se règle rapidement, même avec de la politique. Le gibier, une fois en liberté et pas trop chassé, prolifère rapidement. En plus, le loup est très malin ».*

Nicolas Chauve (Puits) : *« Il va falloir que nos dirigeants prennent des décisions, et rapidement ! S'il ne se passe rien, les agriculteurs vont agir eux-mêmes et ce sera radical. Personnellement, je me tiens prêt, cette situation ne peut plus durer ».*

Cyril Fleury (Labergement-lès-Seurre) : *« Vingt années d'aberration politique et écologique ont permis de détruire des générations de lutte contre ce fléau qu'est le loup… Après l'ours et le loup, vivement la lèpre et le choléra… Biodiversité, quand tu nous tiens ! ».*

Nicolas Michaud (Pagny-le-Château) : *« Tout d'abord, j'adresse mon soutien aux éleveurs touchés par ce fléau. Les Pouvoirs Publics doivent réagir au plus vite et arrêter de se faire manipuler par des extrémistes écolos, ces derniers n'ont aucune notion de la réalité ».*

Antoine Thibault (Jouey) : *« Cette situation dure depuis trop longtemps. Il va falloir de vraies mesures sinon, le monde de l'élevage va disjoncter ! Le choc psychologique est énorme pour les éleveurs, j'ai des amis en Saône-et-Loire qui connaissent des dégâts dans des cheptels avec une génétique centenaire. Il faut éradiquer ce prédateur comme l'ont fait nos grands-pères. Il n'est pas possible de gérer cette bête qui a sa place uniquement dans un zoo ! ».*

Arnaud Parfait (Viévy) : *« Une poignée d'hommes grassement nourris et payés veulent raviver une époque désuète avec la réintroduction du loup. Le paysan a relevé tous les défis qu'on lui a imposés mais là, j'ai bien peur qu'il soit obligé de baisser les armes… Le loup est protégé par la convention de Berne, celle-ci doit évoluer : aujourd'hui le pétrole, le plastique et les denrées non recyclables sont bien soumis à une réglementation qui évolue, pourquoi pas cette convention ? ».*

Cyril Bret (Bure-les-Templiers) : *« Toutes ces attaques vont finir par dégoûter les éleveurs qui subissent déjà du lynchage quotidien. Si nous ne faisons rien aujourd'hui, les massacres vont se multiplier, ce sera la fin de l'élevage en Côte-d'Or ».*

Ludovic Lelong (Champignolles) : *« Je ne suis pas tranquille, le loup se rapproche de mon exploitation qui est très morcelée, donc s'il me faut un chien dans chaque parcelle, autant ouvrir un chenil… S'il faut moins de viande sur le marché français – pour en importer d'autres pays —, le mécanisme va se faire tout naturellement avec le loup. Si notre gagne-pain se fait dévorer, le taux de suicide va encore augmenter dans notre profession ».*

Romain Bertrand (Marcilly-Ogny) : *« Les autorités doivent nous dire assez rapidement ce que nous devons faire car pour moi, il sera très difficile de faire cohabiter élevage et loup. Plus d'élevage, c'est peut-être ce qu'ils veulent ? Ce serait dans la continuité de ce que nous entendons avec la pollution des vaches, les mouvements anti-viande et les écolos qui expliquent que le loup est plus important que l'élevage… Il sera urgent que la famine arrive pour que les gens s'aperçoivent que l'agriculture les nourrit ».*

Anne Beurton (Censerey) : *« La profession d'éleveur est déjà assez difficile comme cela ! Nous pouvons ou plutôt nous devons nous passer d'un tel parasite. Est-ce que les pro loups imaginent, un seul instant, le niveau de souffrance des animaux qui se font attaquer ? Deux de nos brebis ont été tuées chez nous ces dernières semaines : pour nous il n'y a pas l'ombre d'un doute, c'est un loup ».*

Benoît Thouviot et Cindy Favre (Brazey-en-Morvan) : *« Être éleveur est un métier de passion et d'amour pour ses animaux. Aller les voir tous les matins, la peur au ventre, d'en retrouver un dévoré ou agonisant, lire la peur sur le reste de la bande, est une hantise. Comment réagirait la population s'il trouvait leurs animaux de compagnie dans cet état ? Où est le respect de l'animal lorsque ce sont nos cheptels qui sont attaqués ? ».*

Gabriel Papillon (Santosse) : *« J'ai l'impression que les élus des départements voisins se bougent davantage que les nôtres dans ce dossier. L'État doit faire un choix : des éleveurs sur le territoire ou alors de la friche, des panneaux solaires et du feu… C'est malheureux à dire mais il faudra peut-être un drame humain pour que ça bouge… ».*

AG

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

// GRIPPE AVIAIRE

89 Les mesures s'assouplissent dans l'Yonne

Avec une situation sanitaire qui s'améliore sur l'ensemble du territoire français concernant l'influenza aviaire hautement pathogène, les mesures de prévention s'assouplissent dans le département icaunais.

La France n'a détecté aucun nouveau foyer d'influenza aviaire hautement (IAHP) pathogène en élevage depuis le 14 mars 2023. En parallèle, le nombre de cas d'IAHP en faune sauvage a fortement diminué ces dernières semaines. Face à cette évolution positive de la situation sanitaire, un arrêté ministériel a été publié au journal officiel le 29 avril, appliquant le niveau de risque dit « modéré » sur l'ensemble du territoire français, depuis le 30 avril.

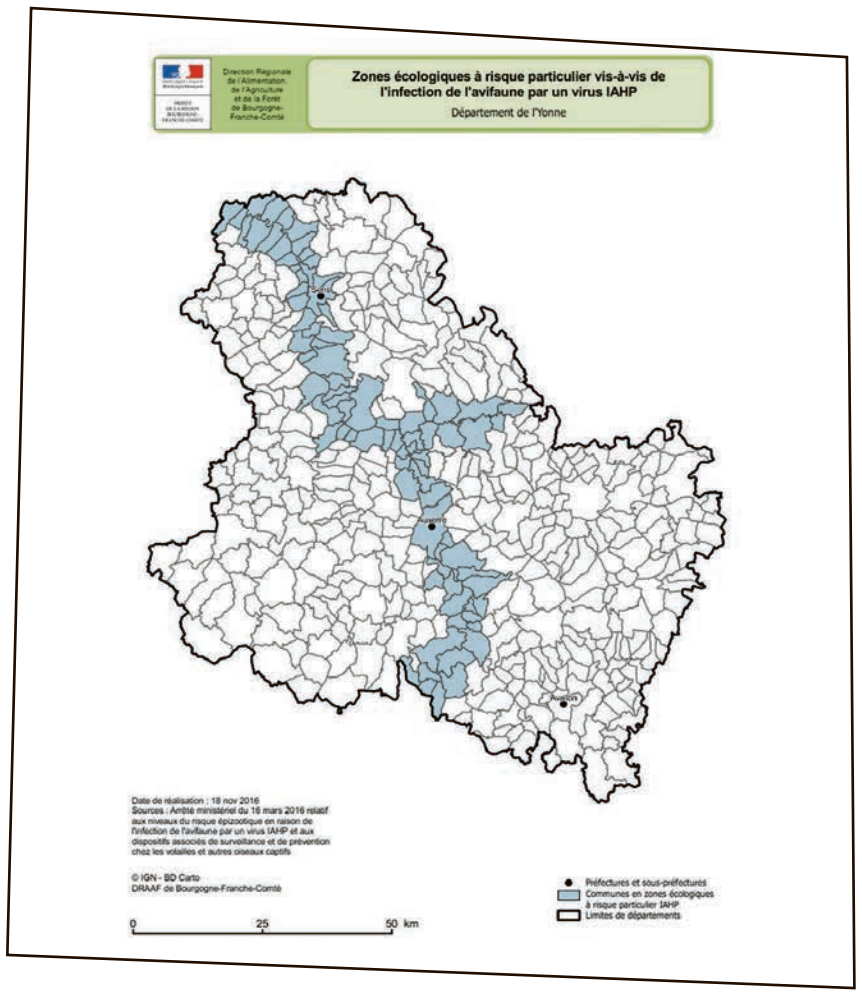
En ce qui concerne l'Yonne, une zone de contrôle temporaire avait été définie (par arrêté préfectoral) sur l'ensemble des communes du département. L'allègement du niveau de risque a conduit le préfet à abroger l'arrêté préfectoral, avec pour conséquence un assouplissement des mesures de prévention, selon les modalités suivantes : l'obligation de mise à l'abri des volailles se limite désormais aux zones à risque particulier (ZRP), comportant des zones humides ; concernant les activités cynégétiques, le lâcher de gibier de la famille des « anatidés » (oies, canards, cygnes) est de nouveau autorisé ; le transport des appelants est de nouveau autorisé pour les détenteurs possédant plus de 15 oiseaux et n'ayant pas de lien avec un élevage commercial de volailles ; les rassemblements d'oiseaux sont autorisés à l'exception de ceux organisés dans les zones à risque particulier (ZRP) ; les compétitions de pigeons voyageurs peuvent reprendre, sous certaines conditions.

Pour rappel, la consommation de viande, de foie gras et d'œufs, et plus généralement de tout produit alimentaire à base de volaille, ne présente aucun risque pour l'Homme.

Christopher Levé

La liste des communes de l'Yonne en zone à risque particulier

Certaines communes du département se trouvent encore en zone à risque particulier. Il s'agit de : Accolay, Appoigny, Armeau, Augy, Auxerre, Bassou, Bazarnes, Beaumont, Béon, Bonnard, Brienon-sur-Armançon, Cezy, Champigny, Champlay, Champs-sur-Yonne, Chamvres, Charmoy, Châtel-Censoir, Chaumont, Chemilly-sur-Yonne, Cheny, Chichery, Coulanges-la-Vineuse, Coulanges-sur-Yonne, Courlon-sur-Yonne, Courtois-sur-Yonne, Crain, Cravant, Cuy, Épineau-les-Voces, Escolives-sainte-Camille, Esnon, Étigny, Évry, Germiny, Gisy-les-Nobles, Gron, Gurgy, Irancy, Joigny, Laroche-Saint-Cydroine, Lichères-sur-Yonne, Lucy-sur-Yonne, Maillot, Mailly-la-Ville, Mailly-le-Château, Marsangy, Merry-sur-Yonne, Michery, Migennes, Monéteau, Mont-saint-Sulpice, Ormoy, Paron, Paroy-sur-Tholon, Passy, Pont-sur-Yonne, Prégilbert, Rousson, Saint-Aubin-sur-Yonne, Saint-Bris-le-Vineux, Saint-Clément, Saint-Denis-les-Sens, Saint-Florentin, Saint-Julien-du-Sault, Saint-Martin-du-Tertre, Sainte-Pallaye, Sens, Serbonnes, Sery, Trucy-sur-Yonne, Vergigny, Véron, Villeblevin, Villecien, Villemanoche, Villenavotte, Villeneuve-la-Guyard, Villeneuve-sur-Yonne, Villeperrot, Villevallier, Vincelles, Vincelottes, Vinneuf.



Encore 84 communes sont en zone à risque particulier.

// LOUP

21 Il faut que ça bouge

La profession s'est entretenue avec le préfet et la DDT de Côte-d'Or sur le sujet du loup.

Des élus de la FDSEA, des JA et de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or se sont rendus le 31 mai en préfecture pour discuter du dossier du loup, quelques jours après les premières attaques sur bovins dans le département. *« La situation est intenable pour les éleveurs »*, a insisté Samuel Bulot, le secrétaire général de la FDSEA, *« nous rappelons qu'un millier de loups sont recensés aujourd'hui sur le territoire français, alors que l'objectif initial du gouvernement était de 500. Nous faisons face à un front de colonisation très inquiétant »*.

Les tirs de défense doivent être plus nombreux et rapides selon Samuel Bulot : *« nous avons demandé des avancées concrètes dans ce domaine, les accords sont donnés bien trop tard. Le préfet semble nous avoir entendus. Il devrait être possible, très rapidement, d'obtenir des tirs de défense dès la première attaque, sans même attendre les résultats de l'enquête qui sont bien trop longs eux aussi »*. Le secrétaire général de la FDSEA est bien conscient des limites de l'exercice : *« en bovins, les tirs ne peuvent être accordés qu'aux personnes qui ont connu des attaques dans leur cheptel. En plus, les agriculteurs ne sont pas équipés comme les louvetiers… C'est pourquoi nous avons également demandé la venue de la brigade loup »*. Cette unité, placée sous l'égide de l'Office français de la biodiversité (OFB), a deux missions principales : le suivi de l'espèce et le soutien aux agriculteurs qui peinent à faire face aux attaques du prédateur.

Des réflexions sont également engagées sur les indemnisations : *« celles-ci sont revues tous les trois ans et la prochaine intervient cette année. Il faut impérativement que les compensations soient au minimum à la hauteur des pertes, cela va sans dire… Et un autre travail est engagé : nous allons apporter notre contribution au nouveau plan loup qui sortira en 2024. Nous devons tout faire pour sortir de cette impasse sans nom ! Je viens d'apprendre que la Saône-et-Loire est le troisième département français en nombre d'attaques de loups: nous ne voulons pas en faire autant, ni même figurer dans un quelconque classement de ce type »*.

AG



// FDSEA

« Entreprendre en agriculture, notre projet, notre futur »

L'assemblée générale de la FDSEA de l'Yonne s'est tenue le jeudi 1er juin, à Perrigny. Un bilan de 2022 a été fait, avant de faire la lumière sur les projets syndicaux à venir pour les prochaines années.



Une centaine d'adhérents étaient présents lors de l'assemblée générale.

« *Tous les trois ans, à chaque mandature, l'ensemble du réseau FNSEA est mis à contribution pour rédiger et annoter son rapport d'orientation. Les trois prochaines années seront guidées par cette phrase : « Entreprendre en agriculture, notre projet, notre futur »* », introduit Franck Pouillot, secrétaire général de la FDSEA de l'Yonne, lors de l'assemblée générale du syndicat, qui a eu lieu le jeudi 1er juin, à Perrigny. Plus que jamais, le monde agricole se trouve face à des enjeux cruciaux à relever. Pour y arriver, le renouvellement des générations apparaît de plus en plus comme une priorité. « *De 2010 à 2020, nous avons perdu 100 000 agriculteurs en France. Et 40 % des agriculteurs vont partir à la retraite d'ici les dix prochaines années* », dresse comme constat Sébastien Neveux, président du canton de Cruzy-le-Châtel. « *Nous allons manquer de bras, alors que les défis sont nombreux : climatiques, géopolitiques, économiques et énergétiques* », liste-t-il. « *Pour autant, l'agriculture est une filière d'avenir. Nous devons rendre les métiers attractifs et ce sera auprès de nos familles, nos voisins, nos partenaires, dans les villes que nous devons aller chercher nos futurs voisins agriculteurs, nos futurs associés et nos futurs salariés* ». Cela passe par la création de projets de développements agricoles, que défend la FDSEA. « *Ils sont nécessaires à la modernisation, à la création de richesse, à l'adaptation constante de nos entreprises* », assure Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne. Ce dernier soulève toutefois une problématique. « *Qu'il s'agisse de la construction de bâtiments, de chais, l'installation de poulaillers, de méthaniseurs, de photovoltaïque, le stockage d'eau… ils rencontrent systématiquement des levées de boucliers par quelques riverains, mais aussi par certains élus locaux. Les politiques doivent être factuels et prendre en considération autant les porteurs de projets que les opposants. Nous leur demandons de prendre leurs responsabilités et décider ce qu'il y a de mieux pour notre souveraineté, pour nos territoires. La justice ne doit pas être idéologique. Il y a des règles, elles sont respectées par les agriculteurs, elles doivent être respectées par leurs détracteurs* ». Le président poursuit en assurant que « *ces défis immenses à relever ne sont possibles qu'avec des partenaires et des élus politiques à l'écoute, prêts à s'engager avec nous* ».

Des projets ralentis par les « anti-tout »

Mais le travail du syndicat sur ces sujets n'est pas récent. Il s'agit là d'une continuité. Plusieurs victoires syndicales sont à mettre en avant. « *Sur les énergies renouvelables, nous avons réussi, comme nous le proposions, à trouver une voie, qui permette de concilier production alimentaire et production d'énergie. Nous avions travaillé sur la notion de photovoltaïque au sol, avec l'élaboration d'une charte départementale, validée par tous* », indique Franck Pouillot. « *Demain, nous allons travailler sur la notion d'agrivoltaïsme, qui est une source, aussi, de revenu complémentaire pour un certain nombre d'agriculteurs* », ajoute-t-il. Il y a aussi la mise en place d'un Varenne de l'eau et du changement climatique qui a permis « *de réformer en profondeur le régime des calamités agricoles, qui combine désormais un système assurantiel avec celui de la solidarité nationale. Le Varenne a aussi permis de relancer des projets de stockage d'eau, tout en engageant des réflexions sur le territoire, pour accompagner la transition des exploitations* », continue Franck Pouillot. « *Nous devons le marteler : il n'y a pas d'agriculture sans eau. Le stockage de l'eau est un sujet travaillé depuis longtemps, mais s'il était source de débat, il est devenu source d'affrontements, parfois violents, avec des minorités idéologisées et extrémisées. Nous le répétons : il ne s'agit pas de faire n'importe quoi, ni de le faire n'importe où, mais quand la ressource d'un territoire peut le permettre, nous devons pouvoir engager des projets structurants et adaptés à ce territoire* ». Il y a également un travail mené de longue haleine autour de la méthanisation. « *Notre département compte peu de méthaniseurs, mais là encore, dès qu'un projet voit le jour, les « anti-tout » débarquent* », s'indigne le secrétaire général. Enfin (même si la liste est encore longue), il y a le volet de la rémunération des services rendus par les agriculteurs, avec notamment le dossier stockage du carbone. « *Car oui, l'agriculture stocke du carbone. La société France Carbon Agri est aujourd'hui opérationnelle et va nous permettre de valoriser les efforts des exploitations agricoles en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Il y a aussi la société Epiterre qui valorise les actions en faveur de la biodiversité menées par les agriculteurs, qui commence à se déployer. Sur l'année à venir, dans l'Yonne, nous allons développer un projet biodiversité au sens large, en partenariat notamment avec le Conseil départemental* », conclut Franck Pouillot. Lors de la seconde partie de l'assemblée générale, une table ronde sur la thématique des « *attentes sociétales à l'épreuve de la réalité* » a été organisée, avec la participation de Sébastien Windsor (président du réseau Chambres d'agriculture France), Damien Calandre (directeur général de la société Duc) et Dominique Vérien (sénatrice de l'Yonne). L'article est à retrouver en page 20.

Christopher Levé

// ANCIENS EXPLOITANTS

Un nouveau président pour la section de Côte-d'Or

François Willermoz est le nouveau président de la section des anciens exploitants de Côte-d'Or.

Au revoir Suzanne, bonjour François. Après 11 années passées à la tête des anciens exploitants de Côte-d'Or, Suzanne Ferrand vient de passer la main à François Willermoz. Celui-ci salue le travail sérieux et l'implication sans faille de l'habitante de Varois-et-Chaignot durant ses différents mandats. C'est dans le même état d'esprit, les mêmes objectifs, que les travaux engagés par la section vont se poursuivre. « *C'est tout un travail d'équipe. Nous faisons en sorte que notre retraite soit la plus agréable possible* », souligne l'ancien exploitant de Menesble, très connu dans le monde agricole avec ses nombreux engagements. Ancien éleveur laitier en race Brune et producteur céréalier, François Willermoz a effectivement présidé la caisse locale de Groupama Recey pendant 27 ans et même la fédération départementale durant six années. Mais ce n'est pas tout : le Côte-d'orien a été administrateur au contrôle laitier durant trois décennies, conseiller municipal de sa commune durant un demi-siècle, sans compter ses 35 années passées au conseil d'administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. « *Ces différents engagements m'ont permis de faire connaissance avec beaucoup de monde, de nouer et d'entretenir de belles amitiés avec de nombreuses personnes* », confie l'homme aujourd'hui âgé de 73 ans, en retraite depuis 2010 après avoir transmis sa ferme à un hors-cadre familial.

De nombreux dossiers

Les préoccupations sont nombreuses chez les anciens exploitants, comme le décrit François Willermoz : « *le dossier des retraites a récemment évolué mais nous ne sommes pas satisfaits pour autant, loin de là. Seuls 8 % des agriculteurs aujourd'hui ont une retraite complète au niveau national, ce n'est pas normal. Et la barre des 85 % du Smic, demandée depuis si longtemps, ne pèse désormais plus bien lourd avec l'inflation. Sur la question des années de cotisation, nous prétendons, comme tout le monde, à obtenir un calcul sur les 25 meilleures années. Toujours dans ce même dossier, les pensions de réversion nous posent problème et doivent être simplifiées, ce sont aujourd'hui de véritables usines à gaz !* ». Le nouveau président de la section des anciens exploitants listes diverses lacunes dans les zones rurales : « *la vie n'y est pas si simple, croyez-moi. Il faut savoir que 20 % des retraités n'ont pas de moyen de locomotion, c'est énorme. Encore beaucoup trop de villages sont mal desservis en termes d'internet et de téléphonie. La complexité des dossiers, dans tous les domaines, dissuade de nombreuses personnes de poursuivre leurs démarches pour obtenir ce à quoi elles auraient droit. Dans 30 % des cas, les retraités abandonnent tellement ces démarches sont compliquées ! Un autre point inquiétant : ces douze dernières années, les impôts fonciers ont doublé par rapport aux fermages, ces derniers diminuent comme peau de chagrin, il faut réagir. Et je ne parle pas des prix des carburants, bien plus élevés en zones rurales…* ».

Une envie de recruter

François Willermoz invite toutes personnes désirant rejoindre la section à se manifester : « *tous les retraités sont les bienvenus. Nous sommes aujourd'hui 250 adhérents cotisants : c'est bien, mais cela pourrait être encore mieux. Plus nous serons nombreux et mieux nous pourrons nous faire entendre. Je le rappelle ici : la section s'appuie sur un réseau d'élus cantonaux qui constituent une équipe au niveau départemental. De nombreux futurs adhérents sont à convaincre, alors qu'ils vont quitter le métier. Nos convictions mutualistes et le travail d'équipe feront en sorte d'accueillir comme il se doit ces candidats dans notre structure. Avec les élus cantonaux, il nous faut recruter et motiver les nouveaux adhérents, pratiquer des liens avec les actifs pour préparer leur retraite* ». La section des anciens exploitants de Côte-d'Or, qui remercie la FDSEA pour sa collaboration (animation et secrétariat), c'est aussi des voyages et diverses sorties : « *nous sommes allés en Autriche en septembre et récemment, un séjour était organisé dans le Périgord. Une ou deux journées conviviales sont aussi proposées à nos adhérents chaque année. En août, nous nous rendrons par exemple à Flavigny-sur-Ozerain. À noter également que notre assemblée générale se tiendra le 12 octobre à Varois-et-Chaignot* ».

AG



L'ancien agriculteur de Menesble, village de la vallée de l'Ource, succède à Suzanne Ferrand.

// CENTRALE AGRIVOLTAÏQUE

58 Expérimentation pour l'avenir

Portée par la coopérative Feder, une centrale agrivoltaïque devrait voir le jour sur les terres de la ferme de la Bussière (Rix) d'ici trois ans. Retour sur ce projet d'envergure.



Zimmermann PV Agri / TotalEnergies

Panneaux trackers Zimmermann (un des fournisseurs de TotalEnergies), ici dans un site en Allemagne nommé « testpark » construit en 2022.

La Ferme de la Bussière (Rix) devrait accueillir, d'ici 2026, une centrale agrivoltaïque de 50 ha. Si pour le moment ce projet a encore des étapes à passer pour voir le jour, Christophe Fouilland, responsable des équipes techniques Feder explique que : *« cette centrale ne se résume pas aux panneaux et nous espérons qu'elle donnera des idées à d'autres »*.

Origines

Il poursuit : *« La condition à l'implantation de ces panneaux était de préserver notre activité, en la développant et en testant différentes modalités. Pour Feder, le photovoltaïque doit rendre service à la production et non l'inverse »*. Après avoir été en contact avec divers promoteurs, c'est TotalEnergies Renouvelables France qui a été retenu pour monter le projet. Ainsi, depuis près de deux ans, les discussions et visites s'enchaînent pour adapter la technologie aux contraintes et demandes de la ferme. Christophe Fouilland stipule : *« Le projet concerne 50 ha au total, mais je préfère parler d'îlots de 7 ha car chacun peut être considéré comme un projet autonome réuni sur un même site. Le but étant de tester différentes configurations selon son terrain, son orientation ou sa production (panneaux plus élevés pour les bovins par exemple, espacement pour les cultures, etc.). Ils ont aussi été déterminés pour permettre une continuité écologique sur le site avec un passage laissé aux animaux sauvages »*.

Les technologies

En effet, la ferme de la Bussière compte de la culture végétale, des bovins allaitants et prochainement une activité ovine. Ainsi, afin de s'adapter à tout ceci quatre types de panneaux sont pressentis pour la centrale - tous bifaciaux : *« il y aura pour la production ovine des panneaux fixes, pour les grandes cultures et l'élevage bovin, des panneaux verticaux et des trackers pilotables »* explique Marie Gay, cheffe de projets TotalEnergies Renouvelables en France, avant de préciser : *« spécifiquement, les bifaciaux permettent de capter de la luminosité des deux côtés, les trackers pilotables peuvent être inclinés afin de laisser passer les engins agricoles en cas de besoin tout en suivant la course du soleil pour un rendement optimal en énergie. Si ces technologies sont connues, elles sont très rarement rassemblées au même endroit »*. Pour la réalisation du projet, un inventaire écologique a été fait durant les quatre saisons, une étude paysagère est en cours de même qu'une étude sur l'éblouissement pour la route et l'aérodrome. Marie Gay martèle : *« tout cela nous permet de savoir exactement quelle direction prendre afin d'obtenir un projet le plus positif possible pour toutes les parties concernées »*. En complément, une étude de récupération des eaux pour l'abreuvement est en cours.



Zimmermann PV Agri / TotalEnergies

Panneaux verticaux présentés sur le site « démonstrateur » à Channay (21).

Exemple à suivre ?

Sylvain Mes, directeur d'agence TotalEnergies, insiste : *« À terme, Rix devrait être une véritable vitrine pédagogique de la synergie entre technologie solaire et activité agricole. Je suis persuadé que les deux ne s'opposent pas mais se complètent »*. Christophe Fouilland poursuit : *« nous voulons devenir un exemple innovant prouvant que le solaire est un plus pour une exploitation agricole via autre chose qu'un complément financier ou un apport d'énergie pour les bâtiments. En effet, les panneaux offrent de l'ombre ou encore une protection contre le gel. Leurs parcs clôturés peuvent être considérés comme une protection pour les troupeaux et pour les cultures face aux prédateurs ou au gibier. On peut aussi indiquer que l'instauration du pâturage tournant est simplifiée grâce aux piliers. Les avantages sont nombreux, et nous voudrions mettre tout cela en avant que ce soit avec les professionnels ou les scolaires »*. Sylvain Maes indique : *« nous voudrions également présenter tous les métiers gravitant autour d'un projet d'agrivoltaïsme ; une manière d'attirer de nouveaux venus à proximité de ces équipements. Rix est un projet pilote multifacettes que ce soit pour l'agriculture, l'énergie ou la vie rurale »*. Pour le moment, TotalEnergies Renouvelables France et Feder espèrent déposer le permis de construire d'ici l'automne 2023 pour un début des travaux en 2026.

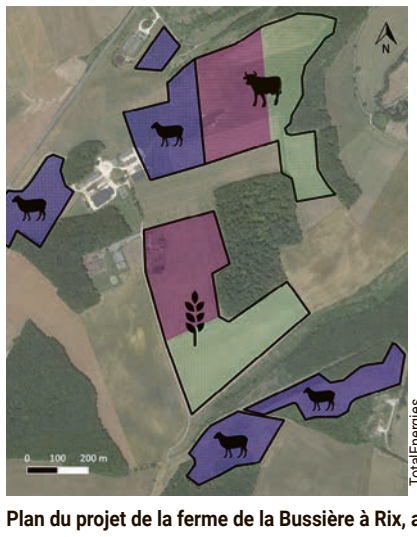
Chloé Monget

Plus d'infos sur www.feder.coop



TotalEnergies

Panneaux fixes de la centrale photovoltaïque TotalEnergies du Libron à Béziers.



TotalEnergies

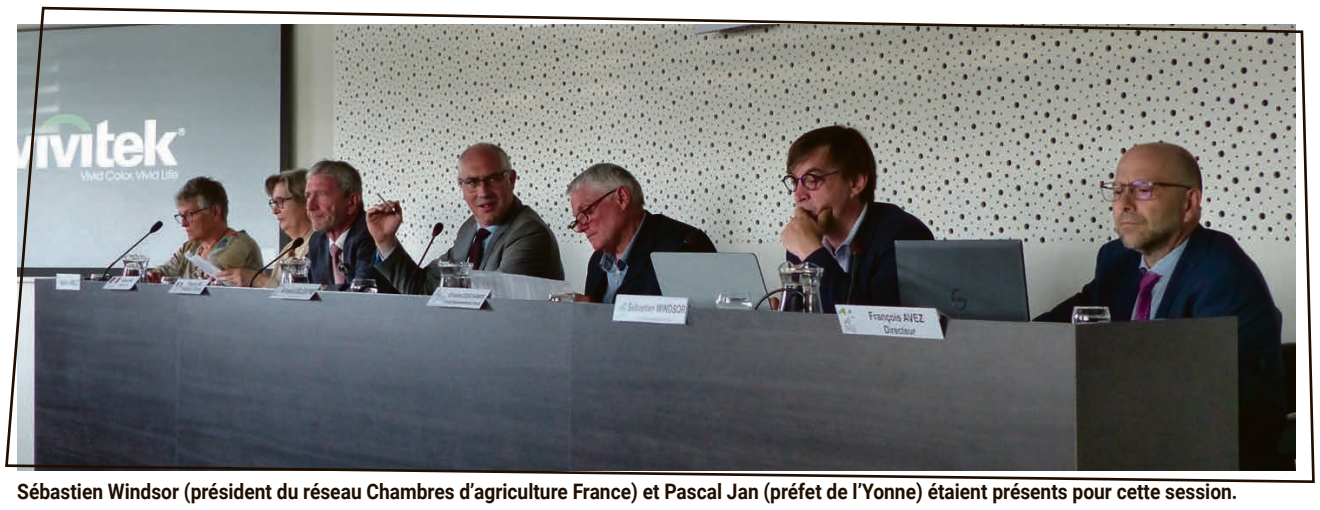
Plan du projet de la ferme de la Bussière à Rix, avec les parcelles concernées par les panneaux.



// CHAMBRE D'AGRICULTURE

L'eau, le loup... Ce qu'il faut retenir de la session

La session de la Chambre d'agriculture de l'Yonne a eu lieu le vendredi 2 juin, à Auxerre. Parmi les nombreux sujets abordés, deux ont longuement alimenté les débats : ceux de l'eau et du loup. Des sujets sur lesquels le préfet de l'Yonne, Pascal Jan, présent pour cette session, s'est exprimé.



Sébastien Windsor (président du réseau Chambres d'agriculture France) et Pascal Jan (préfet de l'Yonne) étaient présents pour cette session.

Le constat est clair : « *l'état actuel de la ressource en eau dans l'Yonne reste précaire* », lance Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, lors de la session qui s'est tenue le vendredi 2 juin, à Auxerre. « *Suite à une sécheresse estivale 2022 intense, qui s'est prolongée sur l'automne et un mois de février largement déficitaire (moins de 10 mm, soit – 85 % de précipitations par rapport à la normale), les nappes d'eau étaient en baisse (depuis 2020) et les cours d'eau présentaient des débits faibles fin février* ».

Si le mois de mars a connu une pluviométrie excédentaire (+ 60 % de précipitations par rapport à la normale), le mois d'avril, lui, a été conforme à la moyenne. « *Aujourd'hui, l'état des nappes reste bas et continue de baisser. Les précipitations actuelles alimentent les cours d'eau et la végétation majoritairement. Malgré des débits faibles en février, imposant la prise de l'arrêté « sécheresse » et la mise en vigilance du département, la quasi-totalité ont vu leur débit remonter* ».

Cependant, cet état des cours d'eau et des nappes, ainsi que les prévisions en hausse des températures pour les trois mois à venir amène à un risque « sécheresse » dans l'Yonne fort à très fort (notamment dans le Gâtinais).

L'eau, une priorité dans l'Yonne

Le 22 mai dernier, une conférence sur l'eau a été organisée à l'initiative de Pascal Jan, préfet de l'Yonne. Une thématique « *complexe mais cruciale pour l'agriculture depuis de nombreuses années, mais encore davantage dans le contexte du changement climatique* », estime Arnaud Delestre.

Ce sujet de l'eau, Pascal Jan en avait fait sa priorité lors de son arrivée dans l'Yonne. « *La question de l'eau, si on ne la gère pas et si on ne la pense pas globalement, on pourra faire tous les efforts que l'on veut, lorsqu'il n'y aura plus d'eau, il n'y aura plus personne dans les territoires. La réalité est là* », indique-t-il lors de la session.

Pour le préfet, « *il y a un véritable enjeu pédagogique* » derrière cela, en lien avec le sujet du réchauffement climatique, « *parce qu'une agriculture sans eau, cela paraît impossible. La profession agricole a un intérêt majeur à faire comprendre à d'autres cela. Les agriculteurs sont les premiers mobilisés sur le sujet et travaillent tous les jours dessus. Il faut donc valoriser ce qu'ils font* ».

Le loup revient à la charge

Autre sujet : celui de la présence du loup dans le département et les dernières récentes attaques ont fait réagir les élus agricoles. « *Six attaques dont trois avec « loup non écarté » ont été recensées depuis début 2023* », informe Arnaud Delestre. « *Parmi celles-ci, même si nous sommes toujours en attente des conclusions de l'OFB, nous pouvons nous inquiéter des dernières attaques qui ciblent des bovins, à l'instar de ce que l'on observe dans le Doubs, le Jura et la Saône-et-Loire. En 2022, 20 constats d'attaques ont dénombré 13 ovins tués, 25 blessés dont 10 ont abouti au résultat « loup non écarté »* ».

Même si depuis 2020 les résultats avec « loup non écarté » sont en baisse dans l'Yonne, « *il faut rester vigilant et en alerte pour accompagner les éleveurs. La prévention et la protection des troupeaux sont de rigueur avec la mise en place de chiens de protection, la communication sur les bons réflexes à adopter en cas d'attaque, l'accompagnement des éleveurs* ».

Pour le président de la Chambre d'agriculture icaunaise, « *la présence du loup dans nos campagnes impacte fortement et durablement les activités d'élevage. Les conséquences concernent ou concerneront à l'avenir plus largement le milieu rural et les activités dans nos territoires. Il est essentiel de porter l'analyse à un niveau global et de ne pas faire de la présence du loup un problème concernant uniquement les éleveurs* ».

Depuis sa prise de poste en tant que préfet du département, Pascal Jan a fixé une doctrine claire et simple concernant les indemnisations aux éleveurs. « *Dès lors qu'il y a un doute sur une attaque (à la suite des expertises faites par l'OFB), l'éleveur est indemnisé. Cependant, j'ai parfaitement conscience que l'indemnisation ne règle pas le problème et ne solutionne pas ce à quoi sont confrontés les éleveurs, notamment l'impact psychologique* », souligne-t-il.

Deux sujets, deux préoccupations, qui ne manqueront pas d'alimenter les discussions des élus et des agriculteurs dans les mois à venir. Avec des solutions à la clé ?

Christopher Levé

// PLACE À L'AGRI

Un événement à Nevers

Suite au succès de la première édition de Place à l'agri, l'Anefa propose cette année de nouvelles dates, dont une dans la Nièvre le 17 juin !



Anefa

Nevers accueille pour la première fois Place à l'Agri le 17 juin.

Après la première édition de Place à l'agri, l'Anefa a décidé de reconduire l'opération en 2023 dans sept villes (contre 5 l'an passé). Outre Tarbes, Nancy, Montauban ou encore Le Touquet, Nevers fait partie des élus pour ce nouveau rendez-vous qui aura lieu le 17 juin de 8 heures à 13 heures (Square Thévenard à Nevers). Camille Fassier, juriste de l'Anefa 58 précise : « *Place à l'Agri retisse les liens entre la ville et l'agriculture, afin que ces mondes puissent se comprendre plus simplement. De plus, nous voulons montrer que l'agriculture bouge, innove et avance ; elle offre de nombreuses perspectives que nous devons mettre en avant auprès du grand public* ».

Au programme

Ainsi, l'Anefa 58 a concocté un programme bien rempli via un « *village emploi formation* ». Ainsi, tous les métiers liés à l'agriculture seront dépeints via des ateliers de présentation animés par certains exploitants afin de « *montrer que ce milieu professionnel est multiple et riche mais aussi ouvert à tous les profils* ». Les formations agricoles (pour jeunes ou adultes) seront également détaillées. Pour compléter le tout, des animaux de la ferme accueilleront les visiteurs, les plus jeunes pourront se faire maquiller, les JA proposeront une exposition de matériel, chacun aura l'occasion de jouer à « Farming Simulator 2019 » (avec retransmission de la partie sur grand écran), et pour les gourmands une dégustation de vins et de viande est prévue. Enfin, Camille Fassier souligne : « *Pour donner encore plus de poids à notre action, « Place à l'Agri » se rallie aux 3e Journées Nationales de l'agriculture qui ont lieu partout en France du 16 au 18 juin. Chaque exploitant ou organisme professionnel peut d'ailleurs inscrire son rendez-vous sur : https://journeesagriculture.fr/* ».

L'Anefa 58 donne rendez-vous à tous le 17 juin de 8 heures à 13 heures Square Thévenard à Nevers.

Chloé Monget



Anefa 71

La première édition de Place à l'agri s'est déroulée dans cinq villes. C'est année c'est sept rencontres qui sont organisées !

// ALÉA CLIMATIQUE

21 Liernais, un an après

Le 21 juin 2022, un terrible orage de grêle s'abattait dans le secteur de Liernais. Quelle est la situation à l'approche de ce triste anniversaire ? Les dégâts sont-ils aujourd'hui réparés ? Entrevue avec un agriculteur sinistré.

« Tant que c'est matériel, ça va »: cette citation plus ou moins réconfortante n'est plus à vérifier. Mais tout de même… L'orage du 21 juin 2022 autour de Liernais a fait beaucoup de mal et a laissé beaucoup de traces, y compris dans les exploitations agricoles. La ferme de Claude Tournier et Laurent Brochot, dans le hameau de Cenfosse, s'était retrouvée en plein milieu du couloir de grêle. Résultat : onze toitures avaient été perforées. *« Tous les bâtiments relativement récents en fibrociment y sont passés, même chose pour nos deux installations photovoltaïques ainsi que les toits de vieilles bâtisses, en tuile ou en ardoise »*, retrace Claude Tournier. Le cogérant du Gaec de la Croix évoque la situation, presque un an après le sinistre : *« les premières réparations se sont intéressées aux panneaux photovoltaïques de 100 et 35 kWc que nous avons. En un mois et demi, la production était repartie… La disponibilité des produits et cette rapidité d'exécution nous avaient étonnés. Notre priorité restait bien entendu les bâtiments destinés aux bovins : là, il a fallu attendre début décembre pour les interventions. L'arrière-saison s'est heureusement prolongée, nous avons gagné du temps. Début décembre, il devenait toutefois urgent d'agir car les vêlages commençaient dans les prés… En ce qui concerne nos bâtiments plus anciens, nous n'avons toujours pas trouvé de solution à ce jour : remettre une toiture nous reviendrait trop cher. Nous sommes en train de nous dire qu'il faudrait peut-être tout raser et reconstruire, car certaines charpentes sont dans un mauvais état »*.



Claude Tournier et son fils Pierrick ont eu onze toitures perforées lors du sinistre.



Les dégâts sur les toitures étaient considérables. (Photo d'archive)

Achats d'aliments

Le Gaec de la Croix n'avait perdu, fort heureusement, que peu de fourrages lors du sinistre : *« quelque part, c'est une chance que nous avons eue… Le foin et la paille étaient pratiquement intacts. L'ensilage avait été touché mais nous avions réussi à le sauvegarder tant bien que mal en le découvrant et en bâchant de nouveau comme à la récolte. Nous avons également réenrubanné 330 bottes. Merci encore à toutes les personnes qui sont venues nous aider »*. Les grandes cultures de l'exploitation ont en revanche *« trinqué »* avec des pertes de rendements de 95 à 100 % dans les champs de blé, d'avoine et de triticale. L'assurance a permis de financer cinq camions de 27 tonnes d'aliments, principalement des sous-produits d'amidonnerie, pour nourrir le troupeau charolais durant la saison hivernale. Des pertes de 75 % en paille ont contraint les éleveurs à acheter près de 350 bottes de 400 kg : un approvisionnement qui aurait été bien plus important si les stocks de paille avaient été impactés lors de l'orage. *« Ce sinistre a engendré beaucoup de stress à toutes les personnes concernées, et même aux animaux. Il est certain que nous n'avions pas besoin de ça »*, confie Claude Tournier, *« il a fallu courir dans tous les sens pendant des jours et des semaines pour sauver ce qui pouvait l'être. Les bâches par exemple, il était devenu presque impossible d'en trouver, alors que nous avons pris 150 mm après l'orage… Les démarches administratives ont été très longues et fastidieuses, c'est une épreuve difficile là aussi. Aujourd'hui, toutes les réparations ne sont pas terminées dans le secteur, loin de là… Il se dit qu'il faudra encore plus d'un an pour tout réparer… »*.

AG

// COCEBI

89 Le nouveau siège social inauguré

Le nouveau siège social de la coopérative la Cocebi a été inauguré le lundi 15 mai, à Nitry.

C'est à la fin de l'année 2017 que l'aventure a commencée, lorsque le conseil d'administration de la Cocebi a décidé d'investir dans la construction d'un siège social afin de permettre à l'ensemble des salariés d'avoir de bonnes conditions de travail. Mais aussi de pouvoir accueillir les adhérents, les clients et les fournisseurs.

Après un appel d'offres lancé auprès de trois architectes de la région, c'est le cabinet MC2 architectes d'Auxerre qui a été choisi.

Pour construire ce siège social (un bâtiment de 500 m2), la Cocebi a fait l'acquisition d'un morceau de la parcelle située à l'entrée de l'usine.

La première pierre a été posée en septembre 2021. Et après 18 mois de travaux sans interruption, l'ensemble de l'équipe de salariés du site de Nitry a pu emménager le lundi 13 mars 2023.

Le budget total est de 2,1 millions d'euros, dont 230 000 euros de bureaux d'études, 90 000 euros pour l'achat du terrain, 1,768 million d'euros pour les travaux et 12 000 euros pour les bureaux de contrôles.

« Cet investissement conséquent n'aurait pas pu être fait sans les aides de la Mairie de Nitry et de la Région BFC », indique la Cocebi. Ces derniers ont soutenu le projet à hauteur de 340 500 euros au titre de leur programme en tant que bâtiment démonstrateur, soit un peu plus de 40 % du surcoût écologique de ce bâtiment.

Ce financement entre dans le cadre d'une aide européenne incluse dans le programme opérationnel Feder-FSE Bourgogne 2014-2020 portant sur l'axe de réduction de la consommation énergétique des bâtiments.

Christopher Levé



Plusieurs dizaines de personnes sont venues assister à l'inauguration du siège social de la coopérative.

RÉGION

// SOLIDARITÉ À L'INTERNATIONAL

Un retour de mobilisation pour l'Afdi BFC

Réunis à Vesoul agrocampus, en Haute-Saône, les membres de l'association Agriculteurs français et développement international (Afdi) de Bourgogne Franche-Comté ont dressé le bilan d'un exercice marqué par le renouveau de la mobilisation bénévole.



L'Afdi BFC a tenu sa dernière assemblée générale en Haute-Saône.

L'assemblée générale de l'Afdi BFC a été l'occasion de présenter aux adhérents réunis récemment à Vesoul, en Haute-Saône, le rapport financier de l'association, lequel affiche un résultat positif de 2 329 €, ainsi que le budget prévisionnel pour 2023.

La valorisation financière de l'engagement bénévole est de 94 625 €, soit une hausse spectaculaire de +103 % par rapport à 2021. Au niveau de la grande région, l'ONG compte 121 bénévoles actifs, soit l'équivalent de 533 personnes/jour. L'engagement bénévole a permis de booster les actions d'information et de sensibilisation, en 2022 (+51 %) ainsi que celles de soutien aux organisations de producteurs du Sud (+55 %). Pour 2023, il reste 16 500 € à trouver. *« Cela passe par la mobilisation sur le territoire pour développer les activités génératrices de revenus, telles que la tenue de stands dans les évènements grand public pour la vente des produits »*, a exposé le trésorier Marcel Cottin.

Il a aussi évoqué des actions à venir, telles qu'une cuvée solidaire avec le lycée de Cosne-sur-Loire, dans la Nièvre, des partenariats en cours de développement avec certaines filières agricoles prospères (Comté, viticulture, etc.). *« Cette mobilisation passe aussi par l'implication de nouveaux bénévoles dans les départements »*, a-t-il également insisté, enjoignant les participants à mieux faire connaître l'Afdi auprès des Jeunes agriculteurs, par exemple.

Engagement auprès des producteurs

Les responsables des antennes départementales se sont ensuite relayés au micro pour présenter quelques diapositives synthétisant les différentes actions conduites en Afrique, principalement à Madagascar, au Cameroun et au Sénégal. Sophie Fonquernie a ainsi dressé le bilan de Projacam pour la Conaprocam (producteurs de cacao au Cameroun). *« La Conaprocam fédère 14 coopératives, qui représentent 1 500 membres : nous les appuyons pour structurer la gouvernance (statuts, règlement intérieur, fonctionnement…) ainsi que dans le domaine de l'installation des jeunes. Projacam justement est un projet de formations et d'accompagnement des jeunes à l'installation, construit en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or »*. 358 jeunes ont bénéficié de ce programme, qui a impliqué la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or dans la conception des modules de formation, sur les filières cacao, aviculture et maïs. À Madagascar, dans la région de Haute-Matsiatra, le Cram Fianarantsoa compte 230 riziculteurs au sein de 19 organisations membres. La certification de certains producteurs de semences de riz interroge sur le devenir et les besoins des autres membres… *« Le statut coopératif ne répond plus aux besoins réels du Cram mais permet d'obtenir des financements… En 2022 la décision a été prise de travailler sur un cahier des charges et la prise en charge des agriculteurs non-semenciers de riz. On s'oriente vers deux règlements intérieurs selon le statut du producteur »* témoignait Thierry Desveaux, responsable de l'antenne de l'Yonne.

S'adapter aux réalités locales

Dans la filière laitière de cette même zone, c'est Bernard Cassard, de Haute-Saône, qui relate les obstacles rencontrés par Rofana (fédération de coopératives laitières) : la collecte de lait progresse, avec une nouvelle coopérative membre (+5,5 %) et un nouveau technicien d'élevage. *« Les chantiers prioritaires sont ceux du management, de la gestion des flux et de la qualité du lait »*, témoigne l'ancien conseiller de Chambre d'agriculture, confronté aux réalités locales. *« Il faut trouver des moyens adaptés au contexte pour contrôler la qualité du lait : le densimètre, la mesure du degré dornick à l'alcool, le bol à fond noir pour la qualité sanitaire… Quant à la pasteurisation, c'est un vrai problème, car le principal combustible utilisé, c'est le charbon, synonyme de déforestation »*. Thomas Parents, du Doubs – et la Saône-et-Loire, a pour sa part relaté la démarche de recherche de nouveaux partenariats pour son antenne. *« Nous avons pris en compte le contexte politique, la francophonie, mais aussi la distance : le bilan carbone de nos déplacements pour nos missions d'appui est une donnée qu'on ne peut plus laisser de côté »*. C'est donc au Togo qu'une mission de reconnaissance et de rencontre de partenaires potentiels se déroulera cet automne.

Questions de genre

Sophie Fonquernie, présidente nationale de l'Afdi, a abordé les stratégies transversales et travaux conduits au niveau national. Outre l'agroécologie et la durabilité, la question du genre est aussi mise sur la table. *« Au Sud les inégalités hommes-femmes sont importantes : si les femmes sont en première ligne dans la production agricole, elles ont des difficultés d'accès au foncier, aux crédits, aux intrants… nous devons être vigilants dans nos partenariats à ne pas renforcer ces inégalités mais à les réduire. Pour que les femmes interviennent dans les organisations paysannes, avec des objectifs. C'est aussi une demande forte des financeurs »*.

Alexandre Coronel

// CONFÉRENCE RÉGIONALE AGRICOLE

Dès l'installation, avoir un regard lucide sur les risques

La Conférence régionale agricole de Bourgogne-Franche-Comté va se tenir le 13 juin à Dijon. La thématique centrale en sera le risque et la manière dont on l'aborde. Une notion très large dans le milieu agricole, mais dont certains aspects sont sous-estimés.

Décider de s'installer en agriculture n'est pas un choix professionnel anodin. Qu'il puise ses raisons dans la volonté d'une continuité familiale ou dans une passion, c'est avant tout le choix d'une vie, sans doute plus que dans aucun autre secteur. Comme tout choix, il comporte une part de risques. Certains sont bien intégrés à l'esprit des futurs agriculteurs, notamment ceux liés aux finances et à l'endettement, mais d'autres apparaissent sous-estimés, ou méconnus : charge de travail, impact sur la vie sociale, conflit avec un associé… Le risque est en fait une notion très large dont on peine parfois à cerner précisément les contours, c'est pourquoi la thématique choisie par la Conférence régionale agricole de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) mérite qu'on s'y attarde : « Gérer les risques sur l'exploitation dès l'installation ». L'évènement, qui aura lieu le mardi 13 juin dans les locaux du Conseil régional de BFC, à Dijon, ambitionne d'aborder la question sous des angles multiples. Comme chaque année, cette conférence sera aussi l'occasion de prendre connaissance de l'Observatoire prospectif de l'agriculture régionale. L'évènement sera introduit par Vincent Landrot, le président de Cerfrance, Marie-Guite Dufay, la présidente du Conseil régional et le préfet de Région, Franck Robine. Ces deux dernières personnalités seront aussi là pour la conclusion, aux côtés de Christian Decerle, le président de la Chambre régionale d'agriculture.

Une matinée en trois étapes

Trois grandes parties rythmeront la matinée :

- la présentation des résultats 2022 de l'Observatoire prospectif de l'agriculture en BFC, par Sophie Dubreuil, de la Chambre régionale d'agriculture, et Mathilde Schryve, de Cerfrance BFC. Ce document permet de prendre connaissance des résultats technico-économiques 2022 des principales productions agricoles. Malgré la flambée du coût des intrants, les exploitations profitent de cours bien orientés dans un contexte de raréfaction de l'offre : impacts de la guerre en Ukraine, décapitalisation… L'agriculture biologique, en revanche, souffre pour la deuxième année consécutive d'une baisse marquée de la consommation. La vente directe, fortement plébiscitée pendant les périodes de confinement, est également à la peine.
- une intervention de Sébastien Mérat, consultant en gestion des risques et directeur du cabinet Péri-G, qui fournira son approche sur la gestion des risques sur une exploitation agricole dès l'installation. Il permettra notamment d'avoir une vision large de ce qu'on entend par « risque ».
- Une table-ronde qui prolongera l'intervention de Sébastien Mérat en réunissant des personnes concernées, à des titres divers, par cette question de la gestion du risque :
- Aurore Beaulieu, agricultrice en Gaec dans le Doubs
- Amélie Cussey, conseillère Installation et Entreprise à la Chambre d'agriculture de Haute-Saône
- Tristan Lamy, directeur Développement et Transition des entreprises et Agriculture au Crédit Agricole Champagne-Bourgogne
- Gérald Grignet, responsable du développement sur la Côte-d'Or pour Groupama
- Maud Gouy, formatrice au sein de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, qui réalise de l'accompagnement humain, en individuel et en collectif
- Sébastien Mérat, qui fera office de grand témoin.

Berty Robert

Conférence régionale agricole, mardi 13 juin de 9 h 15 à 12 h 30, au Conseil régional de BFC, boulevard de la Trémouille à Dijon



L'Observatoire prospectif de l'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté est un document qui passe en revue les résultats économiques de l'agriculture régionale et tente d'en percevoir les orientations.

FRANCE

// ASSISES DE LA PRÉDATION

« 500 loups. Pas plus »

Organisées dans les Hautes-Alpes, les premières Assises de la prédation ont été, logiquement, largement consacrées au loup. Si l'agriculture ne veut pas éradiquer l'espèce, elle souhaite en revanche une stricte limitation du nombre d'individus.

En clôture de la première journée des Assises de la prédation, le 1er juin, à Chorges, dans les Hautes-Alpes, le président de la FNSEA, Arnaud Rousseau a rappelé l'historique des plans « loup » développés en France depuis 2004 et que les agriculteurs ont signé en bas de la feuille pour un volume bien déterminé : *« Notre acceptation, c'était 500 loups. Ce ne sera pas plus »*, a-t-il indiqué à propos de ce sujet *« très politique »*. Juste avant, le président JA, l'agriculteur du Doubs Arnaud Gaillot n'avait pas dit autre chose. *« 500 loups, pas un de plus. On voit les dégâts »*. Les deux responsables syndicaux ont ainsi résumé l'état d'esprit des éleveurs qui n'en peuvent plus des attaques à répétition sur leurs troupeaux : pas moins de 12 000 bêtes tuées en 2022 avec une facture toujours plus importante au fil des ans : 25 millions d'euros en 2019, 35 M€ l'an dernier sans compter les 8 M€ à la charge des éleveurs qui s'étonnent de devoir payer les pots cassés. *« Car après tout, nous subissons le loup et ce sont certains citoyens écologistes qui souhaitent son maintien et son développement. C'est donc au ministère de la Transition écologique de mettre la main à la poche et pas au ministère de l'Agriculture »*, ont observé de nombreux congressistes. *« Il ne faut plus parler de gestion mais de régulation »*, a insisté le président de la FNSEA. Ne faisant pas de distinction, le loup s'attaque à tout ce qu'il trouve : brebis, veaux, ânes, chevaux, poulains… Même la faune sauvage pâtit de la présence lupine qui déstabilise les écosystèmes : *« Je ne vois plus de mouflons, peu de chamois et de nombreux alpages sont en déprise, rendus à la broussaille et à la forêt »*, s'est inquiété Cédric Laboret, président de la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc.

Simplifier le protocole

« Les attentes pour le maintien du pastoralisme de montagne et de plaine sont très fortes de la part des éleveurs », a martelé Patrick Bénézit, président de la Fédération nationale bovine, à l'origine de ces premières assises. Ce que les éleveurs réclament en premier lieu, c'est de pouvoir tirer le loup dès la première attaque et ne pas attendre les autorisations préfectorales après trois attaques. Il faut simplifier et donc *« fusionner les tirs de défense et de prélèvement en un seul »*, ont notamment milité Claude Font, secrétaire général de la Fédération nationale ovine et Édouard Pierre, président JA des Hautes-Alpes. Une idée à laquelle le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, intervenant en visioconférence, ne semble pas être opposé en parlant de *« modernisation du protocole »* et évoquant aussi la possibilité de *« fusionner les modalités de tir »*. Il envisage aussi que les éleveurs et bergers, dûment munis de leur permis de chasse et après une formation, puissent utiliser caméras thermiques et autres visées nocturnes pour neutraliser le loup. L'objectif recherché est *« zéro attaque sur les troupeaux »*. Comme l'ont répété les intervenants, le sujet n'est pas l'éradication du loup dont la population semble pourtant *« hors contrôle »* selon les interventions de plusieurs congressistes, mais la stabilisation de la population à un niveau acceptable et accepté. C'est-à-dire *« 500 et pas plus »*. Car *« on veut simplement faire notre métier sereinement »*, a résumé René Laurans, président de la FDSEA des Hautes-Alpes.



Actuagri

Le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, a participé à ces Assises par visio-conférence.

Christophe Soulard

L'éternelle question du comptage

La question du comptage a focalisé une partie des débats. Combien de loups vivent en France aujourd'hui ? Ils étaient 921 au dernier comptage. Ils sont certainement plus de mille actuellement. Ce qui inquiète les éleveurs mais aussi le ministre de l'Agriculture qui aimerait *« faire converger les moyens de comptage »* et les rendre plus rapides. *« La temporalité pose question pour rendre le prélèvement plus efficace […] il faut avoir un comptage chronologique plus précis »*, a-t-il expliqué. En effet, le nombre de prélèvements dépend du taux (19 %) et du comptage précis. *« À 621 loups en 2021 et 921 en 2022, la pression pour les éleveurs n'est pas la même »*, a remarqué Claude Font (FNO). D'autant qu'au 30 mai de cette année les attaques ont crû de 16 % par rapport à 2022. Il restera ensuite à déterminer à partir de quel niveau l'espèce lupine est viable, soutenable et acceptable.

// FONDS DE MUTUALISATION SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTAL

L'exception sanitaire française

Mal connu, le Fonds de mutualisation sanitaire et environnemental (FMSE) assume pourtant un rôle essentiel de soutien aux éleveurs confrontés à des problèmes sanitaires. Un changement vient de s'opérer à sa tête et c'est désormais Christophe Chambon, président de la FRSEA BFC, qui en prend les rênes.



C'est désormais Christophe Chambon, agriculteur dans le Doubs et, par ailleurs, président de la FRSEA BFC, qui préside le FMSE.

Le président du Fonds de mutualisation sanitaire et environnemental (FMSE), Joël Limouzin, qui a décidé de passer la main après dix années de mandat (c'est le bourguigno-franc-comtois Christophe Chambon qui lui succède) a rappelé les grandes étapes de la création et de l'évolution du fonds, à l'occasion de son assemblée générale, le 30 mai. Le point de départ est le bilan de santé de la PAC qui, en 2008, en introduisant la gestion des risques en agriculture, a permis aux États membres de mettre en place des fonds de mutualisation pour indemniser les pertes économiques dues aux aléas climatiques, sanitaires, ou environnementaux. Les responsables professionnels de l'époque, Xavier Beulin pour la FNSEA et François Thabuis pour les JA, voyaient toute l'opportunité à saisir pour l'agriculture française. *« Le FMSE a été créé par le syndicalisme majoritaire »*, a tenu à rappeler Joël Limouzin. *« Il fallait avoir de l'inventivité et de l'audace »* pour créer ce fonds *« avec deux niveaux de cotisation, une obligatoire, et une par filière […] C'est sur ce principe que s'est organisée la gouvernance du FMSE »*, a-t-il expliqué.

Près de 15 000 exploitations indemnisées

À ce jour, 12 sections spécialisées ont été créées et trois sont en projets : l'apiculture, la filière équine, la conchyliculture. Une réflexion est également en cours pour créer des sections du FMSE dans les territoires d'Outre-mer. Les indemnités sont financées par les cotisations des producteurs et par les crédits publics. Les cotisations doivent couvrir au moins 35 % des dépenses d'indemnisation. L'État ou l'Union européenne remboursent jusqu'à 65 % de ces dépenses. En dix ans, 14 500 exploitations ont été indemnisées pour un montant total de 63,457 millions d'euros. Le FMSE a permis à l'agriculture française de faire face à des crises comme celle de la sharka dans les fruits, ou de la fièvre catarrhale dans l'élevage ovin. Le FMSE est également en première ligne pour le soutien aux aviculteurs en lutte contre l'influenza aviaire. Pour la filière cunicole, le Fonds a mis en place un plan de lutte efficace contre la maladie virale hémorragique chez le lapin, apparue en 2018. Désormais, elle recule. *« Existerait-il encore une filière lapin en France ? »* sans l'intervention du FMSE, a interrogé le représentant de cette section. Le Fonds a aussi été l'interlocuteur privilégié au moment de l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen en 2019. Plus de 1 000 agriculteurs ont ainsi pu être indemnisés par le fonds Lubrizol. C'est le seul secteur économique de la région qui a obtenu une indemnisation totale de la part de la multinationale.

Réforme à venir

Mais le FMSE n'est pas qu'un organisme de remboursement. *« Il a aussi été créé pour travailler sur le préventif »*, rappelle Jérôme Volle, vice-président du fonds. Parmi les actualités, il y a la présence de la fièvre porcine africaine en Italie qui est scrutée attentivement. Le foyer le plus proche est désormais *« à 53 km de la frontière avec la France »*, indique le représentant de la section porcine, et le dialogue avec les autorités italiennes (avec plusieurs échelons administratifs de décisions) n'est pas facile. Intervenant par vidéo, le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, a annoncé une future réforme de la gestion des risques sanitaires dans les filières animales. Autre évolution : le transfert, d'ici la fin 2023, de l'instruction des dossiers à l'Agence de service et de paiement. Aujourd'hui encore, dix ans après, la France est le seul pays de l'UE à avoir mis en place un tel système permis par la PAC. *« La détermination professionnelle, il y a plus de dix ans, a permis de créer un bel outil de solidarité agricole en optimisant des moyens financiers »*, a conclu Joël Limouzin.

Actuagri

Christophe Chambon, nouveau président

À l'occasion de l'assemblée générale du FMSE, son premier président, Joël Limouzin, a passé la main après une décennie à la tête du fonds professionnel de gestion des risques. Pour succéder à l'éleveur vendéen, Christophe Chambon, éleveur de vaches montbéliardes en zone comté, a été élu le même jour. Candidat présenté par la FNSEA, il est l'un des actuels secrétaires généraux adjoints du syndicat. L'assemblée générale a été marquée par un long hommage – dont celui de Marc Fesneau – au travail de Joël Limouzin, dont l'engagement national à la FNSEA s'achève par la même occasion. Dans son discours de clôture, le Vendéen a regretté le dossier « non soldé » des indemnisations des dégâts de campagnols, pour lesquels un engagement de l'État de 2 millions d'euros est toujours attendu, qui aurait été promis par l'un des prédécesseurs de Marc Fesneau. Il a également appelé à acter le financement des sections spécialisées du FMSE par les acteurs de l'aval des filières concernées.

ÉLEVAGE

// SICAFOME

58 Une assemblée générale particulière

Le 26 mai, la Sicafome tenait son assemblée générale avec en toile de fond son anniversaire. Outre cet événement, le bilan financier marquait une singularité par rapport aux années précédentes, de même que les sujets abordés dans les questions diverses.

L'assemblée générale de la Sicafome, du 26 mai, fut singulière puisqu'elle s'est déroulée à la salle des fêtes de Moulins-Engilbert (contre les locaux du cadran d'habitude) afin de célébrer ses 40 ans. Pour cet anniversaire, la rencontre s'est clôturée par la projection d'un film retraçant l'histoire et les missions du cadran de Moulins-Engilbert qui *« servira de support de communication pour l'avenir »* stipule Benoît Blandin, président de la Sicafome, et par un dîner dansant. Même si tous attendaient ce moment, des sujets plus sérieux ont été abordés au préalable.



L'Assemblée générale de la Sicafome s'est déroulée le 26 mai dernier à la salle des fêtes de Moulins-Engilbert afin de célébrer les 40 ans du cadran.

Bilan

Outre l'anniversaire, le bilan participa également à ce sentiment d'exception. En effet, avec un chiffre d'affaires de 56 248 079 euros en 2022 la Sicafome enregistre donc une progression de 9 058 890 euros. Pour rappel, 42 322 bovins ont été présentés en 2022 – soit une baisse de 4 038. La Sicafome enregistre un taux record d'invendus de 4 % et une hausse des prix de 300 euros en moyenne par tête. Les transactions ovines présentent une augmentation des apports (plus 501 en 2022 par rapport à 2021), une augmentation du prix moyen d'environ 5 euros par rapport à l'an dernier et, comme pour les bovins, un taux d'invendus bas de 3 %. Benoît Blandin insiste : *« notre chiffre d'affaires 2022 équivaut aux années 2012-2013 ce qui fait grand plaisir car nous retrouvons une situation normale. L'augmentation des prix est, outre le marché, aussi due au travail de qualité des éleveurs »* avant de nuancer : *« cela étant, nous restons vigilants, car il y a une baisse des apports en bovins (activité principale de la Sicafome). Cette situation est inquiétante et témoigne, à mon sens, de la diminution du cheptel »*.

Réactions

Benoît Blandin poursuit : *« J'en profite d'ailleurs pour réagir au rapport de la Cour des comptes (du 22 mai dernier*) qui préconise de réduire le nombre de bovins en France. Je crois que cela est complètement déconnecté de ce que les consommateurs désirent car il est prouvé qu'ils souhaitent revenir à une alimentation locale. En sus, et pour mémoire, l'élevage – quel qu'il soit – permet de valoriser des terres qui ne peuvent pas l'être autrement, cela offre non seulement un gagne-pain pour des familles entières mais aussi un entretien du paysage. Je tiens à rappeler à tous ces rapporteurs que si les bovins disparaissent ou se réduisent, c'est la France qui sera métamorphosée, et des familles qui seront sur le carreau ; inadmissible pour moi »*. Des prises de paroles se sont succédé (Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, etc.) pour affirmer que la consommation de viande en 2022 n'avait pas baissé et que l'engraissement pouvait être un débouché intéressant à envisager. Martial Tardivon a d'ailleurs présenté la prestation de vente vidéo du cadran, et a indiqué que le personnel de la Sicafome se formait sur les labels de qualité : *« Il y a un marché qui nous attend, et nous sommes là pour vous accompagner dans celui-ci »*. La réaction de la salle ne s'est pas fait attendre : *« On nous impose des normes de partout pour respecter des cahiers des charges de plus en plus contraignants et d'un autre côté, le gouvernement autorise l'importation de viande étrangère qui n'a pas la moitié de cela à respecter »*.

Prédation

Autre sujet sensible qui fut abordé durant l'assemblée générale : le loup. Durant la présentation des chiffres, Martial Tardivon, chef des ventes du cadran de Moulins-Engilbert a martelé : *« Je suis ravie que le nombre d'ovins vendus augmente de même que leurs prix. Mais, cette production peut disparaître à cause de la pression du loup et je pense qu'il va falloir choisir entre la protection du loup ou des troupeaux »*. Sur ces paroles, une photo d'un bovin déchiqueté a été projetée à toute l'assemblée. L'État, représenté par Yosr Kbairi, sous préfète de Château-Chinon, a rebondi : *« nous sommes à l'écoute des éleveurs qui sont des acteurs économiques indispensables. Nous travaillons – avec la FDSEA et la Chambre d'agriculture de la Nièvre - pour trouver des solutions à cette problématique des plus pressantes. Nous avons bien conscience des enjeux et nous ne souhaitons pas voir disparaître les élevages »* et la salle de réagir : *« Le loup est une cause européenne et mondiale. Mais les bovins, les ovins et les éleveurs, sont une cause défendue par qui ? Il est grand temps qu'une institution les protège car sous peu il sera trop tard! »*. Ainsi l'assemblée générale de la Sicafome 2023 ne ressembla à aucune autre, et Benoît Blandin de conclure : *« Je remercie l'engagement de tous les salariés, bénévoles et administrateurs participant au bon déroulement des marchés chaque semaine. Nous espérons que l'avenir sera au diapason de cette année. Mais j'insiste une dernière fois : sans les éleveurs apporteurs et acheteurs, nous n'existons pas et si nous n'existons pas, il n'y a pas de cotation… à bon entendeur »*.

Chloé Monget

**https://www.ccomptes.fr/fr/publications/les-soutiens-publics-aux-eleveurs-de-bovins*

// ÉLEVAGE BOVIN

21 La voie du zéro concentré

Un éleveur de La-Roche-en-Brenil engraisse ses bovins à l'herbe, avec de bons résultats à la clé.



Benoît Boudier change ses animaux de place tous les 7 à 10 jours. Dès l'an prochain, ce sera deux fois par semaine, pour viser la meilleure qualité d'herbe possible.

Pratiquement 1 UF et un *« bon »* 25 % en MAT : les analyses d'herbe de Benoît Boudier n'ont rien à envier aux aliments du marché. *« Si ces valeurs étaient constantes toute l'année, il serait très facile de se priver du moindre concentré »*, assure l'éleveur de 49 ans, qui engraisse les trois quarts de ses bovins à La-Roche-en-Brenil. Son herbe n'a pourtant « rien de plus » que celles de ses collègues du département : *« bien au contraire, nous sommes ici dans le Morvan, les terres sont connues pour être très pauvres… Diminuer, voire ne plus utiliser de concentrés reste toutefois possible ici. Pour y arriver, il faut faire en sorte d'apporter la meilleure herbe possible aux animaux, aux meilleurs moments »*. Benoît Boudier pratique le pâturage tournant sur cinq de ses parcelles autour de son exploitation : *« chacune est divisée en trois, je change les vaches de place tous les 7 à 10 jours. Avec ce procédé, je leur donne déjà beaucoup moins de concentrés : seulement 2 kg/jour aux génisses et 4 kg/jour aux bœufs »*. L'éleveur de 65 vaches charolaises envisage, dès l'année prochaine, d'être encore plus dynamique dans le pâturage en recoupant encore plus ses parcelles et en changeant les bovins de place tous les trois jours : *« l'idée sera d'abaisser encore plus les apports de concentrés, voire de les supprimer totalement pour les femelles, sur tout le printemps. Changer de place les vaches tous les 7 à 10 jours est une fréquence encore trop longue dans mon cas : j'ai remarqué que les vaches broutaient à chaque fois le meilleur durant deux à trois jours avant d'attaquer le moins appétant. Elles reviennent ensuite très rapidement, ou plutôt trop rapidement sur les repousses, ce qui épuise les meilleures parties. Je dois améliorer ce point »*.

Une vieille tradition

Benoît Boudier a suivi les traces de son oncle, qui engraissait déjà ses bœufs et ses génisses à l'herbe : *« il travaillait dans l'Auxois, là où la pratique est un peu plus répandue. Ici, il se fait historiquement davantage de maigres. Il est pourtant possible d'engraisser à l'herbe dans le Morvan… L'idée, pour moi, est d'emmener le produit jusqu'au bout. Je suis en bio et vendre du maigre au prix du conventionnel n'est pas satisfaisant, ni sur le plan économique, ni sur le plan philosophique »*. Le Côte-d'orien insiste sur plusieurs points à bien respecter : *« le cloisonnement des parcelles doit être réfléchi en amont, il faut raisonner en fonction des points d'eau, naturels ou artificiels. Engraisser à l'herbe nécessite également de lâcher les animaux d'une manière précoce, pour ne pas se laisser déborder par la pousse d'herbe. Cela peut être un frein dans certains secteurs, car tout dépend de la portance des sols »*. *« Le jeu en vaut vraiment la chandelle »* selon Benoît Boudier : *« le gain par animal varie entre 100 et 200 euros, le montant exact est fonction de plusieurs critères. Il est certain que nous gagnons beaucoup moins quand les céréales ne sont qu'à 150 euros la tonne… Cette technique ne nécessite pas beaucoup de travail, pas plus qu'un engraissement en bâtiments. Pour ma part, des chiens de troupeaux m'aident à changer les vaches de parcelles, c'est très appréciable »*.

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or a organisé une rencontre le 11 mai chez Benoît Boudier, dans le cadre des *« Cafés allaitants de Bourgogne-Franche-Comté »*. L'engraissement à l'herbe a été au cœur des discussions, en présence d'éleveurs et d'étudiants.

AG

ÉLEVAGE

// RACE BRUNE

La jeunesse a triomphé

N'en déplaise à la Cour des comptes, il y avait beaucoup de bovins, encore plus de bovins que d'ordinaire, lors du concours de la race Brune à Châtillon-sur-Seine. Et cerise sur le gâteau, les jeunes générations se sont distinguées par leur incroyable implication. La relève est plus que jamais assurée.



Le Gaec du Thorey de Quemigny-sur-Seine, avec Gérald Étienne et ses deux fils Enaël et Jules.



Le Gaec de la Goule de Turcey, avec Florian, Cédric et Lucas Lamarche.



Giovan et Bastien Gervasoni, d'Essarois, toujours fidèles au poste.



Clément Darbois, de Frôlois.



Maël Perraudin représentait le Gaec de Toutifaut, de Magny-Lambert.

Quel beau concours ! Les éleveurs de race Brune ont plus que réussi leur grand rendez-vous des 3 et 4 juin à Châtillon. Cent dix-huit animaux – un nouveau record – étaient de la partie pour cette édition 2023. *« En plus de ce très bel effectif, les jeunes étaient omniprésents, leur motivation était énorme, c'était très beau à voir. Le concours génisses, avec des petites Brunes présentées exclusivement par des jeunes, nous a procuré beaucoup d'émotions »*, confiait Mickaël Clerget, président du syndicat départemental. L'éleveur de Courcelles-Frémoy n'a pu s'empêcher de repenser à de précédentes éditions : *« nous nous sommes battus pendant une paire d'années pour maintenir le concours, avec parfois un nombre d'animaux qui n'était pas au niveau escompté. Voir la dynamique actuelle nous rend tous très contents. C'est très encourageant pour la suite. La Brune est plus que jamais une grande famille ! »*. Thomas Gérouville, technicien à Brunes Génétique Services, soulignait lui aussi l'élan porté par les jeunes générations : *« les enfants motivent leurs parents à venir ! Ce week-end était pourtant parfait pour faire les foins, mais les éleveurs ont préféré se rendre aux journées châtillonnaises ! »*.

De nombreux gagnants

Plusieurs élevages se sont partagé les prix les plus prestigieux du concours. Les championnats adultes et jeunes ont été respectivement remportés par Majesté du Gaec Loosli et Oneska d'Alain Terrillon, le titre de grande championne revenant à Majesté. L'élevage de Chazeuil a réalisé un joli concours en gagnant également le prix de la meilleure mamelle adulte avec Lilyrose. La meilleure mamelle jeune est quant à elle revenue à Oisive, du Gaec du Thorey, qui obtient aussi le prix de la meilleure mamelle espoir et le titre de championne réserve espoir avec Rigata. Cet élevage de Quemigny-sur-Seine ne s'est pas arrêté en si bon chemin et s'est offert l'une des plus belles distinctions du concours avec le prix d'élevage, après avoir devancé les lots du Gaec Changarnier et de l'EARL Saint Roch. Autre prix marquant les esprits à Châtillon : le prix de famille, remporté par le Gaec Changarnier. L'élevage de Montmoyen repart encore une fois avec une paire de prix : la réserve championne adulte avec Méfiance, la meilleure fromagère avec Infernale, le championnat espoir et le titre Miss Gen'Brune avec Roumanie. Le Gaec Colson a lui aussi tiré son épingle du jeu lors de cette édition. L'élevage de Moloy a remporté le prix génétique avec Perdrix, le prix de la longévité avec Liqueur et le prix de la meilleure laitière avec Météo. Autre élevage de Côte-d'Or ayant remporté un grand prix : le Gaec Sureau-Clerget avec Tipoune, championne réserve génisse.

Bravo les jeunes

Le concours des jeunes présentateurs a lui aussi battu son record de participation. Ils étaient 58 à tenter leur chance dans cette épreuve organisée par Laurette Millot, animatrice du syndicat départemental, et jugée par Loïc Doudeau, technicien à Elva Novia. Le championnat des moins de 16 ans a été remporté par Lucas Lamarche de Turcey, devant Océane Barbut, venue de la Lozère. Chez les plus de 16 ans, la victoire est revenue au jurassien Yanic Weber, qui a devancé le côte-d'orien Bastien Gervasoni, d'Essarois. Trois jeunes ayant participé à de récentes formations du syndicat de la race Brune ont été récompensés pour leur implication, leur sérieux et leur capacité à travailler en équipe : il s'agit de Léa Franchon (Montmoyen), Valentin Prieur (Savoisy) et d'Anne-Laure Durand (Courcelles-Frémoy).

Bien vendu !

Jamais deux sans trois… La vente aux enchères de BJD France (ex-Brune Expansion) a également battu des records avec des prix moyens de 4 255 euros pour les génisses et 2 100 euros pour les lots d'embryons. Treize des 14 lots proposés ont trouvé preneur. Les prix des femelles ont varié de 3 400 à 6 100 euros, cette plus belle enchère étant réalisée par un éleveur de la Savoie, qui a jeté son dévolu sur un génisson né à la Ferme de l'Abbaye de la pierre qui vire, dans l'Yonne.

AG

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

VIGNE

// FERMAGES VITICOLES

La réponse de l'État aux bailleurs

Suite à la motion réalisée par la section des bailleurs de la FDSEA de l'Yonne concernant les fermages viticoles, diffusée dans l'édition 1730 (du vendredi 5 mai) de Terres de Bourgogne, les services de l'État ont tenu à apporter leur droit de réponse.

« La décision du préfet de l'Yonne du 29 août dernier portant réforme du calcul des fermages viticoles fait suite au constat de pouvoir bénéficier d'un mode de calcul plus juste et souple au regard des évolutions de la production.
En effet, dans un contexte marqué par le réchauffement climatique et le dérèglement météorologique qui entraîne de lourdes pertes dans la production viticole, l'inflation du prix des fermages pèse lourdement sur les exploitations viticoles.

Il a été exprimé le besoin d'intégrer une variable liée au rendement, afin d'aboutir à une méthode de calcul plus juste, permettant davantage de résilience pour les exploitations viticoles.
La méthode déclinée dans l'arrêté du 29 août dernier fait suite aux travaux d'un groupe de travail constitué à l'initiative du préfet de l'Yonne, sous la conduite de la Direction départementale des territoires.

Composé de représentants des bailleurs et des preneurs, des représentants des organisations de défense et de gestion des appellations viticoles et de la CAVB, ce groupe de travail s'est réuni à quatre reprises entre octobre 2021 et juin 2022.



Dans leur motion, les bailleurs ont indiqué refuser *« que le montant des fermages devienne une variable d'ajustement comptable pour les viticulteurs ».*

Dans l'objectif de préserver également les intérêts des bailleurs, des aménagements à la méthode de calcul ont été retenus : la variable liée au rendement est bloquée à 0,5, ainsi en cas d'une forte baisse de rendement de l'appellation le prix de marché sera au maximum divisé par deux (cette condition « plancher » assure de la flexibilité pour les exploitants et une sécurité pour les bailleurs) ; la variation du prix de l'hectolitre d'une année sur l'autre ne peut baisser de plus de 20 % sur les 3 premières années d'application de la formule.
Cette méthode consensuelle a été définitivement entérinée par la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux le 12 juillet dernier et a été déclinée dans l'arrêté préfectoral du 29 août.

L'arrêté du 29 août dernier est actuellement contesté devant le tribunal administratif de Dijon qui étudie la légalité de cette décision. Ce recours étant toutefois dépourvu d'effet suspensif, l'arrêté contesté demeure exécutoire pour l'ensemble des bailleurs et fermiers viticoles du département de l'Yonne.
Enfin, la réforme des modalités de calcul du fermage viticole n'est pas propre au département de l'Yonne. Les départements de la Côte d'Or, de la Saône-et-Loire et du Jura ont également réformé le calcul du prix du fermage en incluant, comme dans l'Yonne, un paramètre lié au rendement ».

Communiqué de la préfecture de l'Yonne

// ÉQUIPEMENT

110 Vigne inaugure un second magasin à Chablis

La filiale du groupe coopératif 110 Bourgogne vient d'ouvrir un nouveau magasin à l'entrée de Chablis. Le 26 mai, clients, fournisseurs et administrateurs étaient conviés à une journée inaugurale autour d'animations commerciales.

110 Vigne vient d'inaugurer son nouveau magasin à l'entrée de Chablis, à quelques centaines de mètres du site historique, qui s'est trouvé à l'étroit suite au développement de l'activité viticole.
« Nous avons saisi l'opportunité de reprendre les anciens locaux de Phytoservice, idéalement situés à l'entrée de Chablis en venant de Beine. Nous commencions vraiment à être à l'étroit dans notre magasin de la route d'Auxerre » explique Walter Huré, président de 110 Bourgogne *« Niveau timing, les planètes se sont alignées »*.

Chablis Centre, le magasin historique, accueille donc Portes de Chablis, un magasin de 400 m² de libre-service et autant de stockage. Stéphane Lambert, responsable de l'activité vigne au sein du groupe, se réjouit de l'ouverture d'un second magasin à Chablis. *« Nous allons pouvoir proposer aux viticulteurs mais aussi aux agriculteurs et même aux particuliers, un service de proximité en outillage, pièces détachées, traitement des effluents, équipements de récupération des eaux, clôtures électriques, nettoyeurs haute pression, équipement de protection, matériels de cave… Nous allons également développer l'emballage sec, nécessitant de gros volumes de stockage, une activité en plein essor »*.

110 Vigne qui a vu son chiffre d'affaires progresser de 4 à 8,50 M€ en seulement 4 ans, vient également de reprendre un local attenant à Chablis Centre pour augmenter la capacité de stockage des produits phytosanitaires. Un nouveau palier est donc en train d'être franchi pour la filiale qui a une politique de stocks forts, afin de répondre au maximum aux besoins des clients.

L'équipe de 13 salariés, dont trois techniciens et une commerciale matière sèche, répartis entre les deux magasins de Chablis et celui de Saint-Bris-le-Vineux couvre tous les bassins viticoles de l'Yonne et celui du Châtillonnais avec des stocks saisonniers dans le Gamm Vert d'Épineuil et le silo de 110 Bourgogne de Châtillon-sur-Seine.





Stéphane Lambert et Walter Huré : *« Portes de Chablis est ouvert à tous ».*

DIVERSIFICATION

// SAINT-BENIN-D'AZY

58

L'atelier de découpe et de transformation en bonne voie

Le 23 mai, une réunion était organisée pour expliquer aux professionnels ce que proposera l'atelier de découpe et de transformation de Saint-Benin-d'Azy (et son magasin).

Depuis la première pierre (1), l'atelier de découpe et de transformation de Saint-Benin-d'Azy, projet accompagné par la Chambre d'agriculture de la Nièvre et la Communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais, avance. Afin d'expliquer aux professionnels la mission de cet atelier, les fondateurs organisaient une réunion d'information le 23 mai à Saint-Benin-d'Azy, avec visite du site. Pascaline Loquet (La Petite ferme), une des fondatrices du projet, martèle : *« C'est un moyen de maîtriser notre production de A à Z – Z étant la transformation »*.

En détail

Ainsi, l'atelier (de 500 m²) proposera des prestations de découpe, de mise sous vide, de salaison, de transformation (soupes, pâtes farcies, etc.), légumerie (légumes non terreux), salle de stockage à température négative et vente au magasin attenant (80 m 2). Nicolas Fallet (Gaec Fallet-Gourdin, un des fondateurs) insiste : *« nous avons constitué notre équipe de bouchers professionnels pour la découpe. Pour la transformation, dans un premier temps, nous travaillons avec trois ou quatre recettes, afin de ne pas faire de déçus. Puis, une fois que nous maîtriserons parfaitement nos outils, nous pourrons intégrer d'autres recettes et travailler avec celles proposées par les producteurs. Cela peut paraître contraignant, mais nous voulons être sûrs d'offrir de la qualité »*. Ils poursuivent : *« notre but, pour les produits transformés sur place, est d'utiliser des denrées locales quand cela est possible. Nous voulons que notre démarche ait du sens en revenant à une certaine logique de fabrication et d'approvisionnement géographique proche »*.

Les produits

Si les fondateurs ont déjà une liste de produits en tête à proposer (viande, fromages, légumes, pains, vins, etc. bio ou non), ils essayeront d'élargir leur inventaire : *« Nous sommes prêts à accueillir tous les producteurs volontaires des alentours, une commission sera mise en place par les gérants de l'atelier pour le choix des produits »*. Cette commission sélectionnera les producteurs via une dizaine de critères comme le goût ou la localisation géographique de l'exploitation. Pour les fondateurs, cette initiative permet *« de conserver une certaine qualité et d'avoir des produits en accord avec nos principes de production (comme le bien-être animal par exemple) »*. Même s'ils ont ciblé la direction qu'ils souhaitent prendre, les fondateurs stipulent qu'il reste encore quelques inconnues dont les prix pour les prestations : *« Nous n'avons pas encore arrêté nos prix car certains tarifs évoluent sans cesse comme l'énergie. Mais, nous resterons cohérents en s'inspirant de ceux existants, tout en restant attractifs. Nous gardons en tête de faciliter les échanges tout en conservant une certaine réactivité pour l'environnement local »*.

Un nom qui en dit long

En plus de toutes ces explications, les fondateurs ont dévoilé le nom du projet : La Fermille. *« Il s'agit de la contraction de deux mots qui résument nos valeurs : la ferme et la famille. Nous voulons que cet outil soit un outil de proximité, que ce soit pour les habitants mais aussi pour les professionnels »*. Les fondateurs espèrent être opérationnels d'ici octobre pour l'atelier, en précisant *« que le magasin le sera peut-être avant »* et d'ajouter : *« nous ouvrirons six demi-journées par semaine mais nous n'avons pas encore déterminé des horaires précis »*. Les fondateurs concluent : *« après une longue attente, nous sommes ravis de voir ce projet aboutir. Nous espérons que tous seront au rendez-vous pour l'accueillir positivement et surtout l'utiliser ! »*.



Le projet a été soutenu, entre autres par la Communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais, le Gufa, l'État (aides régionales et départementales).

Chloé Monget

(1) voir TDB n° 1704 p. 8

Les fondateurs

Pour rappel, les producteurs à l'origine du projet sont six : Gaec Maillault, Gaec de Verrières, Gaec Fallet-Gourdin, EARL de la Chaume, SCEA La Limonaise, Pascaline Loquet (La Petite ferme). D'autres se sont joints au projet dont Delphine Mezery « Aux petits oignons » (cuisinière/traiteuse) et la Maison Dejorges (pâtes fraîches et farcies).



Les premières réflexions du projet ont débuté en 2017.



// SALON EUROFOREST

La plus grande vitrine de la filière forêt-bois

Pour sa huitième édition, les 22, 23 et 24 juin à Saint-Bonnet-de-Joux, en Saône-et-Loire, Euroforest réunit près de 400 exposants originaires de 17 pays pour présenter les dernières innovations en termes de matériels et de services, dans un secteur qui cristallise les attentes. Il est à la fois victime du changement climatique et offre une solution de décarbonation à long terme.

Parfait exemple de la vitalité et de la diversité du secteur de la filière forêt-bois, qui emploie en France près de 400 000 personnes, Euroforest ambitionne de rassembler les principaux acteurs, de la plantation à la transformation. Parmi les participants, on trouvera des pépiniéristes, des forestiers privés ou publics, des entrepreneurs des territoires, des exploitants forestiers, des coopératives, des scieurs, des gestionnaires, des scientifiques, des experts, des agriculteurs, des paysagistes ou encore de simples passionnés venus de toute la France. Mais c'est aussi le plus grand salon international de France et le monde entier de la forêt s'y est donné rendez-vous, de République tchèque, d'Allemagne, de Finlande, de Slovénie entre autres. Rassemblés sur 42 000 m² de terrain, à Saint-Bonnet-de-Joux, près de Charolles, en Saône-et-Loire, les stands seront disposés tout au long d'un parcours de près de 3 km dans la forêt privée de Chaumont. On y trouvera les dernières nouveautés techniques de la filière en faveur de l'environnement, avec notamment des équipements de préservation des sols, et des services innovants telle que la fourniture de nouvelles variétés d'arbres, de nouvelles techniques de reboisement et des plateformes numériques pour la gestion forestière.



La dernière édition d'Euroforest avait eu lieu en 2018.

« Le bon tempo »

Les organisateurs, qui attendent près de 40 000 visiteurs, accueillent en outre une manche du championnat de France de débardage à cheval. Le bûcheronnage sportif fera, lui aussi, son retour sur le salon avec notamment le championnat de France. Ces épreuves seront aussi l'occasion d'observer de près le travail de haute précision, la rapidité des compétiteurs et la performance du matériel. *« Ce salon quadriennal a le bon tempo pour suivre les innovations à destination des propriétaires, gestionnaires et exploitants*, explique Richard Lachèze, directeur d'Euroforest. *Là où on note un vrai changement, c'est sur le petit matériel : les tronçonneuses et débroussailleuses électriques sont de plus en plus puissantes et embarquent des batteries de plus en plus autonomes. Il y aura probablement du nouveau aussi en matière d'élagage. Pour les machines forestières, la grue intelligente dont on avait vu les prémices en 2018 continue son développement. Et l'on attend des annonces de grandes innovations sur les gammes de pinces découpeuses »*. C'est bien un événement incontournable pour les exposants aussi.

Réduire la pénibilité des métiers

Des solutions novatrices et des outils pour exploiter les forêts seront aussi présentés, dans les conditions à la fois les plus rentables et les plus respectueuses de l'environnement, tout en améliorant la sécurité et le confort de travail des opérateurs. *« Au-delà des innovations techniques, on note une nette tendance en matière de recherche et de développement (R & D) pour réduire la pénibilité des métiers et aller vers une exploitation toujours plus respectueuse des sols : innovation dans le confort et la dextérité pour les machines forestières ; également dans tout ce qui permet de renforcer la surface de portance de la machine, à savoir le nombre de roues, leur largeur, le dessin des pneus, l'utilisation de tracks »*, ajoute Richard Lachèze. Outre les animations et les stands, le salon propose une série de tables rondes sur les problématiques forestières en privilégiant trois thèmes : le bois-énergie, les métiers forestiers et le changement climatique.

Ariane Tilve



L'adaptation au changement climatique

Jean-François Dhôte, directeur de recherche à l'Inrae, a dressé, à l'occasion d'une table ronde organisée par Euroforest, un état des lieux de la forêt qui, depuis une décennie, subit les impacts du changement climatique alors qu'elle joue un rôle essentiel de « poumon vert » en séquestrant du carbone, et en substituant l'utilisation de matériaux énergivores en énergies fossiles par le bois. Ce matériau permet de sécuriser la captation carbone sur le long terme, contrairement au puits forestier dont l'efficacité diminue dans le temps. Soutenir la productivité de la forêt est donc essentiel, mais comment ? Deux orientations, un peu contradictoires, se présentent : une vision naturaliste qui consiste à ne plus agir en forêt, ou une gestion active en faveur du renouvellement des forêts. *« Aujourd'hui, 78 % de nos forêts sont issues de la régénération naturelle. Elles ont déjà connu des événements climatiques extraordinaires et se sont adaptées. Mais avec la vitesse du changement climatique aujourd'hui, le renouvellement naturel n'est plus suffisant. En laissant faire, le risque est que les générations futures voient disparaître nos forêts. La préconisation est d'assister les migrations des essences en augmentant les plantations et en accélérant les programmes de recherche sur les ressources génétiques »*, estime Jean-François Dhôte. Planter 1 milliard d'arbres en 10 ans, c'est justement l'objectif que s'est fixé le Président de la république. Sylvestre Coudert, président des Experts forestiers de France et du Comité spécialisé de la gestion durable des forêts françaises, a salué l'annonce du gouvernement. Lionel Say, directeur général de la coopérative forestière CFBL, a rappelé que cet objectif nécessite des moyens matériels et humains pour exploiter, planter, entretenir, mais aussi et surtout pour s'assurer que les essences installées perdureront. Les métiers de forestiers ont évolué, ils sont devenus plus complexes avec le changement climatique. Ils nécessitent de la matière grise, qu'il s'agisse de profils d'ingénieurs, de techniciens ou d'ouvriers. *« Si l'on veut planter 1 milliard d'arbres, atteindre l'objectif du gouvernement, il faut planter 100 millions d'arbres par an. Aujourd'hui, les pépiniéristes en produisent 50 millions, il faut donc doubler la production »*, insiste Lionel Say. Ce niveau de production était celui que l'on avait dans les années 1980.

// EN SAVOIR +

Le programme d'Euroforest

Jeudi 22 juin :
- 10 h 30-midi : Les enjeux du renouvellement forestier en France
- 13 h 30-14 h 30 : La chenille processionnaire du chêne
- 15 heures-15 h 30 : Rencontre avec les entrepreneurs qui digitalisent l'exploitation forestière.
- 15 h 30-16 heures : Innover dans la filière forêt-bois pour répondre aux enjeux environnementaux et souverains
- 16 h 30-17 h 30 : Assurances dommages en forêt privée

Vendredi 23 juin :
- 9 h 30-14 heures : Visite officielle
- 9 h 30-10 h 30 : Face aux changements globaux en forêt, zoom sur l'intelligence collective : méthode innovante adaptée
- 11 h 30-12 h 30 : « Forêt en règle » : un outil pour mieux suivre la réglementation sur les chantiers
- 14 heures-15 heures : Emploi sylviculture
- 15 h 30-17 h 30 : « Forestiers ! Quelles réactions face au changement climatique ? »
- 17 h 30-18 heures : Remise de prix par des membres de la Légion d'honneur à de jeunes méritants de la filière bois

Samedi 24 juin :
- 10 h 30-midi : « Forestiers : climat, plantations, société… Quelles forêts demain pour répondre aux défis ? »
- 14 heures-15 heures : Conférence avec le Conseil départemental de Saône-et-Loire.

PLUS D'INFOS SUR
www.euroforest.fr

// AGROFORESTERIE

Le pôle dédié de Naudet a montré sa pertinence

En 2020, en Côte-d'Or, les pépinières Naudet mettaient en place un pôle agroforesterie présentant les solutions existantes. Depuis, la structure a confirmé son rôle de moteur de développement économique et scientifique.

Présentes au salon Euroforest, les pépinières Naudet, dont le siège est à Leuglay, au nord de la Côte-d'Or, trouveront là une belle occasion de communiquer sur leur pôle Agroforesterie. Celui-ci existe officiellement depuis septembre 2020. Sur une cinquantaine d'hectares répartis entre les communes de Leuglay et de Voulaines-les-Templiers, l'entreprise a planté, à l'automne 2019, 22 000 arbres et arbustes destinés à constituer une vitrine grandeur nature de son savoir-faire en matière de solutions d'agroforesterie. Trois ans ont passé et nous avons voulu savoir comment cet « outil » est utilisé, ce qu'il apporte aux clients de Naudet et à l'entreprise elle-même, et ce qu'il génère comme intérêt. Directrice de travaux, Isabelle Jounot a participé à la création du pôle Agroforesterie : *« l'année qui a suivi la plantation,* explique-t-elle, *a été très favorable à la croissance des essences choisies. Nous avons des arbres et des arbustes qui ont déjà pris un bon mètre de pousse ».*

Le pôle a eu un impact positif sur l'activité agroforesterie de Naudet et ce d'autant plus qu'il a pu bénéficier des différents dispositifs financiers disponibles ces dernières années pour favoriser les plantations de haies ou d'arbres. *« Dans le cadre de cette activité,* souligne Isabelle Jounot, *nous plantons en moyenne 200 000 plants par an, pour un total d'une centaine de kilomètres de haies ».* En trois ans, le nombre de salariés du pôle a doublé : ils sont aujourd'hui une trentaine. L'entreprise intervient sur une moyenne de 300 chantiers annuels dans 20 départements et le chiffre d'affaires du pôle a été multiplié par 3. Depuis trois ans, il a aussi permis de mettre en place des suivis scientifiques pour observer l'effet des plantations sur la biodiversité. On en est encore qu'au début mais certains constats, qui demandent à être confirmés dans les cinq ou six prochaines années, sont encourageants : *« avec le soutien du Conseil départemental de Côte-d'Or, de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), de la Société d'histoire naturelle d'Autun, en Saône-et-Loire, ou encore de la délégation régionale du Conservatoire botanique national, nous avons réalisé des suivis sur la présence de chauves-souris, d'oiseaux, les insectes pollinisateurs et les carabes,* poursuit la directrice. *Ces animaux sont de bons indicateurs de l'évolution des habitats naturels. On devrait voir la faune augmenter en quantité et en diversité. Les carabes, en particulier, sont d'excellents auxiliaires de cultures, prédateurs d'insectes ravageurs. Ils adorent les couverts herbacés des haies ».*

Un site très visité

Autre type de suivi qui devrait prochainement être mis en place sur ce pôle : les capacités de stockage de carbone des plantations, le niveau de biodiversité dans les sols ou encore la biomasse. D'ores et déjà ce qui est en place a été inspirant puisque des agriculteurs de Vareilles, près de Sens, dans l'Yonne, clients de Naudet, ont dupliqué sur leurs parcelles certaines des solutions adoptées pas les pépinières, comme autant de prolongements du pôle côte-d'orien. Le site fait aussi l'objet de nombreuses visites, souvent commentées, de la part d'un public varié : particuliers, scolaires, étudiants, techniciens de Chambres ou de coopératives, grands groupes industriels qui investissent dans des plantations forestières, étrangers… Des panneaux pédagogiques vont prochainement être installés pour informer les visiteurs en autonomie sur une balade de 2 km.



Photo. Jounot

Les alignements intraparcellaires mis en place à Leuglay tiennent compte de la mécanisation de la parcelle, notamment pour les récoltes.

Berty Robert

// ÉCONOMIE

En BFC, le marché forestier repart

Dans une conférence du 25 mai, la Fédération nationale des Safer a livré des données économiques concernant le marché des forêts 2022. Incluse dans la région Est, la Bourgogne-Franche-Comté s'inscrit dans une tendance de redémarrage d'un marché porté par les grandes forêts.



Photo. P. Cronenberger

En 25 ans, le prix de l'hectare de forêt pour la région Est est passé de 3 300 euros à 4 950 euros. Un prix qui reste néanmoins inférieur à celui des forêts du Nord-Bassin parisien ou de l'Ouest.

C'est dans le cadre d'une vaste présentation des marchés ruraux que, le 25 mai dernier, la Fédération nationale des Safer a révélé des données concernant le marché des forêts. Comment ce dernier s'est-il comporté en 2022 ? La FN Safer livre des éléments intéressants et surtout, régionalisés. Sept grandes régions sont couvertes par l'étude (Est, Nord-Bassin parisien, Ouest, Massif central, Sud-Ouest, Alpes-Méditerranée-Pyrénées et Corse). La Bourgogne-Franche-Comté (BFC) est incluse dans la région Est, aux côtés des Régions Grand-Est et Auvergne-Rhône-Alpes. Il ressort de cette « photographie » sur l'année 2022 que les forêts de l'Est, *« affectées durablement par l'épidémie de scolytes et les épisodes répétés de sécheresse »* ont subi quatre années de baisse régulière de prix. *« En 2022,* poursuit la FN Safer dans son analyse, *la tendance repart à la hausse (+5 %) mais le niveau reste toujours en deçà des niveaux les plus bas atteints depuis une décennie. Dans l'ensemble de la région forestière Est, le nombre global de transactions est en légère progression et les surfaces correspondantes restent stables par rapport 2021 ; des hausses plus marquées sont en revanche à noter en Bourgogne-Franche-Comté ».*

Le poids des grandes forêts

L'étude remarque que les grandes forêts représentent un marché très restreint en nombre, mais qui peut atteindre des parts importantes en surface et surtout en valeur ; les prix observés sur les ventes de forêts de plus de 50 ha sont en effet déconnectés du cours des bois, la rareté et les enjeux sur la forêt faisant s'envoler les prix. Enfin, il faut noter des achats par des groupements forestiers réalisés dans le but de neutraliser du carbone. Sur le plan national, la FN Safer indique que le prix pour l'hectare de forêt s'est fixé, en 2022, à 4 630 euros, en progression de 4,2 % par rapport à 2021. En euros constants, entre 1998 et 2022, le prix des forêts dans la région Est est passé de 3 300 euros/ha à 4 950 euros/ha, au-dessus, donc de la moyenne nationale. Les forêts ont représenté, en 2022, 7 % des transactions enregistrées sur les marchés ruraux, soit 20 % des surfaces, mais seulement 1,8 % de la valeur (2,3 milliards d'euros). Les ventes de grandes forêts ont freiné la contraction du marché alors que le segment des petites forêts (de 1 à 10 ha) a baissé de 2,7 % en nombres de ventes, après une année 2021 où il avait au contraire progressé de 31 %. Les achats part des personnes morales privées sont en forte hausse (+29 %).

Berty Robert (sources : Safer)

Scierie de Luzy
WIMMER FRANCE
VENTE DE BOIS
SCIERIE MOBILE
VENTE DE SCIERIE WIMMER
Rue de Saint-André - 58170 Luzy - **03 86 30 88 84 - 06 75 66 49 03**
www.scieriedeluzy.com - **Professionnels et Particuliers**
Du mardi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30

CFBL
Coopérative Forestière
- Gestion forestière
- Achat-vente de bois
- Travaux forestiers

Présents à Euroforest
05 55 46 35 00 cfbl.fr

Promodis
Pro, Proche, Promodis
SPÉCIAL BOIS
Fagotteuse COLLINO
Capacité 1 stère
Basculement manuel
Support 2 bobines
1 485 €
Prix HT - Règlement comptant
1 849 €
Prix HT - Règlement comptant
Banc de scie COLLINO
Lame de scie 700 mm carbure
Entrainement prise de force
Support de bois à 2 rouleaux
Roues pour remisage
Fendeur F17D 105H
Puissance 17 tonnes
Dégagement 1,05 m
Double vitesse de descente
Centrale hydraulique 40 l/mm
2 870 €
Prix HT - Règlement comptant
GROUPE Méthivier
Joigny **03 86 91 79 09** - Toucy **03 86 44 01 08** - Tracy **03 86 24 27 06**

// CUMA COMPOST 71

Le bois bocager, une ressource à valoriser

Alors que le bocage est vu comme une ressource de biomasse potentielle, la Cuma Compost 71 est un collectif d'agriculteurs qui se sont organisés pour exploiter le bois issu des exploitations. La filière biomasse bocagère ne demande qu'à se développer.

La Cuma Compost 71, dont le siège est à Mâcon, a été créée en 2002 pour le compostage des effluents. En 2016, elle s'est diversifiée dans une seconde activité d'abattage et de déchiquetage de bois en plaquettes. L'idée était de valoriser le bois issu des exploitations en litière pour les animaux ou en combustible pour le chauffage. La Cuma permet d'accéder collectivement à l'équipement nécessaire pour la récolte et la transformation du bois. La Cuma Compost 71 possède un grappin coupeur. C'est une sorte de sécateur géant hydraulique, porté par le bras d'une pelleteuse. Propriétaire du grappin, elle fait appel à un prestataire pour la pelle à chenilles. L'entreprise fournit également son chauffeur. Pour le déchiquetage du bois, la Cuma de Saône-et-Loire travaille aujourd'hui en inter-Cuma avec son homologue de l'Ain, la Cuma de Saint-André-sur-Vieux-Jonc. Cette dernière possède la déchiqueteuse et son tracteur avec chauffeur. Ensemble, les deux coopératives parviennent à réunir le volume annuel nécessaire pour rentabiliser une telle machine (près de 40 000 Mètres cubes apparents plaquettes – MAP). Pour son activité bois, la Cuma Compost 71 compte une centaine d'adhérents. *« Elle réalise une trentaine de chantiers par an (abattage et déchiquetage) pour un total de près de 400 heures et 15 000 MAP »*, indique Camille Petit, l'animatrice. Le premier motif d'adhésion est la litière des animaux. La dépendance à la paille des élevages saône-et-loiriens et la flambée des cours poussent les éleveurs à rechercher des alternatives. Les plaquettes de bois sont un bon substitut à la paille dans les stabulations et elles peuvent être produites sur l'exploitation. L'usage des plaquettes pour le chauffage se développe aussi chez les adhérents : chauffage domestique, poulaillers, serres… Certains se sont même mis à fournir des collectivités.



Un chantier d'abattage avec le grappin coupeur de la Cuma Compost 71. Il abat des arbres à une hauteur de 50 cm à 1 m du sol et peut sectionner des troncs jusqu'à 45 cm de diamètre pour les bois durs et 50 cm pour les bois tendres.

Activité saisonnière

L'activité est saisonnière avec des abattages de bois de septembre à mars, un déchiquetage dans la foulée pour un séchage estival et une utilisation des plaquettes l'hiver suivant. La saisonnalité tient notamment au fait que les agriculteurs sont soumis aux contraintes de la conditionnalité des aides Pac (BCAE). Les interventions sur les arbres ne sont tolérées que du 15 août au 15 mars pour préserver la nidification de la faune sauvage. Les adhérents de la Cuma Compost 71 valorisent essentiellement des bois de ripisylves (bordures de cours d'eau) et de lisières de forêt. Les bois de haies sont encore rares, mais ils devraient monter en volume dans les années à venir. Certains agriculteurs font le choix de laisser pousser leurs haies en hauteur et réalisent un véritable plan de gestion en vue de fournir du bois durablement. *« Pour l'efficacité des chantiers et une bonne qualité de plaquettes, mieux vaut privilégier des perches d'un bon diamètre et pas trop de petites branches »*, indique Camille Petit. La vigilance s'impose pour les bois issus de haies et arbres bocagers. Pour une utilisation en chaudière, une sélection des arbres est recommandée ou alors, il faut prévoir un « recriblage » des plaquettes à l'issue du broyage. Pour la qualité des plaquettes, il faut être attentif à la quantité de « fines » (sciure poussiéreuse qui accompagne les plaquettes), car elles ont tendance à encrasser les chaudières. *« Il faut aussi éviter les corps étrangers : ferraille, cailloux… qui risquent d'abîmer les couteaux de la déchiqueteuse »* complète l'animatrice.

Abattage rapide et en toute sécurité

Pour l'abattage, le grappin coupeur est porté par une pelle à chenilles de 28 tonnes que l'entrepreneur transporte sur le chantier sur une semi-remorque porte-char de 3 m de largeur. *« Cela suppose de bien prévoir l'accès à la parcelle »*, fait remarquer Camille Petit. L'engin coupe les arbres à une hauteur de 50 cm à 1 m du sol. Il peut sectionner des troncs jusqu'à 45 cm de diamètre pour les bois durs et 50 cm pour les bois tendres. *« Comparé à l'utilisation de tronçonneuses, le recours au grappin coupeur sécurise les chantiers d'abattage,* souligne l'animatrice, *et la machine génère un gain de temps considérable, d'autant qu'elle libère l'agriculteur de ce travail risqué et pénible »*. Les arbres et branchages coupés sont déposés par la machine au sol, tous alignés dans le même sens, prêts à reprendre pour le déchiquetage. Une fois l'abattage des bois réalisé, le chantier de déchiquetage ne doit pas tarder. Animée par un tracteur de plus de 400 CV, la déchiqueteuse est équipée d'une pince hydraulique pour la reprise des bois. La machine peut absorber des troncs jusqu'à 60 cm de diamètre. Pour de plus grosses grumes, la Cuma de Saint-André-sur-Vieux-Jonc possède un fendeur. Le débit de chantier atteint 60 MAP par heure ce qui nécessite un minimum de deux bennes de 20-25 mètres cubes pour réceptionner et évacuer les plaquettes vers leur lieu de stockage. La machine peut produire des plaquettes de 20 à 100 mm. Pour la litière, un calibre de 30 à 40 mm convient. Pour un usage en chauffage, les plaquettes doivent être adaptées aux vis sans fin qui alimentent les brûleurs. Les plaquettes fraîchement déchiquetées sont stockées à l'abri en tas d'au moins 2 mètres de hauteur. Elles vont alors subir un processus de séchage d'une durée de 4 mois minimum. *« À l'intérieur des tas de plaquettes encore humides, un échauffement se produit naturellement avec une montée de la température jusqu'à 70-80 °C,* explique Camille Petit. *Cette chaleur ne génère aucun risque de combustion. Le tas peut sans danger être installé près de stockage de paille ou de foin »*. À la fin du séchage, l'humidité des plaquettes doit être abaissée à 25 %.

Marc Labille

SÉCURITÉ //

La MSA Bourgogne forme à l'utilisation des tronçonneuses

L'utilisation d'une tronçonneuse ne s'improvise pas et une formation minimum est absolument nécessaire pour travailler en sécurité. C'est à ce titre et dans le cadre des actions de l'échelon local que le service Prévention des risques professionnels de la MSA Bourgogne a organisé, en mai, dans la Nièvre, une journée de formation. Elle s'est tenue sur la commune de Nuars, proche de Vézelay et a concerné cinq exploitants nivernais. Animée par Patrick Camus, formateur au CFPPA du Velet, en Saône-et-Loire, accompagné des préventeurs MSA, cette journée a été l'occasion pour les participants, d'améliorer leurs connaissances et leurs techniques d'utilisation de la scie à chaîne.

Quels équipements de protection individuels porter ? Quel entretien de la machine pratiquer ? Comment réaliser un bon affûtage ? Autant d'aspects abordés en atelier durant toute la matinée. L'après-midi, le groupe s'est dirigé vers une parcelle de bois pour mettre en pratique les apprentissages : balisage du chantier, respect des distances de sécurité, utilisation de différentes techniques d'abattage en fonction des arbres. Une fois de plus, c'était une journée riche d'enseignements et d'échanges entre tous les participants présents. Actifs agricoles, si vous aussi, vous souhaitez améliorer vos compétences en la matière, n'hésitez pas à contacter le service Santé Sécurité au Travail de la MSA Bourgogne au 03 85 39 51 89.



PEFC 10-31-1053
SCIERIE COLAS
Scierie Chêne - Resineux
Divers Plots - Charpente
Négocie bois et dérivés
Tél. 03 85 74 74 36 - Fax 03 85 74 73 23
71330 BOSJEAN
scieriecolas2@orange.fr - www.colas-bois.fr

LES CHARPENTIERS AGRICOLES
LE BATIMENT AGRICOLE EN BOIS
BRICE VERJAT
06 07 65 34 67
71250 BUFFIERES
CONTACT@SARL-LCA.FR
WWW.SARL-LCA.FR

// LA BELLE NIÈVRE

58

Un attachement particulier

Carine Maillault, 44 ans, s'est installée en novembre 2020 en volailles prêtes à cuire (poules, pintades, poulets, coqs – SARL du Charme) à Devay ; une vocation qui s'est imposée naturellement à elle.



Carine Maillault devant le bâtiment où elle voudrait créer son abattoir et son magasin.

La SARL du Charme – tenue par Carine Maillault – vient de rejoindre la Belle Nièvre (voir TDB n° 1622, 1624, 1633, 1654, 1691, 1682, etc.), pour se faire connaître davantage : *« Même si je pense que la Belle Nièvre devrait être plus ciblée sur les produits de bouche, je pense que c'est tout de même un bon outil pour communiquer sur sa production »*. Ce besoin de communiquer sur son entreprise s'explique par les projets de Carine pour faire évoluer la SARL du Charme.

Aller plus loin

Installée en novembre 2020, elle commence la vente sur les marchés et en écoule 30 à 35 en moyenne par semaine. Aujourd'hui, c'est environ 50 (toujours en moyenne par semaine) et souhaite ouvrir un abattoir dans son exploitation *« uniquement pour mes volailles – sans prestations de service - afin de leur épargner des trajets sur la route. Je trouve que faire faire des kilomètres à mes animaux pour les abattre et les faire revenir pour les vendre est une ineptie sans nom. Il faut remettre de la logique ! »*.

En sus, elle souhaiterait créer un magasin proposant sa production, mais aussi des fromages, des fruits, des légumes, etc. *« C'est une demande de plus en plus forte chez mes clients et je pense que cela est une bonne idée. Depuis le covid il y a une vraie envie de consommer local, mais les clients ont des contraintes de temps et de lieu. En effet, tous ne peuvent pas faire les marchés, et il n'y a pas de raisons qu'ils ne puissent pas avoir accès à nos produits à cause d'horaires de travail par exemple. Tout le monde a droit à des produits alimentaires de qualité à des prix raisonnables, c'est la base de tout »*.

Les origines

Si Carine Maillault a donc de nombreux projets en cours, au départ elle ne voulait pas se destiner à l'agriculture : *« c'est un monde que je comprenais mais dans lequel je ne voulais absolument pas travailler car trop contraignant. J'ai donc suivi des études d'informatique puis suis devenue nourrice »*. Même si elle était comblée par son métier, elle a commencé à se questionner : *« je suis arrivée à la conclusion que j'avais fait le tour de cette profession. En poussant la réflexion, la production de volailles est venue dans mon esprit assez naturellement »*.

En partant du constat qu'elle ne trouvait pas de volailles de plus de 2,5 kg dans le commerce, elle complète : *« il y a quelque temps mon époux (exploitant associé du Gaec des Plots) faisait des volailles en industriel mais avait arrêté car ce système ne lui convenait pas. Depuis, j'ai toujours eu un attachement particulier pour ces animaux que je trouve réconfortants. Pour mon installation, je voulais que les volailles puissent sortir sur un parcours avec arbres fruitiers – ce que j'ai fait sur environ 2 000 m ^{2}. Malheureusement les restrictions sanitaires m'ont forcé à les laisser en intérieur une grande partie de l'année »*. Carine Maillault conclut : *« Certes c'est un monde de labeur où l'on ne compte pas nos heures, mais il est tellement gratifiant qu'on ne peut pas s'en passer. Ceci dit, le contact avec la clientèle est pour moi indispensable pour continuer, car cela nous permet de savoir pourquoi l'on fait ce métier »*.

Chloé Monget

Retrouvez Carine : le mercredi à Devay sur son exploitation (18 rue du Charme) de 14 heures à 18 h 30., le jeudi de 8 h 30 à 12 heures au marché de Cercy-la-Tour et le vendredi au marché de Decize (8 h 00 - 12 h 00) et le samedi au marché de la Machine 8 h 00- 12 h 00 Renseignements : 06 09 20 21 15.

// FÊTE DE L'AGRICULTURE

21

Souvenirs, souvenirs

Vous souvenez-vous des dernières fêtes de l'agriculture en Côte-d'Or depuis dix ans ? Les deux coprésidents des Terres de Jade se sont prêtés au jeu en tentant de répondre à la question.

Où et quand se sont déroulées les fêtes départementales de l'agriculture depuis 2013 ? La question a été posée à Yannick Salomon et Jérémy Rognon, les coprésidents des prochaines Terres de Jade de Châtillon-sur-Seine. Ces deux JA acceptent volontiers cette petite séance *« rétro »*, Yannick Salomon étant le premier à se livrer à l'exercice.

La première réponse citée concerne son propre canton, organisateur des fêtes de 2013 et 2016. Facile pour l'actuel président des JA de Châtillon-Laignes-Montigny… Que donnera la suite ? L'éleveur de Savoisy enchaîne avec Poiseul-la-Ville en 2019, un autre événement proche de chez lui, puis Saint-Léger-Triey, le dernier rendez-vous en date organisé durant l'été 2022. Yannick Salomon se rappelle également des allées du Parc à Dijon en 2015. *« En 2020 et 2021, il y avait le covid et donc pas de fête »*, ajoute le Côte-d'Orien qui ne fera finalement l'impasse que sur 2014 (fête à Vitteaux), 2017 (Arnay-le-Duc-Mimeure) et 2018 (fête annulée à Dijon). Jérémy Rognon, interrogé à son tour, débute comme son compère en citant les fêtes de 2013 et 2016 organisées à quelques kilomètres de sa ferme. Viennent ensuite l'année 2022 à Saint-Léger-Triey et 2021 avec un évènement annulé à Saint-Seine-l'Abbaye. Jérémy Rognon commet sa première erreur en pensant que Poiseul-la-Ville s'était tenue en 2020, or ce rendez-vous avait eu lieu l'année précédente, en 2019, avant la première annulation de Saint-Seine-l'Abbaye en 2020. L'agriculteur de Pothières mentionne ensuite Dijon en 2015 et 2018, sans se rappeler que la fête d'il y a 5 ans avait elle aussi été annulée (faute de pouvoir l'organiser place de la République et au jardin Darcy). Comme Yannick Salomon, Jérémy Rognon oublie Vitteaux (2014) et Arnay-Mimeure (2017).

AG



Yannick Salomon.



Jérémy Rognon.

// FDSEA

Face aux attentes sociétales, « l'agriculture n'a pas cessé de progresser »

Lors de l'assemblée générale de la FDSEA, une table ronde a été organisée sur la thématique des « attentes sociétales à l'épreuve de la réalité ». Avec pour intervenant, Sébastien Windsor, président du réseau Chambres d'agriculture France, Damien Calandre, directeur de Duc, et Dominique Vérien, sénatrice de l'Yonne.

« *Nous constatons de plus en plus un fossé entre les attentes des citoyens et notre agriculture* », introduit Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne. Lors de l'assemblée générale du syndicat majoritaire agricole (lire page 6), une table ronde, animée par Hélène Hertgen, référente syndicale à la FNSEA, a été organisée sur le thème des « attentes sociétales à l'épreuve de la réalité ».

Pour le président de la FDSEA locale, « *le citoyen veut manger français, local, des aliments de bonne qualité, voire bio* », mais il veut aussi « *des réglementations qui encadrent le plus possible l'agriculture : le respect du bien-être animal, produire vert – que ce soit sur le volet énergétique mais aussi de la production sans intrants – il veut une gestion de l'eau et de l'air qui soit irréprochable d'un point de vue agricole. Il veut de la biodiversité, une campagne flamboyante où toute forme de vie se croise. En fait, il a une vision très familiale de notre agriculture, à l'image de « Martine à la ferme », avec une vache, un cochon, une poule, un chien* ».

Dominique Vérien, sénatrice de l'Yonne, a tenu à nuancer cela en précisant « *qu'il n'y a pas qu'un seul citoyen et un seul consommateur, mais des citoyens et des consommateurs. Ce ne sont pas forcément les mêmes qui veulent acheter pas cher et qui revendiquent des choses par rapport à l'agriculture* ».

Selon Sébastien Windsor, président du réseau Chambres d'agriculture France, il y a une forme de fossé entre le monde agricole et le grand public qui s'est créé ces dernières années, à cause de la baisse de la population agricole. « *En 1950, la population des exploitants agricoles pesait 78 % de la population française. En 1982, elle représentait 7 %. En 2022, nous sommes à 1,5 % de la population française. Cela a distendu le lien et la compréhension du monde agricole. Et dans cette même période, le lien générationnel s'est aussi distendu* », explique-t-il. « *Dans la génération de mes parents, 80 % des citoyens avaient un oncle ou un grand-père agriculteur. Ils avaient ce lien familial à l'agriculture. Dans la génération de mes enfants, on tombe à moins de 5 %. Ces jeunes ne découvrent alors l'agriculture qu'à travers des livres d'images* ».



Hélène Hertgen, référente syndicale à la FNSEA (qui a animé la table ronde), Sébastien Windsor, président du réseau Chambres d'agriculture France, Damien Calandre, directeur de Duc, et Dominique Vérien, sénatrice de l'Yonne (de gauche à droite).

Des attentes et des actes du consommateur qui diffèrent

Pour autant, comme le dit Sébastien Neveux, président du canton de Cruzy-le-Châtel, « *l'agriculture n'a pas cessé de progresser depuis 20 ans par rapport aux attentes sociétales* ».

Et celles-ci sont nombreuses, évoluant au fil du temps. « *Il y a le sujet des nitrates, qui était primordial il y a dix ans chez les consommateurs. Là-dessus, on a fait un certain nombre d'efforts et on a obtenu des résultats* », commence à lister Sébastien Windsor. « *Il y a aussi le sujet des produits phytos, celui du bien-être animal, sur le changement climatique, l'eau ou encore la biodiversité. Ça, ce sont les attentes du consommateur et quelque part les injonctions qu'ils « donnent » à l'agriculture* ».

Mais pour ce dernier, lorsque l'on se penche plus précisément sur la réalité de l'acte d'achat du consommateur, les choses sont différentes, notamment ces derniers mois. « *Depuis la guerre en Ukraine, on a perdu 11 % sur le budget alimentaire des Français en quasiment un an, par rapport à la moyenne 2017-2019. Et lorsque l'on regarde les enseignes commerciales qui ont tiré bénéfice de cela, ce sont plutôt celles qui ont des images de prix bas, comme Leclerc, Lidl ou Aldi* ».

Sur cette baisse de 11 %, on note aussi une baisse de volume consommé pour un certain nombre de produits, ainsi qu'une descente en gamme. « *Lorsqu'il réduit de 11 % son budget alimentaire, le Français ne va pas manger beaucoup moins, mais moins bien* », affirme Sébastien Windsor.

Pour Damien Brayotel, « *dans un contexte d'instabilité de tout ordre, nous (les agriculteurs) avons un devoir de répondre point par point à toutes ces difficultés. Il faut toujours insister sur le besoin de production, en quantité et en qualité. Il s'agit aussi d'un besoin pour l'équilibre économique de nos fermes, ainsi que de nos filières. Et il n'y a pas un modèle unique de production. La segmentation répond à des marchés. Nous devons produire pour toutes les gammes* ».

Mais pour cela, le président de la FDSEA indique que les agriculteurs ne peuvent pas accepter « *des objectifs contradictoires des pouvoirs publics de nous imposer des cahiers des charges toujours plus verts, du bio, des labels et de ne considérer que le prix comme critère de choix pour les appels d'offres par exemple. Ou bien faire croire au consommateur que la seule solution au pouvoir d'achat réside dans une alimentation toujours moins chère* ».

Christopher Levé

// LYCÉE AGRICOLE

Quetigny était de sortie

Des élèves du lycée agricole de Quetigny ont participé à un challenge axé sur la réduction des produits phytosanitaires.

Il y a trois ans, le ministère de l'agriculture lançait Écophyto'TER, un appel à projets dédié aux systèmes de cultures économes en produits phytopharmaceutiques. En réponse, sur tout le territoire national, se sont constitués des collectifs d'établissements d'enseignement agricole chargés de « plancher » sur le sujet. Plusieurs lycées, dont celui de Quetigny, se sont regroupés pour créer le collectif Atena (Accompagner, Transférer et ENseigner l'Agroécologie dans le Nord-Est). Le 25 mai à Obernai (département du Bas-Rhin) s'est tenu l'Atena Tour, un challenge entre plusieurs établissements qui a réuni de nombreux apprenants, enseignants, formateurs et directeurs d'exploitation. Des élèves de la classe de première STAV production du lycée agricole de Quetigny étaient de la partie et ont présenté la filière moutarde de Bourgogne, du champ à l'assiette, en passant par une problématique locale : les grosses altises résistantes aux insecticides. Ils se sont partagés la tâche à travers trois stands : « *la moutarde, une culture dépendante des insecticides ?* », « *C'est quoi cet insecte ?* » et « *La Bourgogne qui pique* ». Un groupe a eu l'honneur de faire la présentation à une délégation du ministère et notamment Benoît Bonaimé, le DGER au ministère de l'Agriculture, qui s'est prêté au jeu des leviers agronomiques et au quiz moutarde. Les enseignants accompagnateurs Nathalie André (agronomie), Corinne Merle-Dochy (physique-chimie) et Amaury Rubio (économie) ont trouvé les élèves de Quetigny très investis. La classe de première STAV production a également eu le privilège, à tour de rôle, de participer à différents stands de jeux organisés par les autres lycées. Ils ont pu échanger sur le houblon, les intérêts des haies, le « *superpouvoir* » des vers de terre ou encore sur la filière IGP gruyère de Haute-Saône. Cette journée a été très formatrice en vue de l'épreuve orale terminale qui aura lieu l'année prochaine. Et surtout : les élèves de première STAV production sont rentrés avec le deuxième prix du concours Atena Tour !

AG



La classe de première STAV production, lors d'un challenge dans le Bas-Rhin.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Élargir le champ des possibles

• Vendredi 23 juin

Le pôle d'innovations en agroécologie Agronov organise une formation intitulée « Élargir le champ des possibles » destinée à mieux comprendre le monde agricole. Au programme : contexte agricole, cartographie des acteurs, vocabulaire et calendrier agricole, sol, biosolution, carbone, réglementation, PAC. La formation se tiendra à Bretenière, au siège du pôle.

Contact : amandine.bard@agronov.com

YONNE

// Réussir mon installation en société

•vendredi 9 juin et vendredi 16 juin

à Auxerre

Contact : Cédric Barrallon (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 21 92.

L'AGENDA PRO'

NIÈVRE

// Journée Opti'Fourrage : Qualité des fourrages : soignez la récolte !

• Le 9 juin

Un après-midi dédié à la maîtrise et la qualité des fourrages. Le Gaec Goulot nous reçoit sur son exploitation et témoignera de ses pratiques pour atteindre l'autonomie protéique. 4 ateliers techniques seront proposés pour aborder le sujet en détails : récolte des fourrages, sécuriser son système face au changement climatique, le chantier de fenaison en commun et la valorisation des légumineuses.

Renseignements : Charles Duvignaud (CA 58) au 06 33 27 02 60 ou Sylvette Bernard (CUMA) au 06 19 70 03 97

//Porte ouverte : un printemps à la ferme 2023

Pour découvrir la vie à la ferme et vivre de belles expériences, vous êtes les bienvenus dans les fermes ! Rendez-vous chez cinq adhérents de « Bienvenue à la ferme » dans le cadre des portes ouvertes « Un printemps à la ferme » pour découvrir les plaisirs de la ferme dans la Nièvre :
Samedi 10 juin de 14 h à 20 h : Gaec de la Ferme du Creuset Au programme : Présentation du fromage « Le Nivernais » avec présence de producteurs, présentation et visite de la ferme,marché de producteurs locaux, activités pédagogiques pour les enfants dans les bois et dans les prés pour une reconnaissance de la faune et de la flore, repas en soirée.

Tél. : 07 72 36 91 54
Mail : fermeducreuset@orange.fr
Facebook : Ferme du Creuset

//Place à l'Agri

• Le 17 juin

À l'occasion des Journées nationales de l'Agriculture, l'Anefa 58 participe à la 2e édition de « Place à l'Agri » , le 17 juin de 8 h à 13 h au Square Thévenard (Nevers). Cet événement est destinée à faire découvrir les métiers agricole au grand public. Diverses activités seront proposées : dégustations de produits locaux, exposition de matériel, jeux, etc.

Renseignements : Anefa 58 : 03 86 93 40 94

YONNE

// L'aventure de la vigne

• Vendredi 9 juin

Au CFPPA d'Auxerre La Brosse, à Venoy, de 10 heures à 17 heures. Tout au long de la journée, des ateliers pour découvrir la viticulture sont prévus : autour des arômes, sur la vie des sols, sur l'accords vins et aliments, sur les matériels, les équipements et les postures, ainsi que sur les métiers et les formations de la vigne et du vin. Il sera également possible de tester les simulateurs de conduite d'engins viticoles ainsi que l'Exoviti de l'entreprise RB3D basée à Monéteau.

Contact : CFPPA 89 au 03 86 94 60 20.

// Innov'action : utilisation des couverts végétaux et pâturage des cultures par les ovins

• Vendredi 9 juin

À 13 h 30, à la ferme de Victor Bardet (2 grande rue) à Censy. Plusieurs thématiques seront abordées : le lien céréalier éleveur, le partenariat gagnant pour les cultures et la troupe ovine ; les intérêts et les complémentarités entre élevage ovins et cultures ; les principaux résultats des essais d'Île-de-France du programme POSCIF (pâturage ovin en système céréaliers Île-de-France).

Contact : Marianne Roisin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 80 93 95 00 ou Marie Mauchosse (Alysé) au 06 43 86 84 23.

// Journée bio grandes cultures

• Lundi 12 juin

À partir de 9 h 30, au hameau « Le Charme » à Arges-Dilo. La Cocebi organise cette journée dédiée aux grandes cultures en AB. Au programme, divers ateliers proposés : visite de parcelles d'essais (variétés, associations de cultures), biodiversité et profil de sol, sélection pour l'AB, démonstration fauchage andainage.

Contact : La Cocebi au 03 86 33 64 44.

// Innov'action : piloter l'irrigation pour préserver la ressource en eau

• Vendredi 16 juin

De 14 heures à 17 heures, chez Thierry Joinnault (du groupe noix et noisettes de Bourgogne) à Étais-la-Sauvin (Les Gallois). Auront lieu : la présentation du groupe noix, la présentation de l'atelier verger, l'impact du changement climatique sur la gestion de la ressource en eau et ses conséquences sur l'irrigation, la mise en place d'un système d'irrigation sur noyers, ainsi que la visite du noyer et du système d'irrigation.

Contact : Marjorie Lautier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 77 75 30 28.



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Une nouvelle évolution de la grille nationale des salaires

Aux termes de longues négociations, une nouvelle grille des salaires a été signée par les partenaires sociaux. Elle sera applicable au 1er jour du mois qui suivra la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.
Toutefois, la FNSEA invite les adhérents, quand ils le peuvent, à ne pas attendre et à l'appliquer dès à présent.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,27
12 - 16	2	11,36
17 - 24	3	11,53
25 - 35	4	11,77
36 - 51	5	12,29
52 - 73	6	12,87
74 - 104	7	13,62
105 - 143	8	14,56
144 - 196	9	15,76
197 - 270	10	17,46
271 - 399	11	19,86
400	12	22,70

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**.
L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 110,26 (indice 2022)}}{\text{106,48 (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

06/06/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 196 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3,77	3,77	3,77	
		350-400	3,68	3,73	3,72	-0,05
		400-450	3,69	3,69	3,69	-0,09
	R	250-300	3,70	3,77	3,74	
F	U	250-300	3,23	3,35	3,24	
		300-350	3,38	3,39	3,38	0,01
		350-400	3,37	3,37	3,37	0,09
	R	200-250	3,17	3,17	3,17	
		250-300	2,97	3,10	3,07	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 263 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3,69	3,81	3,78	
		350-400	3,56	3,63	3,59	-0,13
		400-450	3,51	3,58	3,57	-0,13
		450-500	3,46	3,62	3,53	-0,14
		500 et +	3,34	3,34	3,34	-0,07
	R	350-400	3,42	3,56	3,48	
F	U	300-350	3,31	3,42	3,36	0,01
		350-400	3,20	3,34	3,27	0,09
		400-450	2,98	3,19	3,05	
		450 et +	3,05	3,17	3,07	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 265 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2,71	2,78	2,73	
	R	+ 500 kg	2,65	2,69	2,67	
F	E	24 à 36 mois	3,41	4,95	3,82	0,27
		- 5 ans	2,83	3,30	2,99	-0,34
	U	24 à 36 mois	3,00	3,33	3,16	0,05
		- 5 ans	2,64	2,84	2,72	-0,26
		5 à 10 ans	2,74	3,13	2,87	-0,06
		+ de 10 ans	2,60	2,81	2,67	-0,10
	R	- 5 ans	2,32	2,55	2,41	-0,41
		5 à 10 ans	2,45	2,73	2,59	-0,22
		+ de 10 ans	2,45	2,54	2,50	-0,10
	O	5 à 10 ans	2,33	2,51	2,44	

OBSERVATIONS

Effectif global : 724 - Taux de vente : 94 %

Broutards, taurillons : La vente reste fluide à des cours stables. Un écart de prix significatif est maintenu en fonction de la qualité.
Laitonnes, génisses : Courant commercial régulier porté par une bonne demande italienne.
Vaches / génisses de 30 mois : Des apports corrects pour la saison. Les acheteurs répondent au rendez-vous. Néanmoins, la qualité n'est pas la même que la semaine passée, voir inférieure. Les cours varient donc de quelques centimes selon les catégories. Vente assez fluide en général, on observe encore une très bonne demande dans les très bons sujets.
Taureaux : Bonne présentation à des cours plus modérés tout en restant attractifs.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

30/05/2023

Effectif : 72

Vente rapide et globale dans l'ensemble des catégories à des cours plus et fermes et principalement en vaches qui sont activement recherchées.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

22/05/2023

Effectif : 38

Vente globale. Cours reconduits.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

31/05/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 386 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,22	4,60	4,35	
		de 38 à 44 kg	4,27	4,77	4,46	0,41
		de 44 à 50 kg	4,30	4,68	4,46	0,49
	R	de 32 à 38 kg	3,92	4,09	4,00	0,08
		de 38 à 44 kg	3,44	4,23	4,15	0,23
		de 44 à 50 kg	4,14	4,14	4,14	0,30

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 121 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,33	1,73	1,56	0,16
	R	+ de 60 kg	1,14	1,30	1,21	-0,02

OBSERVATIONS

Effectif global : 550 - Taux de vente : 100 %

Agneaux gras : Présentation correcte en qualité. De plus, on ressent un besoin plus important cette semaine, ce qui se remarque sur les cours qui ont gagné quelques centimes.
Brebis : Même observation que pour les agneaux.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

31/05/2023

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 73 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2,64	3,15	2,91	0,09
		5 à 10 ans	2,75	2,98	2,88	0,10
		+ de 10 ans	2,65	2,89	2,80	0,09

OBSERVATIONS

Effectif global : 107 - Taux de vente : 100 %

Broutards, laitonnes : Très peu de volumes présentés cette semaine beaucoup d'exploitants sont dans les travaux de fenaison. Le premier lot de laitons présentés cette semaine se valorise 3,73 pour un poids de 400 kg payable.
Vaches : Cours inchangés le peu d'offre stimule les cours vers le haut. Vente très rapide.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

31/05/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 263 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,21	4,51	4,44	0,28
		de 38 à 44 kg	4,14	4,98	4,47	0,09

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 390 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,13	1,33	1,24	
		+ de 60 kg	1,25	1,81	1,39	-0,01

CAPRINS (€/tête) *Effectif : 81 - Vente : 90 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	30	70	48	-3,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 746 - Taux de vente : 96 %

Agneaux : Les cours augmentent à l'approche de la fête. Les volumes sont présents et la qualité des animaux au rendez-vous. Cours haussiers.
Brebis : Cours reconduits dans toutes les catégories.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

05 Juin 2023 | **TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE**

MARCHÉ

Gros bovins finis : Le marché de la femelle se maintient, tiré par la consommation de haché. Marché plus difficile en mâles.

Bovins maigres : Les cours sont très facilement reconduits. L'offre reste réduite.

POLITIQUES

Afin de répondre à l'urgence de la crise dans le Bio, le gouvernement a mis en place une aide complémentaire de 60 m€ (supplément à la première de 10 m€). Cette enveloppe est envisagée avec un fonctionnement différent, avec des critères uniquement gérés au niveau national. Dans ce contexte, la FNB conjointement avec la FNSEA pousse auprès du gouvernement de ne pas prendre en compte comme critère un niveau de perte de -30% d'EBE par rapport à 2018/2019, critère qui ne peut refléter la situation de crise!

SANITAIRE

L'assemblée générale du FMSE (Fonds national de Mutualisation du risque Sanitaire et Environnemental) le 30 mai a permis de reprendre le bilan d'action depuis les 10 ans de création de cet outil spécifique, au service de la profession, et adossé à des cofinancements publics. Le Ministre de l'Agriculture a conclu les travaux par un message qui a souligné l'intérêt de cette action, tout en mentionnant que les pouvoirs publics souhaitent ouvrir un débat sur l'évolution du modèle financier des dépenses sanitaires (prévention, indemnisation, …)

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Le 31 mai 2023, le Comité Directeur d'Interbev a renouvelé ses membres et réélu Jean-François Guihard à la présidence d'INTERBEV. Patrick Bénézit, Président de la FNB, est quant à lui élu Vice-Président. Pour ce nouveau mandat interprofessionnel, la FNB gardera aux cœurs des priorités, l'application de la loi EGALIM2 et la rémunération des producteurs! Ces piliers, essentiels, sont la condition sine qua none de la pérennité de la filière viande bovine française…
C'est dans ce contexte, que sort à partir du mois de juin, la communication spécifique Bovin d'INTERBEV dont le dispositif reposera à la fois sur l'origine France, mais aussi sur la contractualisation en ciblant la radio, la presse professionnelle agricole mais aussi la presse spécialisée (GMS, restauration).

FAIT DE LA SEMAINE

La FNB poursuit son action suite au discours dénigrant l'élevage (Cour des comptes, tweet de B Le Maire, …). Une tribune du Président de la FNB a été publiée dans la presse le 31 mai. Bruno Le Maire a reçu JF Guihard et P Bénézit ce 5 juin et a approuvé la nécessité d'un « plan de relance » de l'élevage. La Première ministre a évoqué également le 30 mai les bienfaits portés par l'élevage lors de déclarations à l'Assemblée nationale. Il nous faut continuer de communiquer activement, et dans les départements également !

FOCUS

FNSEA / JA / FNO / FNB / FNC ont organisé le 1er et 2 juin les Assises de la Prédation.
Cet évènement, organisé dans une zone depuis longtemps soumise à la prédation, a permis des échanges entre les représentants du monde agricole, des élus de la Nation et des administrations nationales et européennes, afin de discuter de l'avenir de l'élevage sur les territoires prédatés, avenir sur lequel il est pour l'instant impossible de se projeter. Aussi les représentants des éleveurs demandent un plan de sauvetage de l'élevage

CHIFFRE A RETENIR

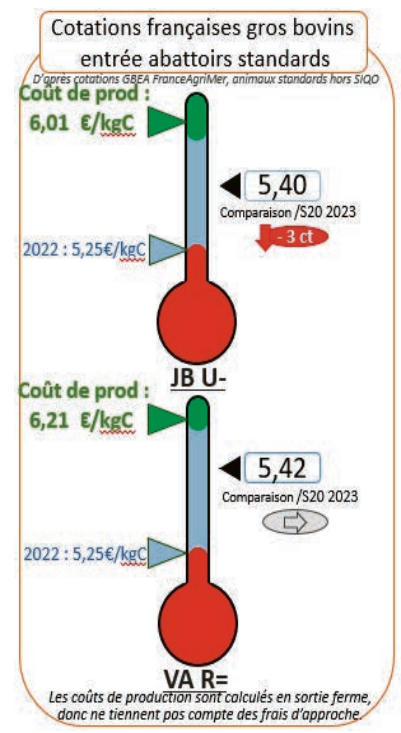
135,7

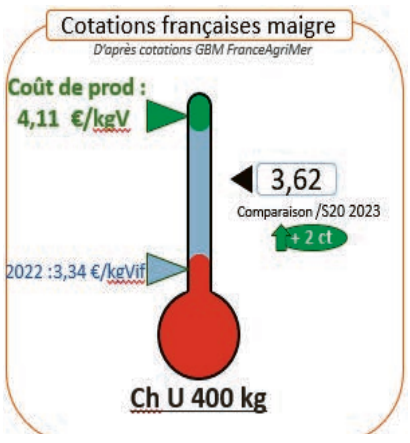
C'est le niveau de l'IPAMPA viande bovine sur le mois d'avril 2023. Bien qu'en baisse par rapport au mois précédent (137,5 au mois de mars 2023, soit une diminution de 1,8 point). En appliquant ce nouvel IPAMPA, l'estimatif FNB pour le mois d'avril 2023 est donc de 6,08€/kg pour la vache allaitante, 6,65€/kg pour le JB, 4,03€/kg pour le broutard, selon les principes de la méthodologie de calcul validé par l'accord interprofessionnel.

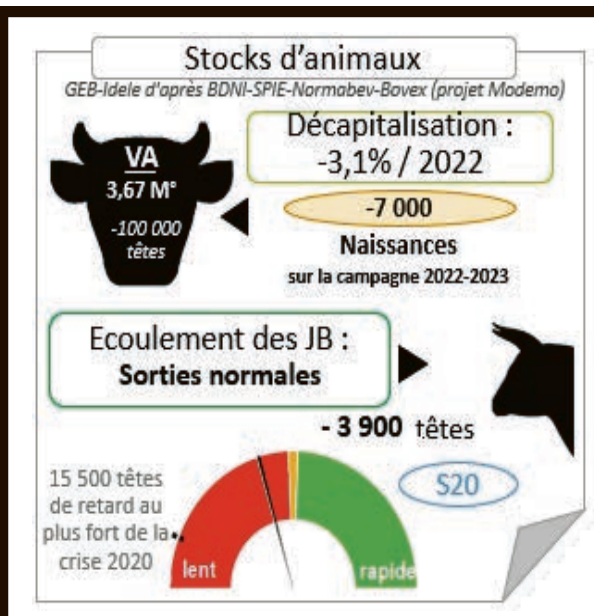
EN REGION

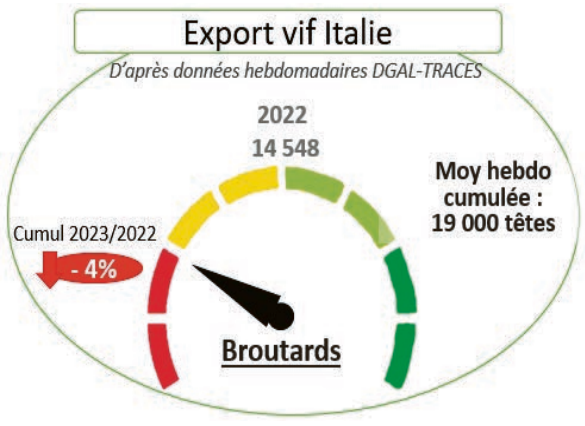
Afin de renforcer le déploiement de la démarche « Eleveur & engagé » sur nos territoires, la FNB relance la mise en place de 'goodies' aux couleurs de la démarche. Autocollants, stylos, blocs-notes, tote-bag, ballons, pic à viande… de nombreux éléments pour attirer l'œil du consommateur et mieux faire connaitre la démarche lors des animations réalisées pas les départements ou régions!

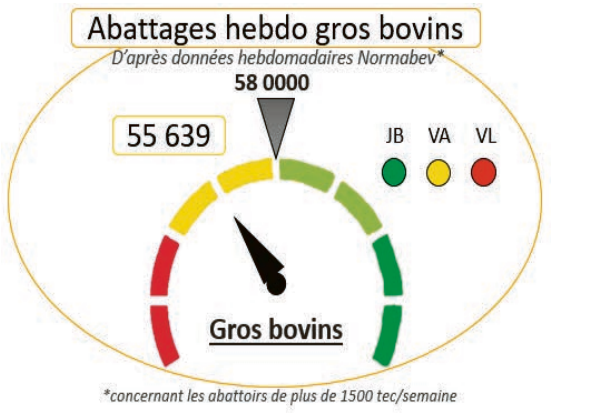
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

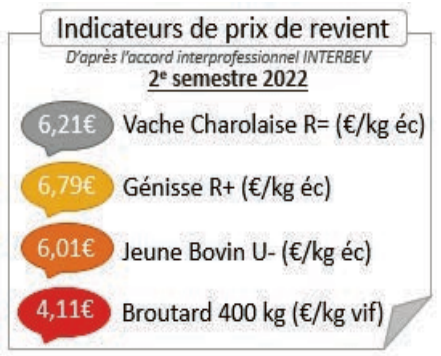














TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 23
du 5 au 11 juin 2023

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les apports restent modestes mais normaux pour la saison, d'autant plus que la majorité des vendeurs est retenue par la récolte des fourrages. Les acheteurs sont présents, la demande est bonne notamment pour l'Italie. Les cours sont donc fermes sur des ventes rapides dans les mâles lourds et vaccinés. Inversement, les écarts de tarifs se creusent avec la marchandise moyenne, qui trouve difficilement preneur. En femelles, les prix restent fermes dans les lots supérieurs.

Gros bovins maigres : Les volumes restent limités face à une demande très active. Le placement est très rapide, les tarifs sont fermes à haussiers en toutes races et tranches d'âge pourvu que la qualité soit au rendez-vous. Les animaux jeunes et démarrés sont davantage prisés par les acheteurs.

Boucherie : Les effectifs sont toujours modestes face à une demande plus soutenue. Les transactions sont rapides. Les cours sont très fermement maintenus en races à viande de toute conformation. Les présentations en vaches de type mixtes et laitiers peinent à satisfaire les besoins, permettant de gagner quelques centimes sur certaines places.

Veaux : Les effectifs restent modestes en cette semaine de pleine reprise. Les transactions restent fluides, dans une ambiance qui s'améliore depuis quelques semaines. La demande est en hausse sur les bons veaux croisés, mixtes, et laitiers, permettant globalement de nouvelles hausses tarifaires. Les cours des veaux de races à viande sont reconduits. En veaux gras, les besoins sont moins importants cette semaine, seuls les veaux supérieurs se maintiennent.

Ovins : En agneaux, la demande se réactive à l'approche de l'Aïd, face à des volumes toujours modérés. Les cours sont facilement et fermement reconduits en toutes races et catégories ; on enregistre également des hausses, selon la qualité des présentations. En agnelets, les effectifs se réduisent encore fortement, les tarifs se maintiennent à un niveau très élevé. En brebis, les prix sont un peu plus discutés selon la qualité mais restent globalement stables.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièces toute marque tout état.
✆ 07 49 88 65 13

38 - Vends moteur Ford 5000 BE 1000 euros + IH 744 2 RM HY BE cabine.
✆ 06 75 04 60 70

42 - Vds round baller Hesston 5630, 1500 euros. Tracteur Massey Ferguson 158 BE.
✆ 04 77 97 12 32

42 - Vds tracteur John Deere 2030, 68 ch, avec fourche DA prise double effet.
✆ 06 21 48 47 71

Travail du sol

21 - Vends cause retraite déchaumeur Rolmako 4.50 m, état neuf à débattre. (2302)
✆ 06 86 71 72 18

Récolte

42 - Vds pirouette Kuhn 2 toupies.
✆ 07 85 79 70 07

Traitement

42 - Vds pulvérisateur Caffini 600 litres, rampe 12m, équipé d'un traçeur à mousse, vuce de rinçage.
✆ 06 73 77 56 71

Arbo-viti

26 - Vd pulve Hardy 1000L, rampe hydro 15M + poudreuse vigne Berthoud Stella 4 rangs.
✆ 06 83 00 65 05

Epandage

73 - Vends épandeur fumier latéral Gafner, réf 1.6 HV 5858, monté sur TP 48. Bon état. 3000 € à débattre.
✆ 06 37 05 22 87

Forestiers

58 - Recherche treuil forestier à partir de 5 tonnes (2101)
✆ 06 64 69 07 65

Divers

01 - Achète : Enclume - Forge - Charbon.
✆ 06 95 45 33 44

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (2301)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Vends râtelier jamais servi Loiseau 800 euros.
✆ 06 19 77 22 97
04 75 48 58 51

38 - Vends lève palette ; un semoir Vicon 600 litres. ; Pirouette Kuhn 4 toupies ; Andaineur.
✆ 04 74 96 41 79

38 - Recherche cardeuse manuelle de matelassier en bois.
✆ 06 15 51 98 87

38 - Vends matériels fromagerie ; Machine à traire chèvre 10 postes ; Tank; Divers matériels élevage.
✆ 06 08 48 40 45

38 - Vends R.baller John Deere 582 2008 filet révisé 6850 euros et char 4 roues 5m 600 euros - Nord Isère.
✆ 06 14 47 49 53

38 - Vends presse John Deere 336 A ; Pulvé Tecnoma porte 800L rampe 12 mètres bon état.
✆ 06 81 62 15 57

42 - Vds petite cellule à grain, 25 et 30 quintaux, état neuf.
✆ 06 13 71 82 00
ou 06 41 55 39 97

42 - Vds petite cellule à grain, 25 et 30 quintaux, état neuf.
✆ 06 13 71 82 00
ou 06 41 55 39 97

42 - Vds vis à grains 7m cellule 115 QT, portail bois, pompe p de force moteur 5,5 ch.
✆ 04 77 75 95 89

42 - Vds petite cellule à grain, 25 et 30 quintaux, état neuf.
✆ 06 13 71 82 00
ou 06 41 55 39 97

43 - A vendre matériel pour Glace à la ferme : Turbineà glace pro cuve 10 litres matériel Francais 9600 Ht
✆ 06 59 29 43 36

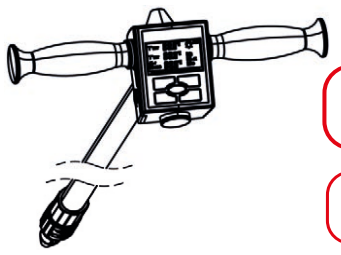
69 - Vend matériel d'irrigation, pompe de machine à traire GM Vac 2 et accessoires, pièces d'évacuateur va et vient AL
✆ 06 61 53 20 10

69 - Recherche ancien alambic sur roues 2 ou 3 vases vapeur.
✆ 06 83 49 43 94

71 - Vends chariot de traite VL, état neuf, contrôle 01/2023, acheté neuf 01/2022, cause sortie associé.
✆ 06 25 90 09 56

71 - Vends broyeur déportable, largeur 132, comme neuf.
✆ 03 85 76 17 27

71 - Vends pailleuse BelAir Brick 2278, 7,8 m3, 2 démeuleurs commandes électriques, 7 campagnes que paille, TBE.
✆ 06 63 58 95 74

Culturales 2023
Stand B 58
14 > 15 JUIN
CONGERVILLE - THIONVILLE (91)
Venez découvrir nos toutes dernières INNOVATIONS

silotest
pailletest+
MESUREZ & SURVEILLEZ la T° de vos silos à grains et l'humidité de votre paille
A découvrir également
minibatt+ brushless
minitest
multitest
PMG fiber control
G3P brushless
SERVICE - ASSISTANCE & SUIVI GARANTIS
GODE
03 23 66 20 05
www.gode.fr

73 - Vends semoir engrais Vicon, monte bottes 10 m. char en bois ridelles + échelles, le tout à l'abri. Très bon état
✆ 07 71 15 65 75

bne bois negoce energie
ACHETE TOUS BOIS
FORESTIERS ET BOCAGERS
Contact : David DELOCHE
06 77 54 43 97

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

Elevage

01 - Vds 2 DAL avec 100 colliers ; silos aliment 13m3 ; vis d'alimentation 20 m.
✆ 06 78 18 18 51

38 - Vends 3 bacs de prairie de 800 et 1000 litres TBE.
✆ 06 42 05 68 42

Véhicule

Utilitaire

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up + Dacia.
✆ 06 42 69 14 31

Terres de Bourgogne Petites annonces
03 80 78 90 40

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_| / |_|_| Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Achat-Vente

Récolte

38 - Vends foin BR 330 kg environ à prendre sur place charg possible 120 euros tonne.
✆ **06 71 80 60 66**

Fourrage

39 - Vente paille, blé, orge, foin de prairie naturelle, et foin de luzerne.
✆ **06 73 92 81 55**

52 - Producteur vend betteraves fourragères récolte 2023, luzerne enrubannée diamètre 115 coupe fine, foins, luzerne et sainfoin, farines de pailles.
✆ **06 51 56 58 22**

Propriété

42 - Vous cherchez à transmettre votre exploitation agricole, je suis spécialisé dans les transmissions et recherches d'associés. Contactez Frédéric coordinateur Eloi
✆ **06 52 54 05 36**

Terrain

38 - Achète terrains agricoles à la Chapelle de la Tour ou communes voisines.
✆ **06 08 22 25 90**

71 - Vends hangar agricole stabulation, terrain Joncy 71.
✆ **06 71 64 05 80**

Immobilier

42 - Recherche ferme avec ou sans travaux petite ou grande surface, secteur Ardèche, Loire , Haute Loire, Saone et Loire, Ain.
✆ **06.74.47.20.20**

Location

Agricole

71 - Loue ferme groupée, eau partout,100 ha, bâtiment d'exception, libre.
✆ **03 85 56 32 96 HR**

Immobilier

73 - Loue gîte en Savoie 70 m2, état neuf 2 chambres 600€ semaine. 1036 Route de Curienne, La Boisserette, 73190 St Jeoire Prieuré.
✆ **06 83 78 51 30**

Chasse, Etangs

01 - Vds matériel de pêche : fourreau étui cannes à pêche 10 pieds capacité 3 cannes prix 40 euros ; 2 moulinets marque Okuma distance garnis de fil prowess camo neuf prix 80 euros les 2 ; 1 coffret comprenant 4 détecteurs Mack2 sword avec différents réglages volume, sensibilité, mode nuit... + 1 centrale + snag bar prix 120 euros ; le tout tb état.
✆ **06 43 03 13 80**

Emploi

Offre

01 - URGENT : Suite à désistement, nous recherchons un ouvrier agricole pour la saison foin/paille 2023. Possibilité de poursuivre sur un CDI. Nourri, logé. L'expérience est indispensable notamment pour mener la presse cubique. Contact Jean-Philippe POMMIER 01600 Sainte Euphémie. Jeanph.pommier@gmail.com.
✆ **06 83 33 41 45**

Cichy Manutention
concessionnaire Manitou/Yanmar
RECHERCHE MÉCANICIEN H/F.
Contacter Mme Galland
au 03 86 40 91 00
ou envoyer votre candidature
à g.galland@cichy.fr



01 - Cherche jeune dynamique (enfant d'agriculteur bienvenu) pour saison paille (juillet), nourri, logé. Permis VL indispensable.
✆ **06 68 93 44 60**

07 - Cherche successeur dans Gaec 3 assoc. Exploit 175 chèvres lait en AOP + 55 V.A. En circuit court région Coiron
✆ **0623480271**

Suivez-nos publications sur Instagram

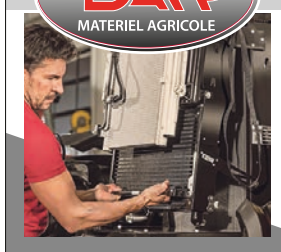
AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)
MASSEY FERGUSON
Pour vente de matériels agricoles
sur les secteurs : Yonne / Côte d'or / Aube
Poste en CDI

Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphoneportable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes

Envoyer CV + LM à lucas.fils@orange.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

Suivez-nous sur notre page Facebook

DAFP MATERIEL AGRICOLE RECRUTE



SUR SA BASE DE TOUCY (89)
• **1 technicien (H/F)**
connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté
Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70
CASE IH

Boucheron
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
FENDT JCB
Recrute pour son site de Ménétreux le Pitois (21)
Un TECHNICIEN AGRICOLE (H/F)
Un CHEF D'ATELIER (H/F)
Contactez-nous au **03 80 97 01 50**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer : traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel...), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille ...). Poste en CDD, à pourvoir dès maintenant et jusqu'au 30 juin 2023) – Connaissance du milieu agricole souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ **02 48 23 45 89 ou 06 03 46 99**

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la curiosité, de la rigueur, une capacité d'adaptation et une grande motivation, pour être l'agent de remplacement de 7 exploitations, sur le secteur du Châtelet/ Lignières. Compétences : être capable d'effectuer l'entretien, la manipulation et l'alimentation des animaux (bovins allaitants/ovins/volailles) ; être capable de réaliser les travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles en sécurité, entretien du matériel ...). Poste en CDD (du 24/04/2023 au 31/10/2023) qui peut déboucher sur un CDI – 35h/semaine avec possibilité d'heures supplémentaires et week-end possible, salaire (de départ) : 11,69€ brut/heure avec kilomètres indemnisés. Connaissance du milieu agricole vivement souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ **02 48 23 45 89 ou 06 03 46 99 24**

Des professionnels à votre service

GARAGE DU MOUESSE
QUAD 4X4 à partir de 5 325 €HT
Pour TGB : garantie 5 ans pièces / 2 ans M.O.
SEGWAY Powersports France TGB 4x4 POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

18 - Recrute ouvrier qualifié dans notre ferme familiale en polycultures et élevage bovins viande à Nohant en Gout à l'est de Bourges (18). Vous avez une bonne approche des animaux et savez pratiquer les soins courants. Vous avez de bonnes connaissances en agronomie et avez la maîtrise de conduite et réglages d'engins agricoles. Vous êtes ouverts à la diversité des cultures et aux différentes pratiques agricoles. Vous avez une maîtrise technique en agriculture et élevage. Vous aimez le travail en équipe. BAC minimum ou expériences significatives. Débutant accepté si sérieux et motivé. Permis B. Poste à pourvoir selon disponibilité. CDI après essai. Salaire selon compétences avérées.
✆ **CV + lettre : gedesmoulins18@gmail.com ou 06 88 12 72 11**

71 - Recherche salarié agricole autonome, temps plein ou partiel, en CDI à Saint-Julien-de-Civry à partir du 1er/07/2023.
✆ **06 84 10 98 25**

Animaux

Bovin

01 - Vds taureau Charolais non inscrit 10 mois fils de Diamant Grand raceur IF NAIS 107 à retenir vache HBC 5 ans fille de Diamant terme 10/23 IA cessation fin 2023.
✆ **06 42 45 32 49**

18 - Vends reproducteurs inscrits HBC 14 mois et 24 mois, bonne origine. GAEC de Turcy (Fleurier), 18140 Garigny.
✆ **06 23 16 10 19**

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 15 à 18 mois, prêt à saillir, vêlages faciles, IND IBR, BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey (1304)
✆ **06 31 23 56 01**

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Mont et Massène vend taureaux apte de suite à la saillie, choix important. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps. (1402)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc**
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

42 - Vds au choix jeunes vaches fraîches vêlées PH. Tt gar. sanitaires.
✆ **06 77 99 23 77**

42 - Vds taureaux charolais, HBC, 17-18 mois, vêl. facile, élevage et viande, livr. assurée. Gaec Cuisset Gacon, St-Germain-Lespinasse.
✆ **06 30 92 60 12**
ou 06 71 45 80 59

69 - Vends mâles reproducteurs Limousins HBL, origines différentes, docilité, avec ou sans gêne sans cornes.
✆ **06 71 61 73 16**

69 - Vds jeunes reproducteurs Limousins HBL, avec ou sans gêne sans cornes.
✆ **06 71 61 73 16**

Caprin

38 - Vends troupeau 130 chèvres Saanen mise bas prévues au 15 septembre.
✆ **06 45 74 38 70**

71 - Vends troupeau 75 chèvres Saanen, 3 boucs IA, 23 chevrettes, bon niveau de prod., cse santé.
✆ **03 85 50 46 08**
ou 06 24 97 19 01

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Equin

71 - Vends belles juments comtoises, PP, dressées pour la vigne ou le débardage.
✆ **06 88 59 16 46**

Regardez-nous sur YouTube

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

GAEC FLEUROT LA BERRICHONNE

Au capital de 15296€
Siège social : 21400 MONTLIOT ET COURCELLES
RCS DIJON 344007752

Par AGE du 18/04/2023, les associés ont décidé de transformer le GAEC en EARL, modifié la dénomination sociale, précisé le libellé du siège social, réduit le capital social, modifié la gérance, à effet du 18/04/2023, ainsi qu'il suit :
Dénomination : FLEUROT MATTHIEU
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Siège social : 11 Rue de la Plaine 21400 MONTLIOT ET COURCELLES
Capital social : 7648€
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Objet : l'exercice d'activités réputées agricoles par l'article L.311-1 du code rural et de la pêche maritime
Gérance et Associé unique : M Matthieu FLEUROT demeurant à MONTLIOT ET COURCELLES (21) 11 rue de la Plaine
Toutes les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément préalable des associés.
Les modifications statutaires seront déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON

AL23007804

MODIFICATION DU CAPITAL

LA CROIX SAINT LAURENT, SCEA au capital de 144 000,00 €, siège social : La Croix Saint Laurent 21310 BEIRE LE CHATEL, 418 772 935 RCS DIJON, AGE du 30/04/2023 : augmentation du capital social de 16 016 €, ancienne mention : 144 000 €, nouvelle mention 160 016 €. Pour avis. La gérance

AL23008197

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Par décision du 26/05/2023, les associés de la société LILOU, SARL au capital de 500 000 euros, Siège social : 25 B Rue des Cent Ecus 21000 DIJON, RCS DIJON 501 956 783, ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social pour le fixer au 13 rue Gustave Noblemaire 21000 DIJON à compter du même jour et d'étendre l'objet social à : toute activité de marchands de biens, la location de biens immobiliers, le commerce de vins en gros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis - La Gérance

AL23008335

CHANGEMENT DE GÉRANT

FLEUREY IMMO

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 192 avenue Jean Jaurès, 21000 DIJON
907 664 015 RCS DIJON

AGORE du 12/05/2023 – Modification gérance
AM : M. Saïd KEDDAH
NM : KEDDAH INVEST, SARL au capital de 3.720.000 €, 192 avenue Jean Jaurès, 21000 DIJON, RCS DIJON 920 066 545
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL23008363

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

RB & FLH

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 14B Rue du Faubourg Saint-Nicolas -
21200 BEAUNE
882 150 808 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 mai 2023, l'associé unique a :
décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes :
- l'exercice de toutes activités d'intermédiaire de commerce, ce inclus notamment mais pas seulement celles d'apporteur d'affaires, de commissionnaire, de courtier, de représentant commercial et ce, dans tous les secteurs d'activités et plus particulièrement dans le secteur de la production, la récolte, l'élevage ou la commercialisation de vins tranquilles, pétillants et spiritueux, et plus généralement de toute boisson alcoolisée ou non ; -l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants et spiritueux, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins, et plus généralement de toute boisson alcoolisée ou non et de tout produit se rapportant à l'activité vinicole ainsi que toute opération de négociation et de commission. , et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
- décidé de transférer le siège social du 14B Rue du Faubourg Saint-Nicolas - 21200 BEAUNE au 24 Rue Jacques de Molay – 21200 BEAUNE et ce, à compter du 31 mai 2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis. Le Président.

AL23008371

DES CEPS

SCI au capital de 1000€
La Tuilerie, 89550 Hery
814 289 690 RCS Auxerre
L'AGE a décidé, le 26/05/2023, de transférer le siège social de la société au 1 Square Francisco de Goya, 91450 SOISY SUR SEINE
La société sera radiée du RCS de Auxerre et réimmatriculée au RCS de Evry

AL23008374

MODIFICATION DU CAPITAL

DOMAINE PIERRE BOISSON

Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 927 299 eurosSiège social : 1 Rue du Moulin Landin – 21190 MEURSAULT

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 30 avril 2023, le capital social a été réduit d'une somme de 649 109,30 euros, pour être ramené de 927 299 euros à 278 189,70 euros par voie de diminution de 0,70 euro de la valeur nominale des parts sociales, qui passe ainsi de 1 euro à 0,30 euro.
La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : «Le capital social est fixé à neuf cent vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (927 299 euros).»
Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à deux cent soixante-dix-huit mille cent quatre-vingt-neuf euros et soixante-dix centimes (278 189,70 €). »
Pour avis. La Gérance.

AL23008383

DÉMISSION DE GÉRANT

Eclectik. SARL au capital de 60 000 euros. Siège social : 3 rue Colonel de Grancey 21200 BEAUNE. 882 985 245 RCS DIJON. Aux termes d'une délibération en date du 17/04/2023, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Patrick MOUGIN de ses fonctions de gérant à compter du 17/04/2023 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis. La Gérance

AL23008391

MODIFICATION DU CAPITAL

DOMAINE NICOLAS MESTRE

Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 12B Rue de Mazeray – 21190 MEURSAULT
917 646 267 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30 avril 2023, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 117 490 euros, pour le porter de 7 500 euros à 124 990 euros, par apport en nature. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON. La Gérance.

AL23008398

// GÉRANCE

AVIS DE LOCATION GÉRANCE

Selon un acte SSP du 21.04.2023, TOTALENERGIES MARKETING FRANCE, SAS au capital de 390 553 839 euros avec siège social 562 Avenue du Parc de l'Ile - 92000 NANTERRE, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 531 680 445 a consenti un contrat de location-gérance du 01.07.2023 au 30.06.2026, sans tacite reconduction à la société SARL BILLION - MACHADO au capital de 8 000 euros avec siège social 88 Boulevard de Troyes - 21240 TALANT, en cours d'immatriculation au RCS de DIJON portant sur un fonds de commerce de station-service et activités annexes dénommé RELAIS LOGIS BOURGOGNE sis 88 Boulevard de Troyes - 21240 TALANT.

AL23008385

// DIVERS

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Coopérative Agricole Groupement de Producteurs Simmental Française
Siège Social : 1 rue des Coulots - 21110 BRETENIERE
Coopérative agréée sous le n° 2415

Les associés de la coopérative sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 22 juin à 8h30, à la Salle Polyvalente de Ravennefontaines (52140) pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :
1. Rapport aux associés coopérateurs sur l'exercice clos au 31 décembre 2022,
2. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
3. Examen et approbation des comptes annuels clos le 31 décembre 2022,
4. Quitus aux administrateurs
5. Constatation de la variation du capital social au cours de l'exercice
6. Affectation du résultat,
7. Renouvellement partiel du Conseil d'administration,
8. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions mentionnées aux articles L 225-38 et suivants du code de commerce, approbation de ces conventions,
9. Fixation de l'allocation globale pour l'indemnité aux administrateurs,
10. Approbation du budget formation pour les administrateurs,
11. Pouvoirs pour accomplir les formalités.
Selon toute vraisemblance, en raison du nombre important d'associés coopérateurs appelés à voter, cette première assemblée ne réunira pas le quorum requis.
Les associés coopérateurs sont dans ces conditions, convoqués à une seconde assemblée qui délibérera sur le même ordre du jour et qui se tiendra le :
Jeudi 22 juin 2023 à 9 h 30
A la Salle Polyvalente, 52140 RAVENNE-FONTAINES
Les associés ont la faculté de prendre connaissance au siège social, à partir du 15ème jour précédent cette assemblée, des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, des comptes annuels et des résolutions proposées.
Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article 38 § 2 des statuts, chaque membre de GAEC ayant la qualité de chef d'exploitation est appelé à voter les résolutions proposées, soit en assistant aux assemblées, soit en se faisant représenter.
Le Conseil d'Administration

AL23008395

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRES UNIVERSELS - DELAI D'OPPOSITION

Par testament olographe, en date à 20/01/1992 Madame Jasmine Joséphine Angèle CHATENET, en son vivant retraitée, célibataire majeure demeurant 8 rue Laignelet à IS SUR TILLE (21120), née le 16/03/1932 à MARCILLY SUR TILLE (21120), décédée à DIJON (21000), le 08/01/2023,
A institué quatre légataires universels.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Eloïse SALICHON-COLLOT, suivant procès-verbal en date du 29 mars 2023, dont la copie authentique a été reçue par le Greffe du Tribunal Judiciaire de DIJON, le 18 avril 2023.
Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Eloïse SALICHON-COLLOT, notaire associé à DIJON (21000), 52 boulevard Carnot.
Pour avis.
Maître Eloïse SALICHON-COLLOT
Je vous remercie de me faire parvenir 2 exemplaires en justificatif de cette publication ainsi que votre facture.
Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.
P/ Maître SALICHON-COLLOT

AL23008372

AVIS

Appel à Candidatures du 05/06/2023
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants : DRAMBON – MONTMANCON
Biens libres après la récolte 2023
DRAMBON : Terres
Urbanisme : zone N du PLU
3 ha 14 a 82 ca
- Pres boileau rondot et pre: A-302
MONTMANCON : Terres
Urbanisme : RNU
11 ha 00 a 00 ca
- La piece du tilleul: ZE-7(J)-7(K)
OIGNY : Terres et bois - Agriculture biologique -Urbanisme : RNU
95 ha 82 a 28 ca
- Les champs du murger: ZD-27[13] - Plaine de fontaine blanche: A-9-10-11-12-13-14-15-16-17-95[10] - Sous le chemin du gibot: ZD-14[1]
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
OIGNY : Terre - Agriculture biologique - Urbanisme : RNU
5 ha 50 a 00 ca
- 'Laneuf': ZD- 9(AJ)- 9(AK)[F1]
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 26/06/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23008377

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MG PERFORMANCE, SAS au capital de 5 000 €, siège social et de liquidation : 43 Rue de Fontaine les Dijon, 21000 DIJON, 889 161 139 RCS DIJON, par AGO du 28/02/2023 il a été décidé approuver le compte définitif de liquidation, décharger Mesdames Lauren MICHEL et Raphaëlle GAILLARD, de leur mandat de liquidateur, donné à ces dernieres quitus de leur gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Pour avis.
Les Liquidateurs

AL23008218

CLÔTURE DE LIQUIDATION

AGEOR, SARL en liquidation au capital de 7 622,45 euros, siège social et de liquidation : 81 avenue Maréchal Lyautey, Le Majestic, 21000 DIJON, RCS DIJON 421 801 408, l'assemblée générale du 28/02/2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Pierre GOTTE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Pour avis. Le Liquidateur

AL23008224

DISSOLUTION

NOUVELLE MAISON DES HAUTES COTES

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 21700 MAREY LES FUSSEY
429 607 799 RCS DIJON

Aux termes de délibérations de l'AGE du 22 mai 2023, la collectivité des associés a : - pris acte du décès de Monsieur Bernard HUDELOT intervenu le 10 août 2019 et a nommé en qualité de nouveau gérant M. Mathieu PIECOURT, demeurant 1 rue de Vergy – 21700 VILLARS FONTAINE, pour une durée illimitée à compter du même jour – a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Mathieu PIECOURT pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de liquidation est fixé 10 Chemin des Beveys – 21700 VILLARS-FONTAINE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
La Gérance

AL23008328

DISSOLUTION ANTICIPÉE

DANNIE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 11 000 euros
Siège : 14 rue monge,
21200 BEAUNE
RCS DIJON 319 450 029

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30.04.2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Daniel LECOMPTE, demeurant 14 chemin de l'Abreuvoir 21380 ASNIERES LES DIJON pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 14 chemin de l'Abreuvoir 21380 ASNIERES LES DIJON.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis Le Liquidateur

AL23008345

DISSOLUTION

SAS DP IMMOBILIER SAS en liquidation au capital de 1 500 euros. Siège social et de liquidation : 12 rue de la Fontaine aux Lions, 21490 CLENAY. 799 855 754 RCS DIJON. Aux termes d'une décision en date du 30 avril 2023, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 avril 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Delphine POIGNAND, demeurant CLENAY 21490 12 rue de la Fontaine aux Lions, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 12 rue de la Fontaine aux Lions 21490 CLENAY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis Le Liquidateur

AL23008382

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SAS DP IMMOBILIER SAS en liquidation au capital de 1 500 euros. Siège social et de liquidation : 12 rue de la Fontaine aux Lions, 21490 CLENAY. 799 855 754 RCS DIJON. Aux termes d'une décision en date du 30 avril 2023 au CLENAY, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Delphine POIGNAND, demeurant 12 rue de la Fontaine aux Lions 21490 CLENAY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis Le Liquidateur

AL23008397

DISSOLUTION ANTICIPÉE

VAL

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège social : ST JULIEN 21490 - 15 ALLEE EN GRAND LOUP - LES JARDINS D'ALIX
Siège de liquidation : ST JULIEN 21490 - 15 ALLEE EN GRAND LOUP - LES JARDINS D'ALIX
799 425 863 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 mai 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Grégory DEJONGHE, demeurant ST JULIEN 21490 - 15 ALLEE EN GRAND LOUP - LES JARDINS D'ALIX, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à ST JULIEN 21490 - 15 ALLEE EN GRAND LOUP - LES JARDINS D'ALIX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis. Le Liquidateur

AL23008400

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant ASSP en date du 02 juin 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société civile immobilière
DENOMINATION : SCI ADV
SIEGE SOCIAL : 2 rue des Poisots, 21220 MOREY-SAINT-DENIS
OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers la vente de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
DUREE : 99 ans
CAPITAL : 1000 euros
GERANCE : Madame Nadège AMOROSINI, 2 rue des Poisots – 21220 MOREY SAINT DENIS
CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant, qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
IMMATRICULATION : RCS de DIJON
Pour avis

AL23008353

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 31/05/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle ; Dénomination : LE TORREFACTEUR DIJONNAIS ; Siège : 7 rue des Godrans, 21000 DIJON ; Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ; Capital : 15 000 euros ; Objet : Vente de café, thé, épicerie fine et tous produits alimentaires solides ou liquides ; Vente de cadeaux et art de la table et tout matériel et articles relatifs au café et au thé ; Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective ; Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ; Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre ; Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés ; Président : Monsieur Stéphane EVARISTO, demeurant 6 rue du bois, 70110 VILLERSEXEL ; La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS, Le Président.

AL23008360

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS DIJON de la société COLIBRI, SAS au capital de 10 000 euros, Siège social : 5 place Emile Zola, 21000 DIJON, Durée : 99 ans, Objet : bar, brasserie, café, restauration, organisation de manifestations culturelles, soirées à thème. Le Président est la société LILOU, SARL au capital de 500 000 euros, dont le siège social est 25B rue des Cents Ecus, 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS DIJON sous le numéro 501 956 783, représentée par Monsieur Alexandre HULIN, Gérant. Le Directeur général est la société H. CATERING, SARL unipersonnelle au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 3 place de la Banque, 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS DIJON sous le numéro 750 873 796, représentée par Monsieur Jean-Charles VERNAUD, Gérant. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
POUR AVIS - Le Président

AL23008362

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20.04.2023 à TALANT, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SARL BILLION - MACHADO
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Siège social : 83 Boulevard de Troyes - 21240 TALANT
La société a pour objet l'exploitation de tous fonds de commerce de station-service comprenant : - L'exploitation de pistes de recharge de carburant ou d'énergie pour véhicules motorisés, ainsi que toutes activités annexes, et notamment l'entretien et le service à la clientèle en découlant,- La vente de toutes sources d'énergie usuelles (produits pétroliers et assimilés, recharges électriques, gaz, etc.),- Tous articles et services concernant les véhicules automobiles et motocycles, et l'exploitation des pistes, ainsi que toutes activités annexes susceptibles d'y être exploitées, et notamment : Le négoce de tous produits manufacturés et notamment de pièces détachées et accessoires automobiles, L'exécution de prestations de services tels que l'entretien, la réparation, et le lavage, L'exploitation d'une baie, La vente d'articles alimentaires à emporter, de produits du terroir, et de façon générale la vente de tous articles non alimentaires tels que les journaux et revues de presse, les articles de cadeaux souvenirs et produits touristiques etc., L'exploitation d'un débit de boisson, La revente de tabac, La restauration rapide avec le cas échéant de la préparation de plats, sur place ou à emporter, L'exploitation d'aires de jeux, de points de loisirs,- Tous articles et services rendus possibles en accessoire par la localisation de la station-service, dont notamment : La location de place de stationnement, de parking privatif, ou de bureau, L'exploitation de relais-colis et de points services (laverie, documents administratifs...), La vente de produits de loterie ou de jeux d'argent de la Française des Jeux ou autre prestataire autorisé, La location de véhicules de tourisme et utilitaires sans chauffeur.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 8 000 euros
Gérance :
- Madame Clémentine BILLION, demeurant 16 Bis Rue du Moulin Lajus - 21560 ARC-SUR-TILLE
- Monsieur Chrystopher MACHADO-HOFFARTH, demeurant 16 Bis Rue du Moulin Lajus - 21560 ARC-SUR-TILLE
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON
Pour avis

AL23008384

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VOUGEOT du 5 juin 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : NS ECRIVINS
Siège : Le Clos de Vougeot - 21640 VOUGEOT
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 150 000 euros
Objet :
- édition, création et exploitation de tous magazines, journaux, périodiques, livres, médias en ligne ou sous tout format, travaux d'imprimerie, de papeterie, toutes prestations de communication et plus généralement toute activité annexe ayant trait à la communication et à la publicité,
- les activités de studio et de l'industrie des arts graphiques, de maquettiste, de direction artistique, de photogravure, de création de publicité, d'agence de presse,
- l'organisation de dégustations, de rencontres et de visites, afin de favoriser la connaissance des vins et des produits du terroir, l'organisation de formations nologiques, l'organisation d'évènements et plus généralement toutes prestations non réglementées,
- la découverte et la mise en valeur du patrimoine de la Bourgogne, et notamment des vins et produits du terroir de Bourgogne de la culture nologique et vigneronne, de la connaissance et des formations aux vins de Bourgogne,
- toutes opérations pouvant se rattacher à l'achat et revente de tous produits et articles marchands réglementés ou non sous toutes formes et tous services/prestations pouvant s'y rattacher, conseils, représentation.Toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières se rapportant à :
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité renforcée représentant au moins 3/4 au moins des voix des associés présents ou représentés.
Président : SAS MAISON FRANCOIS LABET au capital de 1 009 320 dont le siège social est fixé à VOUGEOT (21640) et qui est immatriculée sous le n°339 426 694 RCS DIJON, représentée par son Président en la personne de Monsieur François LABET.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL23008399

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 02/06/2023, il a été constitué une
SARL unipersonnelle dénommée : PLANS ET CONSTRUCTIONS
Siège : 7 Rue Du Vieux Noyer - 21910 CORCELLES LES CITEAUX
Objet : La Société a pour objet l'exercice des activités suivantes en France et à l'étranger : Dessinateur,projeteur en bâtiments, préparation et dépose de permis de construire, conseils en aménagement, métrés et relevés d'états des lieux, conseils techniques dans le domaine du bâtiment, études, métrés et vérifications de tous corps d'état relatifs à des projets de construction, maîtrise des coûts des projets de construction, notamment l'assistance à la mise au point de projet de construction, la description technique des ouvrages, l'établissement et le contrôle des estimations prévisionnelles, l'analyse des offres des entreprises, le suivi administratif des marchés, l'arrêté de comptes de chantiers, ordonnancement, planification et coordination des chantiers, assistances à maitrise d'ouvrage relative à des projets de construction.
Durée: 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON
Capital : 3 000 euros
Gérance : M. Christophe QUENOT, demeurant 7 Rue du Vieux Noyer - 21910 CORCELLES LES CITEAUX
Pour avis
La Gérance

AL23008403

Connaissez-vous notre page Twitter ?

ANNONCES LÉGALES

NIÈVRE

// MODIFICATION

PROROGATION DURÉE
EARL LANDROT FRERES

Au capital de 418 530 euros
Siège social : Les Hérards 58170 MILLAY
349 707 786 RCS NEVERS

Suivant décision collective des associés du 11 mai 2023, les associés ont agréé la prorogation de la durée de la société de 59 ans pour la porter à 99 ans. Les modifications statutaires seront déposées au RCS de NEVERS. Pour avis et mention, la gérance

AL23008217

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL
SARL SANZ CONSTRUCTIONS GENERAL DU BTP

Au capital social de 1.000 euros
Siège social : Avenue du 85ème de Ligne – Lieudit Les Champs du Latin
58200 COSNE COURS S/ LOIRE
949 713 598 RCS NEVERS

Par AGE du 29/05/23, l'objet social principal de la société est l'activité d'entreprise générale du bâtiment, la maitrise d'œuvre, ordonnancement et pilotage de toutes constructions d'immeubles individuels ou collectifs à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte et promotion immobilière, neuve ou rénovation.

AL23008324

MODIFICATION DU CAPITAL

SCM DU VAL DU SAUZAY
Société Civile de Moyens au capital de 50 € ramené à 40 €
Siège social : 7, rue Nicolas Colbert
58210 VARZY
840 805 527 RCS NEVERS

Il résulte d'un acte ssp du 31/03/2023 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du même jour :
- Capital social :
* ancienne mention : 50 €
* nouvelle mention : 40 €

AL23008325

PROROGATION DURÉE
GFA DE MARIÉ

Le Grand Marié
58170 Millay

En date du 20 mai 2023 lors de l'assemblée générale extraordinaire du GFA de Marié n° RCS Nevers 399787647 enregistré le 25/05/2023 a été décidé à l'unanimité de:
- Proroger le GFA de Marié de 99 ans soit jusqu'au 01/07/2123.
- Nommer Xavier Epinat 3 ème gérant.
- Modifier l'adressage GFA de Marié 1581 route du Grand Marié 58170 Millay

AL23008330

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL
PRODEMOL

SASU à capital variable
au capital de 10000 €
Siège social :
13 C Rue Francis Garnier
58000 Nevers
887 724 185 RCS de Nevers

L'AGE du 05/04/2023 a décidé de transférer le siège social 11 rue de la Barre 95880 Enghien-les-Bains, à compter du 05/04/2023.
Radiation au RCS de Nevers et réimmatriculation au RCS de Pontoise

AL23008339

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL
SCI G2M

Société civile
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 Boulevard Victor Hugo
58000 NEVERS
524 462 785 RCS NEVERS

Le 30/05/2023, les associés ont décidé de transférer le siège social du 3 Boulevard Victor Hugo 58000 NEVERS au 23 avenue de Chazeuil 03150 VARENNES SUR ALLIER à compter du 25 mai 2023.
En conséquence elle sera immatriculée au RCS de CUSSET.
Pour avis.

AL23008352

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

NEXSON GROUP - INDUSTRY
Société par Actions Simplifiée au capital de 130 000 €
Siège social : 685, Rue Jules Verne
58600 GARCHIZY
530 572 775 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 31/12/2022, les associés ont décidé à compter du 1er janvier 2023 de modifier la dénomination sociale « NEXSON INDUSTRY » pour adopter celle de « NEXSON GROUP - INDUSTRY » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL23008370

NON DISSOLUTION
SARL LB. COIFFURE

Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 21, Grande Rue
58700 PREMERY
RCS NEVERS : 514 146 950

Aux termes d'une décision en date du 15 mai 2023, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

AL23008386

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL
HIPPOCRATE

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 70 AVENUE DE GRAMMONT
37000 TOURS
812 717 569 RCS TOUR

Le 27/05/2023 l'AGE de cette société ayant pour Gérant Mme Bénédicte LETERRE demeurant 11 rue Henri Barbusse, 58000 Nevers a décidé :
- Le transfert de siège social :
Ancienne mention : 70 Avenue de Grammont 37000TOURS
Nouvelle mention : 11 rue Henri Barbusse 58000 NEVERS
Nouvelle mention RCS : RCS NEVERS.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation du 23/07/2015
Objet social : la propriété et la gestion de tous biens immeubles, droits immobiliers et participations dans toutes sociétés immobilières
Capital : 1 000euros
Pour avis.

AL23008401

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL
SPL CONFLUENCE

Société publique locale
Au capital de 100 000 euros
Siège social : La Jonction – 58300 DECIZE
RCS NEVERS 750 984 064

Le 07.02.2023, l'AG mixte ordinaire et extraordinaire a décidé : -de supprimer de l'objet social la mention suivante :»Dans le cadre des législations applicables, assurer les fonctions d'office de tourisme notamment en assurant les missions d'information et d'accueil du public, la promotion touristique, la coordination et le soutien à toutes les actions des divers partenaires du développement touristique local», -d'ajouter les précisions suivantes à l'objet social : « Animations évènementielles, culturelles et de loisirs, qu'elles relèvent de la compétence « développement économique » de la Communauté de communes ou de la compétence des communes, en vertu de l'article L.111-1 du Code du tourisme, leur confiant la gestion des manifestations locales et d'équipements communaux d'accueil tels que les campings, gîtes ou bases de loisirs qui relèvent de l'action touristique» et : «Exploitation d'hébergement et d'activités touristiques ou ludiques communales ou intercommunales comprenant : Hébergement et restauration ; Gestion des activités liées ou connexes.», -de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, -de porter le nombre d'administrateurs de 12 à 13 membres et de modifier en conséquence l'article 15 des statuts, -d'étendre le nombre de représentant à l'assemblée spéciale de 1 à 2 mandataires et de modifier en conséquence l'article 19 des statuts. Pour avis

AL23008402

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

NEXSON GROUP - ENGINEERING
Société par Actions Simplifiée au capital de 50 000 €
Siège social : 685, Rue Jules Verne
58600 GARCHIZY
909 729 469 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 31/12/2022, les associés ont décidé à compter du 1er janvier 2023 de modifier la dénomination sociale « NEXSON ENGINEERING » pour adopter celle de « NEXSON GROUP - ENGINEERING » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

AL23008404

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître Dominique MARTIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin**, le 3 avril 2023, enregistré à NEVERS, le 14 avril 2023, a été cédé un fonds de commerce par :
Monsieur Romain BRAY, demeurant à BOURBON-LANCY (71140) 4 rue Saint Michel,
Célibataire.
A :
Monsieur Alexis Pierre Christian MICHEL, demeurant à VARENNES VAUZELLES(58640) 2 rue Marcel Turpin,
Célibataire.
Désignation du fonds : fonds de commerce de dépannage, vente et installation informatique sis à CERCY LA TOUR (58340), 91 avenue Louis Coudant, connu sous le nom commercial «La Tour Informatique».
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de VINGT CINQ MILLE EUROS (25 000,00 EUR),
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, au siège où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23008332

SELARL d'Avocats
11 allée du Groupe Nicolas Bourbaki
63170 AUBIERE
803 467 166 RCS CLERMONT-FERRAND

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte signé électroniquement le 27.04.2023, enregistré au Service des Impôts de NEVERS le 22.05.2023, sous le numéro 2023 00010450 référence 5804P01 2023 A 00391, Monsieur Thierry RASLES, né le 11.12.1960 à NEVERS (58), de nationalité française, demeurant à COULANGES LES NEVERS (58660), 19 ter rue Verte, immatriculé en sa qualité d'entrepreneur individuel au RCS de NEVERS sous le n°323 272 492, A CEDE A La Société ETABLISSEMENTS GAUBIER, société par actions simplifiée au capital de 64.000 euros, dont le siège social est situé à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), 92 rue Saint Agnan, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n°305 065 658, Un fonds de commerce de « marbrerie funéraire, prestations dans le domaine funéraire, négoce d'articles funéraires « sis et exploité à NEVERS (58000), 3 rue Jean Gautherin, pour lequel Monsieur Thierry RASLES est immatriculé au RCS de NEVERS sous le n°323 272 492, et à l'INSEE sous le numéro SIRET 323 272 492 00022, moyennant un prix principal de 97.000 euros, outre le prix des marchandises en stocks. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 27.04.2023. L'acquéreur sera immatriculé au RCS de NEVERS. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé, étant précisé que les correspondances y afférentes seront adressées au cabinet ID3 AVOCATS, Société d'Avocats inscrite au Barreau de Clermont-Ferrand, représentée par Maître Bruno BIBOLLET, située à AUBIERE (63170), 11 allée du Groupe Nicolas Bourbaki. Pour avis

AL23008333

// DIVERS

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS
Extrait des minutes du greffe

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 30 mai 2023.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE T.E.V.L.**Route des Ecoles Ld Chivres 58210 Courcelles.RCS Greffe de Nevers 824 467 682.Activité : Services de déménagement.Jugement modifiant le plan de redressement.

AL23008354

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 30 mai 2023.**TOGNON BENJAMIN, JULIEN, RAPHAËL**.8B Rue Jules Guesde Vernuche 58640 Varennes-Vauzelles.RCS Greffe de Nevers 838 020 477. Activité : Travaux de plâtrerie.Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Octobre 2022 , désignant mandataire judiciaire SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23008355

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 30 mai 2023.**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE GARAGE ARSEN**.13 Route de Château-Chinon 58000 Saint-Éloi.RCS Greffe de Nevers 809 144 892.Activité : Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers.Jugement arrêtant le plan de sauvegarde, durée du plan 10 ans nommant Commissaire à l'exécution du plan SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers .

AL23008356

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 30 mai 2023.**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE PICASSE-GROUP**.30 Rue du Grand Marché 58500 Clamecy.RCS Greffe de Nevers 948 094 404.Activité : Régie publicitaire de médias. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers , et mettant fin à la mission de l'administrateur SELARL AJRS prise en la personne de Me Thibaut MARTINAT.

AL23008357

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 30 mai 2023.**FAGES SALIMA,** né(e) BENMERAD.58250 Saint-Seine.RCS Greffe de Nevers 913 584 348.Activité : Débits de boissons.Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 25 Juin 2022, désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23008358

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 30 mai 2023.**LEMAIN CHRISTOPHER**.25 B rue du Général de Gaulle 58200 Cosne cours sur loire.Activité : INSTALLATION ELECTRIQUE.Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 29 Décembre 2022, désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23008361

SELARL JOUMIER-ROUSTIC
Notaire à Guérigny (58130),
1, rue Plouzeau

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 3 mars 2003, Monsieur Maurice MILLOT, en son vivant rentier, demeurant à NEVERS(58000) 6 Bis Rue des Renardats, né à NARCY (58400), le 6septembre 1921, veuf de Madame Camille Albertine MARQUET, et non remarié, non soumis à un pacs ou partenariat, de nationalité française, décédé à NEVERS (58000), le 22 octobre 2022 a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître MORMICHE THOMAS notaire à POUGUES LES EAUX (58320) le 24 avril 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée partout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Audrey ROUSTIC, notaire à GUERIGNY(58130) 1 Rue de Plouzeau, référence CRPCEN58015, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS (58000) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et de la copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour insertion Me Audrey ROUSTIC

AL23008390

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION
SCI JALS

SCI au capital de 1000 €
Siège social :
1 RUE DU PATYS DE COURS
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
852 559 400 RCS de Nevers

L'AGE du 29/05/2023 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable, nommé liquidateur M. LEGRAND sébastien, demeurant 1 rue du paty de cours 58200 Cosne-Cours-sur-Loire, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention au RCS de Nevers

AL23008326

COGEP AVOCATS
Route d'Orléans -
BP 89 -
18230 ST DOULCHARD

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE
SCI BLEU LAGON

Société civile en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social et siège de liquidation:
GERMIGNY-SUR-LOIRE
58320 CHEVIGNY
484 782 727 RCS NEVERS-58000

L'AGE réunie le 28 février 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Marie CORMIER, demeurant Chevigny-58320 GERMIGNY SUR LOIRE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est fixé à Chevigny-58320 GERMIGNY SUR LOIRE.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, le Liquidateur

AL23008340

COGEP AVOCATS
Route d'Orléans -
BP 89 -
18230 ST DOULCHARD

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 28 février 2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Marie CORMIER, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, le Liquidateur

AL23008341

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 30/05/2023, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :
PARAY SPORT
Objet social : La propriété, l'acquisition, la jouissance, l'administration et la gestion, notamment par location ou autrement, de tous biens immeubles, de tous droits immobiliers, tous biens mobiliers et de participations dans toutes sociétés
Siège social : 23 rue Louis Vicat, 58000 NEVERS
Capital : 1 000 euros
Gérance : M. Fabien PARAY demeurant 23, rue Louis Vicat, 58000 NEVERS
Agrément des cessions de parts : Les cessions de parts sociales quel que soit le bénéficiaire, associés, non-associés, y compris les cessions consenties à des conjoints, ascendants ou descendants du cédant sont soumises à un agrément préalable donné à la majorité des associés représentant des deux tiers des parts sociales composant le capital social.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RC de NEVERS

AL23008334

IMMATRICULATION

Par acte SSP en date du 27/05/23, avec effet au 01/01/23, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée dénommée : BETON CENTRE LOIRE (BCL)
Objet social : L'exploitation d'une centrale à béton ; La fabrication, l'achat, la vente et le transport de béton prêt à l'emploi au profit de particuliers ou professionnels ; La vente aux particuliers ou professionnels de béton prêt à l'emploi, sable, graviers, granulats, terre et plus généralement le commerce de matériaux de construction ; la livraison de ces matériaux et la location de véhicules sans chauffeurs.
Siège social : 16, route de Nevers à SICHAMPS (58700)
Capital : 20000 euros
Président: M. Christian SANZ, né le 09/03/71 à PARIS 4ème (75), demeurant 1, La Fontaine du Bois à POISEUX (58130)
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
Admission aux assemblées : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix.

AL23008346

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique du 09/05/2023, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :EURL LES TERRES D'ORMEAUX
Objet social : Activité de soutiens aux cultures-
Siège social :1 route du chateau d'eau 58500 Billy-sur-Oisy.
Capital : 2000 euros
Durée : 99 ans
Gérance : Mme MUNOZ EMELINE, demeurant 1 route du chateau d'eau 58500 Billy-sur-Oisy
Immatriculation au RCS de Nevers

AL23008365

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 30.05.2023, constitution de la Société par Actions Simplifiée dénomée : SAS PAUTRAY
Capital social : 4 000 euros
Siège social : Pautray – 58160 SAINT OUEN SUR LOIRE
Objet : toute activité liée à la production, la distribution, la vente et la promotion de l'électricité d'origine renouvelable ;
Président : Marie-Noëlle JOLY, demeurant à Pautray – 58160 SAINT OUEN SUR LOIRE,
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins
Clauses d'agrément et organe social habilité à statuer sur les demandes d'agrément : Les cessions d'actions entre associés sont libres. Dans les autres cas, les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL23008369

ALPHA EXPERTS NEVERS - BOURGES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NEVERS du 31/05/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière,
Dénomination sociale : DE TASSIGNY IV.
Siège social : 63-65 rue François Mitterrand, 58000 NEVERS.
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros.
Gérance : Monsieur Fabien PICAUT demeurant au 63-65 rue François Mitterrand – 58000 NEVERS.
Clauses relatives aux cessions de parts : cession libre entre associés, agrément dans tous les autres cas.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL23008378

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 26/05/2023, il a été constitué une SASU
Dénomination :
TECHNO COM
Siège Social : 07 RUE VERTE CHEZ MR EL MELLAH 58660 COULANGES LES NEVERS
Capital : 1500 €
Activités principales : LA SOUS TRAITANCE DE MAINTENANCE DE RESEAU FIBRE OPTIQUE TELECOMUNICATION FILAIRE. ET D'INSTALLATION FAISANT APPEL AUX ENERGIES NOUVELLES.
Durée : 99 ans
Président : M. EL MELLAH AYED 07 RUE VERTE 58660 COULANGES LES NEVERS
Immatriculation au RCS de NEVERS

AL23008380

ALPHA EXPERTS NEVERS - BOURGES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NEVERS du 25/05/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : GMA REPARATIONS.
Siège : 107 route de Nevers, 58130 ST MARTIN D HEUILLE.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 1 000 euros.
Objet : réparation de matériels agricoles, travaux publics, quads, prestation de services, vente de pièces, vente de matériels agricoles et de quads.
Agrément : En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Gérard GUYOT, demeurant 107 route de Nevers, 58130 SAINT MARTIN D'HEUILLE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL23008381

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 24/05/2023 il a été constitué une **SCI** dénommée:
LARSCHE
Siège social: 10 rue de livry 58240 ST PIERRE LE MOUTIER
Capital: 1.000 €
Objet: L'acquisition d'immeubles et/ou droits immobiliers à usage commercial, professionnel ou d'habitation et de tous droits de jouissance en vue de la location,
La gestion et l'administration desdits biens,
Et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement, à l'objet social ou pouvant en favoriser la réalisation, pourvu qu'elles ne modifient en rien le caractère civil de l'activité sociale et notamment hypothèque de l'immeuble ou caution hypothécaire pour garantir les prêts et les financements en capital ou en comptes d'associés apportés à la société pour la réalisation de l'objet social principal.
Gérant: M. PETETIN Charles 10 rue de livry 58240 ST PIERRE LE MOUTIER
Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL23008393

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATION DE SOCIETE
SCI AMAREA

Société Civile Immobilière
au capital de 100 €
Ancien siège social :
2 avenue du Tertre –
89290 Champs sur Yonne
Nouveau siège social :
21 rue du port Gerbault –
89000 Auxerre
D494 987 829 RCS AUXERRE

Aux termes d'une AG extraordinaire du 18 Mai 2023, les associés ont décidé à cette même date de :
- transférer le siège social situé à 2 avenue du Tertre – 890290 Champs sur Yonne au 21 rue du port Gerbault – 89000 Auxerre et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,
- de nommer M. Marc-Antoine Kien aux fonctions de gérant en remplacement de M. Edouard Kien démissionnaire et de modifier en conséquence l'article 18 des statuts.

AL23008322

CHANGEMENT DE GÉRANT

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 mai 2023 de l'EURL Audit Conseil et Partenariat Immobilier, EURL ACPI, EURL au capital social de 25000€, ayant son siège social au 14 rue Joubert 89000Auxerre, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le numéro 833 099 070, SIRET numéro 83309907000025, il a été pris acte de la démission du Gérant Monsieur Olivier Sabin, à compter du 23 mai 2023 et de la nomination de Monsieur Frederic MORANDI Gérant, à compter du 23 mai 2023 pour une durée illimitée. Monsieur Frederic MORANDI demeure seul dirigeant à compter de cette même date

AL23008329

Me Johanna COFFRE SANCHIS-AOUSTIN

MODIFICATION DU CAPITAL
GROUPEMENT FONCIER VITICOLE DE LA CHAPPE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 40 680,00 €
Siège social : Lieudit : Ferme de la Chappe
89700 TONNERRE
Numéro d'immatriculation : 435184320

AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL – CESSION DE PARTS SOCIALES ET MODIFICATION DES STATUTS

Suivant acte authentique reçu par Maître Johanna COFFRE SANCHIS-AOUSTIN en date du 21 octobre 2021 à NOYERS (89310), les associés du GFV, Monsieur André Edgard Gilbert THOMAS, né à TONNERRE (89700), le 18 février 1950, et Madame Brigitte Thérèse Marcelle HARTZ, née à AMIENS (80000), le 17 décembre 1955, demeurant ensemble à TONNERRE (89700), Ferme de la Chappe, ont décidé d'augmenter le capital social de 40.680,00 €, par apport immobilier, pour le porter à la somme de 130.035,00 €, et l'augmentation en contrepartie du nombre de parts sociales. Cet apport immobilier a été publié au SPFE d'AUXERRE 1 le 25 octobre 2021 volume 2021P n°5785.
Suivant acte authentique reçu par Maître Johanna COFFRE SANCHIS-AOUSTIN en date du 21 octobre 2021 à NOYERS (89310), enregistré à SPFE d'AUXERRE, le 29 octobre 2021, il a été cédé les parts sociales de la société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : GROUPEMENT FONCIER VITICOLE DE LA CHAPPE,FORME : Société civile,
CAPITAL SOCIAL : **130 035,00 €**, divisé en HUIT MILLE SIX CENT SOIXANTE-NEUF (8669) parts de QUINZE EUROS (15) chacune, numérotées de 1 à 1681 inclus,
SIEGE SOCIAL : TONNERRE (89700), Lieudit : Ferme de la Chappe,
OBJET : « la propriété et l'administration par dation à bail de tous immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine »,
DUREE : 50 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés,
RCS : AUXERRE,
ASSOCIES :
Monsieur André Edgard Gilbert THOMAS, susnommé,
Madame Brigitte Thérèse Marcelle HARTZ, susnommée,
Monsieur Marc Georges SEGAULT, demeurant à MALIGNY (89800), Les Roncières, Né à TONNERRE (89700), le 16 septembre 1973, Célibataire.
CESSION DE PARTS SOCIALES au profit de M SEGAULT, nouvel associé :
. par Monsieur André THOMAS, DEUX MILLE DEUX CENT CINQ (2 205) parts sociales, de QUINZE EUROS (15,00 €) chacune, N° 246 à 1.681 inclus et N° 6 214 à 6 982 inclus.
. de Madame Brigitte HARTZ, CINQ MILLE

ANNONCES LÉGALES

CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (5 597) parts sociales, de QUINZE EUROS (15,00 €) chacune, N° 5 591 à 5 691 inclus, N° 5 692 à 5 945 inclus, N° 5 946 à 6 199 inclus et n° 6 983 à 12 170 inclus.
Soit un total de SEPT MILLE HUIT CENT DEUX (7 802) parts sociales.
Aux termes dudit acte, Monsieur Marc SEGAULT, susnommé, a été nommé Gérant à compter du 22 octobre 2021 en remplacement de Monsieur André THOMAS et de Madame Brigitte HARTZ.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de AUXERRE.

AL23008321

FIDUCIAL SOFIRAL

AVIS DE TRANSFORMATION

XXL INDUSTRIES

Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : Les
Roches 89350 CHAMPIGNELLES
RCS AUXERRE 482 852 696

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 23 mars 2023, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 10 000 euros.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée un gérant, Monsieur Eric RAGOT. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société reste dirigée par Monsieur Eric RAGOT demeurant Les Roches89350 CHAMPIGNELLES, en qualité de président.
Pour avis
La Gérance

AL23008336

TRANSFORMATION

Le 1.6.2023, les associés de la SAS LE MAUFOUX, au capital de 30.000 euros, siège social à CHABLIS (89800) 10, rue Jules Rathier, 892 099 342 RCS AUXERRE, ont décidé de modifier la forme juridique de la SAS en SARL. ANCIENNE MENTIONS PUBLIEES : Forme : SAS unipersonnelle ; Président : Jérémy PEZE demeurant à 44, Grande Rue 89440 - JOUX LA VILLE ; DG : Charles BUFERNE 8, RN 74 - 21190 MEURSAULT - NOUVELLES MENTIONS : Forme : SARL ; Gérants : Jérémy BUFERNE 2, rue Jules Philippe 89800 CHABLIS et Ivan PION 12, rue Dame Julliot 89800 COURGIS. Modification sera faite au RCS d'AUXERRE.

AL23008364

TRANSFORMATION

Le 1.6.2023 l'associé unique de la SARL C.P. QUADS LOISIRS, société à responsabilité limitée au capital de 20000euros siège social à AUGY (89290) Lieudit « La Maison Blanche », 444 842 751 RCS AUXERRE, a décidé de transformer la société en SAS à compter du même jour et de nommer un Président. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Forme : SARL - Gérant : M. Ch. COLLOMBAT - 5, rue Gérot 89000 AUXERRE - NOUVELLES MENTIONS : Forme : SAS - Président : SAS HCC ayant son siège social 5, rue Gérot 89000 AUXERRE, 951 829 951 RCS AUXERRE. Les mentions précédemment publiées sont en outre complétées par les suivantes : - Admission aux Assemblées : Tout associé a le droit de participer aux Assemblées et de s'y exprimer ; - Exercice du droit de vote : le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital possédé et chaque action donne droit à une voix ; - Clauses restreignant la libre disposition des actions : néant. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL23008375

TRANSFORMATION

L'AGE du 2.6.2023 des associés de la SARL C. G. LOISIRS, au capital de 10000euros, siège social à AUXRRE (89000) 60, rue Guynemer, 810 479 840 RCS AUXERRE, a décidé de transformer la société en SAS à compter du même jour et de nommer un Président. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Forme : SARL - Gérant : M. G. QUILLIN 10, av Haussmann 89000 AUXERRE - NOUVELLES MENTIONS : Forme : SAS - Président : SAS HCC ayant son siège social 5, rue Gérot 89000 AUXERRE, 951 829 951 RCS AUXERRE. Les mentions précédemment publiées sont en outre complétées par les suivantes : - Admission aux Assemblées : Tout associé a le droit de participer aux Assemblées et de s'y exprimer ; - Exercice du droit de vote : le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital possédé et chaque action donne droit à une voix ; - Clauses restreignant la libre disposition des actions : néant. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL23008376

CONSEIL Avocat

AVIS TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

ROMALEX

Société civile immobilière
au capital de 1 000 €
Ancien siège social : 14 bis - Route Nationale
6 - 89290 VINCELLES
Nouveau siège social : 124 Boulevard
des Bourroches 21000 DIJON
RCS AUXERRE N°439 953 282

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 23/05/2023, le siège social a été transféré au 124 Boulevard des Bourroches 21000 DIJON à compter du 1er mai 2023. En conséquence, la Société immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 439 953 282 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de DIJON. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis.

AL23008394

MODIFICATION DU CAPITAL

SARL AGRI PROCESS

Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 100 000 euros
Siège social : 9 rue des Fossés
89160 ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON
899 667 315 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 15 Mai 2023, l'associé unique :
- a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 300 000 € pour le porter à 400 000 € par création de 300 parts sociales d'une valeur de 100,00 € chacune.
- a constaté la souscription, la libération des parts et en conséquence la réalisation définitive de l'augmentation de capital et apporté les modifications statutaires rendues nécessaires par l'opération.
- a décidé d'ajouter les activités suivantes : la réalisation de prestations de travaux agricoles, forestiers et communaux et le négoce de paille et de foin

AL23008396

// GÉRANCE

SELARL Sylvie LELIEVRE,
Notaires et Conseils
à AVALLON

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte authentique reçu par Me LELIEVRE, à AVALLON, le 3 juin 2023.
Antonio Julio DA ASSUNCAO AGUIAR, demeurant 23 Rue Romaine, Vassy, 89200 Etaule, immatriculé au greffe d'Auxerre, sous le numéro 444499891.
A cédé à : AGUIAR ESPACES VERTS, SAS au capital de 1.000,00 €, 12 Grande Rue, 89200 Etaule, immatriculée au greffe du d'Auxerre, sous le numéro 922167465.
Un fonds de commerce de PAYSAGISTE, CREATION ET ENTRETIEN DE PARCS, JARDINS, ET TOUS ESPACES VERTS exploité 23 Rue Romaine, Vassy, 89200 Etaule.
Prix de 70.000,00 € (éléments incorporels 5.000,00 € - matériel 65.000,00 €)
Entrée en jouissance au 1er janvier 2023.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, chez le Notaire.
Pour insertion
Le Notaire

AL23008392

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur les communes de CHARNY-OREE-DE-PUISAYE et de VILLIERS-SAINT-BENOIT
Le public est averti qu'en exécution du code de l'environnement et de l'arrêté n° PREF-SAP-PIE-BE-2023-153 du4 mai 2023,
une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale, présentée par M. Audric BAUDON, pour l'exploitation d'un élevage de 126 000 emplacements volailles sur le territoire de la commune de Charny-Orée-de-Puisaye - « le Haut Buisson » Route de Grandchamp, sera ouverte du lundi 5 juin 2023 (9 h) au mercredi 5 juillet 2023 (17 h) inclus, soit une durée de 31jours consécutifs à la mairie de Charny-Orée-de-Puisaye (commune d'implantation) et de Villiers-Saint-Benoit (commune concernée par le plan d'épandage).
M. André PATIGNIER, colonel honoraire de gendarmerie, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.
Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse à cet avis et un registre d'enquête, seront déposés, pendant tout la durée de l'enquête du 5 juin 2023 au 5 juillet 2023, à la mairie de Charny-Orée-de-Puisaye et de Villiers-Saint-Benoit, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.
Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra également être consulté durant l'enquête sur le site Internet des services de l'Etat www.yonne.gouv.fr (rubrique Actions de l'État/environnement/installations classées.../enquêtes publiques),sur le poste informatique mis à disposition du public du 5juin 2023 au 5 juillet 2023 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.18 ou au03.86.72.79.89, ainsi que sur le registre dématérialisé à l'adresse indiquée ci-dessous.
Les communes de Charny-Orée-de-Puisaye, Villiers-Saint-Benoit, Le Val d'Ocre et Sommecaise sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- soit par voie électronique : sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante : **https://www.registre-dematerialise.fr/4660**
ou à l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé suivante : **enquete-publique-4660@registre-dematerialise.fr**
(Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous).
- soit par écrit : sur les registres « papier » déposés en mairies de Charny-Orée-de-Puisaye et de Villiers-Saint-Benoit, ou courrier adressé à la mairie de Charny-Orée-de-Puisaye (siège de l'enquête), à l'attention du commissaire enquêteur.
Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal, à la mairie de **Charny-Orée-de-Puisaye**, les :
- lundi 5 juin 2023 de 9 h à 12 h, - mardi 13 juin 2023 de15 h à 18 h,
- samedi 1er juillet 2023 de 9 h à 12 h, - mercredi 5juillet 2023 de 14 h à 17 h,
à la mairie de **Villiers-Saint-Benoit**, le :
- mardi 20 juin 2023 de 9 h à 12 h.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport, du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et en mairies de Charny-Orée-de-Puisaye, Villiers-Saint-Benoit, Le Val d'Ocre, et Sommecaise. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.
La décision prise par le Préfet, à l'issue de la procédure,est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.
Des informations peuvent être demandées auprès de M. Audric BAUDON,dont les coordonnées sont les suivantes : « Le Haut Buisson » Grandchamp - 89120 CHARNY-ORÉE-DE-PUISAYE - tel :03.86.45.75.55.

AL23008035

// DIVERS

CHANGEMENT DE NOM

M. Etienne, Paul, Clément GRANDIN né le 28 janvier 1987 à 89000 AUXERRE, France, demeurant 10, rue de l'église Cedex 815 - 89460 BAZARNES, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux afin de s'appeler à l'avenir : GRANDIN MAESTRACCI

AL23008347

CHANGEMENT DE NOM

M. GRANDIN Jean-Paul, né le 12/03/1961 à 75014, Paris, France, demeurant 19 rue des Tilleuls 89460 BAZARNES, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux afin de s'appeler à l'avenir :
GRANDIN MAESTRACCI

AL23008348

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

AVIS DE PUBLICITE

L'ATELIER DE PERMACULTURE

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 100 Euros
1 Rue Théodore de Bèze
89450 VEZELAY
R.C.S. AUXERRE 831 455 043

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 22 juillet 2022 Il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.
L'associée unique nomme en qualité de liquidateur Madame Annie KERANGUEVEN, demeurant 12 Rue Haute 89200 BLANNAY, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.
Mention sera faite au RCS d'Auxerre.
Pour avis,

AL23008331

Laurent FRANCIN,
Stéphanie FAIVRE FRANCIN &
Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

DISSOLUTION

Aux termes d'une AGE en date du 31 mai 2023, les associés de la société dénommée « SCI DESSOUS LA GAÎTE » société civile immobilière au capital de 3.000 €, ayant son siège à L'ISLE/SEREIN (89440), 17, Av du président Bidault de L'Isle, inscrite au SIREN sous le n° 442103396 immatriculée au RCS d'AUXERRE, ont décidé de la dissolution anticipée de la société à compter du 31 mai 2023 et désigné Mr Franck BILLIAT, demeurant à L'ISLE/SEREIN (89440), 11, rue du Moulin en qualité de liquidateur pour une durée d'un an.
Le lieu ou doivent être adressés les correspondance et notifications des actes, documents, et pièces concernant la liquidation a été fixé à L'ISLE/SEREIN (89440), 11, rue du Moulin.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.
Pour avis,
Le liquidateur.

AL23008344

DISSOLUTION

Le 20.5.2023, les associés de la société civile SCI DES BRILLANTS au capital de 45.734,71 euros, siège social JOIGNY (89300) 6, rue Aristide Briand, 424 053 155 RCS SENS, ont décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour. M. Romain QUINCY, 10, rue de Turquie 89440 PRECY-LE-SEC. a

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

- ☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
- ☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
- ☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
- ☐ REUSSIR Lait — LAIT
- ☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
- ☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
- ☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
- ☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
- ☐ REUSSIR Vigne — VIGNE

NOM

PRÉNOM

RAISON SOCIALE

RUE

CP VILLE

TÉL. PORT.

EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €

☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
- ☐ pour 1 an 55 €
- ☐ pour 2 ans 110 €

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

été nommé liquidateur. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à JOIGNY (89300) 6, rue Aristide Briand. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Tribunal de commerce de SENS. Cette dissolution met fin aux fonctions du gérant.

AL23008368

// CONSTITUTION

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

ETC
2 rue des Ardoisiers
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 5 mai 2023, il a été constitué une SCI dénommée:
SCI VOD,
Objet social : acquisition, gestion de biens immobiliers,
Siège social : 8 route des Champs Miniés 58200 COSNE COURS SUR LOIRE,
Capital : 1000 euros,
Gérance : Madame Virginie DESBOIS demeurant 8 route des Champs Miniés 58200 COSNE COURS SUR LOIRE,
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis

AL23008098

IMMATRICULATION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PARON du 01/05/2023 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SAS. Dénomination : D'M INTERIM. Siège : 45 Avenue du Ru Couvert, 89100 PARON. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 10 000 €. Objet : À titre principal, en France et dans tous pays, la délégation de personnel intérimaire principalement médical, paramédical, et tout autre personnel pouvant intervenir dans les structures de santé ou en rapport avec la santé. L'activité de placement telle que définie par les textes en vigueur et plus généralement toute activité de prestation de services pour l'emploi ouverte par la loi aux entreprises de travail temporaire. Le recrutement de personnel. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Belaïd TIMSILINE, demeurant 45 Avenue du Ru Couvert, 89100 PARON. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS. POUR AVIS -Le Président

AL23008174

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 mai 2023 à ESCAMPS (89), il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : VECTEN AVIGNEAU
Forme : Société par actions simplifiée
Capital : 2 000 euros
Siège social : 6, rue du champ du four – AVIGNEAU -89240 ESCAMPS
Objet : La société a pour objet :
- La prise d'intérêts et de participations dans toutes entreprises existantes ou à créer ; soit seules, soit en associations, par tous moyens et sous toutes formes ;
- La conservation, l'administration et la gestion des titres ainsi possédés ;
- La gestion d'un portefeuille de titres ;
- La propriété, la gestion, l'administration et la disposition des biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire dans la suite, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ;
Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.
La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS
Président : Benjamin VECTEN demeurant 20, rue André VILDIEU – 89580 COULANGES-LA-VINEUSE
Immatriculation : RCS AUXERRE
Admission aux assemblées et droits de vote : tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Agrément de cessions d'actions soumis à l'assemblée générale extraordinaire

AL23008337

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 30/05/2023, il a été constitué une société par actions simplifiée aux caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : MYBBSHOWERSHOP GROUP
Capital : 3 000 €, divisé en 300 actions de 10 €.
Siège social : 1, rue Saint-Ménard 89100 PARON
Objet : la prise de participation dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou de services ; l'achat, la gestion et la vente de valeurs mobilières et plus généralement la gestion de participations ; la fourniture de toutes prestations de services aux entreprises ou aux particuliers dans tous domaines ; toutes opérations et toutes activités pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.
Durée : 99 ans.
Présidente : Mme Claire ESEKIELU, demeurant à PARON (89100), 1 rue Saint-Ménard.
Cession d'actions : Elles sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.
La société sera immatriculée au RCS Sens.

AL23008338

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une SARL dénommée MAHK, au capital de 5.000 euros, siège social à AUXERRE (89000) 34, rue du Pont, ayant pour objet le restaurant, l'organisation de réunions, séminaires, banquets, location de salles, cours de cuisine, chef à domicile, et d'une manière générale toute activité se rapportant à la restauration. Les gérants sont M. Keigo KIMURA, demeurant 11 bis, boulevard Voltaire - 21000 DIJON, Mme Marie DUSSOL demeurant 2, rue P. et M. Curie - 89000 AUXERRE et M. Armand LEMINEUR demeurant à 21, La Croix - 89250 HAUTERIVE. Immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AL23008342

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

GITE DES OUCHES

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 16 RUE DES FOSSES SUD
89360 FLOGNY LA CHAPELLE
AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 22 mai 2023 à FLOGNY LA CHAPELLE (89360), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : GITE DES OUCHES
Siège social : 16 rue des Fossés Sud 89360 FLOGNY LA CHAPELLE
Objet social : La Société a pour objet, en France et à l'étranger, les activités suivantes : La location meublée, la location d'appartement et la location de gites, liée à l'activité de tourisme. L'hébergement touristique et autre hébergement de courte durée.
Toutes prestations de services annexes dont toutes prestations hôtelières, achat et vente de produits régionaux, toutes activités de loisirs et de détente.
L'exploitation de l'ensemble des biens dont la société est propriétaire ou tout autre bien pour lesquels un contrat de bail ou contrat de mise à disposition a été conclu.
L'acquisition, la vente, la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation ainsi que la location de tout immeuble et biens immobiliers ou fonds de commerce en lien avec l'objet social.
Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation.
Durée de la Société : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Madame Ketty ELISABETH 16 rue des Fossés Sud 89360 FLOGNY LA CHAPELLE
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL23008349

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 01/06/2023, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCI LE CARRE REPUBLIQUE
Capital : 1 000 €, divisé en 100 parts de 10 €.
Siège social : 2 boulevard Maupéou 89100 SENS
Objet : la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, bail à construction ou autrement, de tous terrains ou biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Durée : 99 ans.
CoGérants : M. Didier CHARVIN et Mme Béatrice CHARVIN, demeurant ensemble à SENS (89100), 2 boulevard Maupéou.
La société sera immatriculée au RCS de Sens.

AL23008359

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 01/06/2023, il a été constitué une SASU
Dénomination :
PAC-ENR
Nom Commercial : ENR RENOV
Siège Social : 2 Bis avenue des Brichères 89000 AUXERRE
Capital : 3000 €
Activités principales : installation thermique et climatique dans tous locaux
Durée : 99 ans
Président : M. KOUHEN Alain 2 Bis avenue des Brichères 89000 AUXERRE
Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL23008373

AUDITEF
54 Avenue Gambetta 89300 JOIGNY
Tel : 03 86 92 03 03 Fax : 03 86 92 03 00
Mail : auditef89@wanadoo.fr

AVIS DE CONSTITUTION

LA PÂTE À TATA
Société par actions simplifiée
Unipersonnelle
au capital de 6000 Euros
Siège social : 5 LE MINEROY
89350 CHAMPIGNELLES

Aux termes d'un acte sous seing privé à CHAMPIGNELLES en date du 1ER JUIN 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : LA PATE À TATA,
Forme sociale : Société par actions simplifiée,
Siège social : 5 LE MINEROY 89350 CHAMPIGNELLES
Objet social : Food Truck sucré / salé, snacking, glace, pâtisserie, boissons, sur place ou à emporter.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 6 000 euros,
Président : Madame JURMAN Océane, demeurant 12 Route de Bleigny – Hameau de Merry 89230 Montigny la Resle
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre.
La Présidence

AL23008379

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/05/2023, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI AMT
Objet social : Toutes opérations industrielles - commerciales - financières - mobilières - immobilières - Acquisition des biens et droits immobiliers - location - transformation - construction
Siège social : 14 rue Jules Verne 89400 Migennes.
Capital : 1000 euros
Durée : 99 ans
Gérance : M. BIYIK AHMET, demeurant 14 rue Jules Verne 89400 Migennes
Immatriculation au RCS de Sens

AL23008388

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// CHRONIQUE JURIDIQUE

Construire dans son jardin

Le retour des beaux jours donne des envies, comme celle d'entreprendre des travaux d'agencement dans son jardin. Quelques règles s'imposent pour les réaliser en toute sérénité.



Presse agricole du Massif Central

Construire dans son jardin réclame de prendre quelques précautions quant aux diverses réglementations.

Avant d'envisager des travaux dans votre jardin, il convient d'en connaître les règles et des précautions s'imposent. La première démarche va consister à consulter le plan local d'urbanisme.

Certaines communes peuvent, par exemple, imposer des règles de hauteur ou des matériaux précis. Le Plan local d'urbanisme (PLU) et le règlement qui s'y rattache est librement consultable en mairie. Si vous envisagez la construction d'un abri de jardin, le régime varie en fonction de la superficie du local. Si celle-ci est inférieure à 5 m2, aucune démarche particulière n'est à effectuer. Entre 5 et 20 m2, une déclaration préalable de travaux est à déposer à la mairie. Un formulaire est téléchargeable sur le site service-public.fr.

Prendre garde aux éventuelles contraintes

Au-dessus de 20 m2, il faut demander un permis de construire, démarche plus complexe, au délai d'instruction de deux mois minimum. Si vous envisagez d'installer une clôture, il faut également prendre la précaution de consulter le PLU de la commune. Celui-ci peut imposer des contraintes de hauteur, de matériaux ou de couleurs. Si votre projet est conforme au PLU, il n'y a pas de déclaration de travaux à faire. Si vous envisagez la construction d'une terrasse, qu'elle soit à ras du sol ou légèrement surélevée, aucune formalité n'est requise, quel que soit son mode de construction et sa surface. La règle est différente si la terrasse est couverte. Quel que soit le projet, une attention particulière doit être portée à la présence de voisins. En effet, il ne faut pas que les aménagements leur occasionnent une nuisance anormale. Il faut aussi vérifier que le lieu de votre construction n'est pas considéré comme secteur protégé, présentant un intérêt patrimonial ou historique.
Les règles de construction y sont alors plus strictes.

PHILIPPE GAIGNET

Congés payés

Pas de jour supplémentaire pour enfant à charge pour un salarié de 21 ans et plus ayant déjà 30 jours ouvrables

Une décision de la Cour de cassation du 15 mars 2021 rappelle que lorsqu'un salarié âgé de 21 ans et plus a déjà 30 jours ouvrables de congés payés, il ne peut pas bénéficier de jours de congés supplémentaires pour enfant à charge.

Le code du travail prévoit des jours de congés supplémentaires par enfant en charge. Néanmoins ce droit diffère selon l'âge du salarié.

Les salariés âgés de 21 ans et plus au 30 avril de l'année précédente bénéficient de 2 jours de congés supplémentaires par enfant à charge mais le cumul du nombre des jours de congés supplémentaires et des jours de congé annuel ne peut pas permettre de dépasser 30 jours ouvrables de congés payés par an.

Les salariés âgés de moins de 21 ans au 30 avril de l'année précédente, ont eux aussi droit à 2 jours de congés payés supplémentaires par enfant à charge (1 jour par enfant à charge si le droit à congés payés initial ne dépasse pas 6 jours ouvrables), mais ils ne sont pas soumis au plafond de 30 jours. Ce congé supplémentaire peut donc leur permettre de dépasser 30 jours ouvrables de congés payés par an.

Au regard de cette règle, est considéré comme à charge, quel que soit le lien de parenté, tout enfant qui vit au foyer et est âgé de moins de 15 ans au 30 avril de l'année en cours et, sans condition d'âge, tout enfant en situation de handicap vivant au foyer.

Dans l'affaire soumis à la Cour de cassation, les congés payés de l'entreprise étaient calculés en jours ouvrés. Le salarié avait 26,5 jours ouvrés et donc dépassait les 30 jours ouvrables. Le salarié âgé de plus de 21 ans réclamait le bénéficie de congés payés supplémentaires pour enfant à charge en complément des 26,5 jours de congés qu'il avait déjà.
Or les 26.5 jours ouvrés dont bénéficiait le salarié, transposé en jours ouvrables comme l'avait fait la cour d'appel, représentaient 32 jours ouvrables de congés payés (26,5 x 6/5 = 31,8 arrondi à 32 jours ouvrables). Le salarié ne pouvait donc pas prétendre aux jours de congés supplémentaires pour enfant à charge ainsi que la cour d'appel l'avait décidé. Il a donc été débouté de sa demande.

Christine Dogbo

ÉQUIPEMENT

// PRÉVENTION

Se protéger avec les sondes à fourrage connectées

Le risque d'incendie lié à la surfermentation du foin entreposé est bien réel. Le négliger, c'est s'exposer au risque d'incendie.

La fermentation du foin provoque de nombreux incendies dans les exploitations agricoles. Le phénomène de combustion spontanée concerne le stockage des bottes de foin et de paille, qu'elles soient à l'extérieur ou stockées dans un hangar.

Comment éviter les incendies liés à la surfermentation ?

Jusqu'à 45 degrés, la fermentation est considérée comme normale, mais le danger survient dès 55 degrés. Avec l'humidité du foin, bactéries et moisissures se développent et augmentent la température de la matière stockée jusqu'à son point d'inflammation. *« Sur notre exploitation,* explique Jean-Pierre Gros, président de la Fédération des caisses locales Groupama du Jura, exploitant agricole et utilisateur des sondes à fourrage connectées, *on a toujours surveillé la température des bottes de foin avec une sonde manuelle, pas très pratique d'utilisation. Il y a quelques années, j'ai participé à un test grandeur nature concernant les sondes connectées, créées par l'entreprise HayTech, basée dans le Jura. Le test a été immédiatement concluant ! Ensuite, Groupama a développé l'application Gari qui intègre les sondes connectées et d'autres services très pratiques au quotidien pour les exploitants ».*

Alertes SMS

« Le système est simple ! poursuit l'agriculteur jurassien. *J'installe quelques sondes dans des bottes de foin. Si une botte s'échauffe, je suis informé grâce à un sms envoyé sur mon téléphone, 24 heures sur 24 ! Dans ce cas, je peux sortir la botte dès 60 degrés, et si la température monte à 70 degrés, il vaut mieux prévenir les pompiers car la température continue de monter… Il faut bien sûr connaître son plan de stockage pour sortir rapidement la botte en surchauffe. C'est un dispositif rassurant pour les agriculteurs ! »*

Des règles de prévention pour éviter les incendies

- Éviter d'entreposer du fourrage humide ou mouillé,
- Inspecter le fourrage stocké pour déceler vapeurs, odeurs de brûlé ou noircissures…
- Limiter le stockage à 1 000 tonnes par bâtiment,
- Stocker la paille dans des bâtiments clos et aérés ou dans un hangar sans électricité,
- Faire contrôler régulièrement l'installation électrique,
- À proximité, interdire le stationnement de véhicules à moteur et les travaux par points chauds,
- Installer une réserve d'eau pour les pompiers (poteau d'incendie, bassin…).

Groupama Grand Est



Les sondes connectées permettent de détecter des hausses anormales de température liées à la surfermentation du foin, qui peuvent déboucher sur un incendie.

// MATÉRIEL DE RÉCOLTE

21

Une coupe tournesol présentée chez SV-Pro

La semaine dernière, à Auxonne, en Côte-d'Or, Cédric Boillaud, responsable récolte secteur sud chez SV-Pro et Didier Largy, responsable de la base, ont invité quelques clients à la présentation d'une coupe tournesol de la marque Poget.

Poget, constructeur des Deux-Sèvres spécialisé dans le matériel de désherbage des voiries, de trufficulture et de balayage de bâtiments d'élevage, conçoit surtout des plateaux à tournesol. Depuis deux ans, il teste une coupe intégrale baptisée CIP 21. Cette dernière a fait l'objet d'une présentation récemment, en Côte-d'Or, à Auxonne, chez SV-Pro. C'est le responsable du développement commercial de la marque, Gaël Jacob, qui s'est livré à l'exercice, face aux clients invités pour l'occasion. Adaptable à toutes les marques, grâce à une interface amovible, la coupe CIP 21 se caractérise par des sections grande largeur et des doigts spécifiques qui limitent le cisaillement des tiges et réduisent les risques de bourrage. Ainsi, l'égrènement est réduit et le débit de chantier est nettement amélioré. Le constructeur annonce un doublement de la vitesse de travail par rapport à une coupe standard. Les plateaux de 20 cm de large par 1,37 m de long limitent aussi la perte de grain, favorisés par les rabatteurs dont les languettes « nettoient » ces derniers. Disponible en 6, 7,5 et 9 m, cette coupe est destinée aux entrepreneurs ou aux exploitations au fort assolement en tournesol. En option, cette coupe reçoit un broyeur dont la hauteur est réglable hydrauliquement, tandis que l'entraînement est mécanique par boîtier-cardan. Un système de suivi de sol évite tout incident. Ainsi, par exemple, le conducteur peut récolter le tournesol à 80 cm et broyer à 20 cm.



La coupe tournesol Poget a fait l'objet d'une présentation détaillée pour les clients invités par SV-Pro à Auxonne.



LOISIRS

// MÉDIATION ANIMALE

Ces animaux qui font du bien aux autres

Lors des séances de médiation animale, lapins, poules, ânes ou encore chevaux agissent tels des catalyseurs d'énergie chez des enfants ou adultes fragilisés par la vie. Dans les Flandres, Amélie Macke nous ouvre les portes de sa ferme qui reçoit ce jour-là quatre enfants d'un institut médicoéducatif (IME).



« Si mes animaux peuvent apporter un peu du bien qu'ils me procurent, autant le partager ». Ces mots sont ceux d'Amélie Macke, agricultrice à Rexpoëde (Nord), tandis que le minibus, emmenant quatre enfants d'un institut médico éducatif (IME) voisin, vient de quitter sa ferme. La séance a pris fin, cochons d'Inde, poules, lapins, ânes et chevaux ont regagné leurs pénates et retrouvé leur tranquillité. Pendant près d'une heure, Daisy, Antoine, Félix, Alexandre et leurs deux accompagnatrices ont - entre autres - nourri et caressé les animaux, apportant autant que recevant un peu de soin et d'attention.

« L'animal l'avait détecté »

C'est l'un des objectifs visés par la médiation animale, définie par le psychologue américain Boris Levinson, qui a démontré dans les années 1950 les effets bénéfiques de l'animal sur l'être humain : *« faire intervenir un animal soigneusement sélectionné et entraîné par un professionnel spécialisé auprès d'une ou plusieurs personnes dont les besoins nécessitent un accompagnement »*, cite Valérie Louchez, conseillère en diversification de la Chambre d›agriculture du Nord-Pas de Calais. L'organisme propose depuis 2015 une formation diplômante pour accompagner les agriculteurs qui souhaitent l'exercer. *« Pour se lancer, il faut avoir l'expérience de l'accueil de public fragilisé »*, observe Valérie Louchez. C'est le cas d'Amélie Macke, qui reçoit déjà des groupes d'enfants. *« En recevant des classes, je me suis aperçue que parfois, l'âne ou la vache s'approchait d'un enfant en particulier,* raconte-t-elle. *L'enseignant me disait ensuite que cet enfant avait des problèmes. L'animal l'avait détecté, c'est ce qui m'a fait réfléchir »*.

Brochettes multicolores

L'agricultrice débute chaque séance de médiation animale avec sa « règle du temps ». Les enfants s'y repèrent, les accompagnants notent les évolutions d'une séance à l'autre. Après l'incontournable « bonjour » et quelques jeux, suit la case « nourrissage ». *« Les cochons d'Inde mangent beaucoup de légumes, c'est plein de couleurs »*, s'enthousiasme Amélie Macke. Daisy, Antoine, Félix et Alexandre s'appliquent donc à préparer l'en-cas des rongeurs : des brochettes de poivrons, aubergines et concombres reproduisant un code couleur jaune, rouge, violet et vert.

Ensuite, direction les clapiers pour le nourrissage des animaux. *« Cela demande en amont d'habituer les animaux aux bruits, aux gestes qu'on ne contrôle pas, au toucher,* souligne Amélie Macke. *Les animaux doivent être manipulés souvent. »* Antoine est plutôt attiré par les poules - il en a chez lui - et s'approche régulièrement d'elles. Alexandre atténue maintenant ses gestes avec les lapins. *« Il était brusque au départ, il a appris à se canaliser »*, raconte l'une des accompagnatrices. Dans ce groupe d'enfants de 6 à 8 ans souffrant de troubles autistiques, les rituels sont bénéfiques. Daisy agite une paille en continu. Sauf lorsqu'elle caresse les cochons d'Inde. *« On s'est aperçu que le cochon d'Inde la stimulait : elle se concentre et oublie de faire son geste répétitif »*, remarque Amélie Macke.

Créer un lien avec l'animal

« Selon les enfants, on fixe un objectif à atteindre : le développement cognitif, le développement du toucher, le comportement. On apporte un animal et on crée un lien avec l'enfant », reprend Amélie Macke. Les séances de médiation animale suivent ainsi un cadre défini. La relation triadique est indispensable pour leur réussite : *« l'enfant, l'animal et le binôme agriculteur/référent,* précise Valérie Louchez. *La force de l'agriculteur est de connaître son animal et les ateliers qu'il met en place. Celle du référent est de connaître l'enfant, de savoir comment il va réagir, de pouvoir le recadrer. »* Le choix de l'animal dépend de l'affinité de l'enfant, de la réceptivité de l'animal mais aussi de l'objectif à atteindre. Un animal imposant comme l'âne ou le cheval peut être pertinent lorsque l'enfant a besoin de signe d'autorité.

Enfants fragilisés

C'est l'un des effets de la pandémie : le mal-être de la société qui s'est amplifié, augmentant les besoins d'accompagnement de personnes fragiles. *« C'est très parlant avec la médiation : ce sont des gens qui ont souffert de l'isolement, des enfants fragilisés, en souffrance affective, placés, suivis à domicile, des familles mises en difficulté, des adolescents en décrochage scolaire »*, analyse Valérie Louchez. La médiation animale peut appuyer certains axes de développement personnel. Des rencontres familiales organisées dans un cadre neutre en présence d›animaux ont ainsi permis des échanges entre parents et enfants.

« C'est incroyable de voir le geste revenir »

« Certains agriculteurs accueillent des adultes en situation de handicap, des personnes âgées atteintes par exemple d'Alzheimer, ajoute Valérie Louchez. *Elles se souviennent de contacts et de gestes qu'elles avaient avec leurs animaux. C'est incroyable de voir le geste revenir, cela permet de travailler aussi la motricité fine. »* Pour Daisy, Antoine, Félix et Alexandre, la séance s'achève dans l'enclos, au milieu des chèvres, vaches, paons, âne et cheval. Alexandre porte son attention sur l'âne et le cheval tandis qu'Antoine a retrouvé quelques poules. Félix a besoin de se défouler en courant tout autour de la pâture. Certaines séances sont plus apaisantes que d'autres. La « règle du temps » affiche sa dernière case, l'heure des « au revoir » est venue.

Louise Tesse

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES

MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte d'Or

• Dimanche 11 juin

// Place en musique à Dijon

Pour accompagner les commerces du centre-ville le dimanche, plusieurs concerts sont offerts par la ville de Dijon sur les places et dans les squares. Le prochain aura lieu dimanche 11 juin de 15 h à 18 h au square des Ducs avec le groupe pop folk Daisy Dolls.

• Dimanche 18 juin

// Brunch des halles à Dijon

Pour sa 8e édition, le Brunch des halles, organisé par la Ville de Dijon en partenariat avec l'Office de Tourisme, reprend son format initial : chaque dimanche, un brunch concocté par un chef et présenté en buffet, à partager dans un esprit guinguette sous les halles centrales de Dijon. Le premier aura lieu le 18 juin, de 10 h 30 à 14 h 30 avec les chefs du Bouillon et du Café des Forges.

Réservations : www.bhd.otdijon.com

• Jusqu'au 19 juin

// Printemps bio à la Ferme Fruits rouges

La ferme Fruirouge© vous ouvre ses portes pour un voyage fruité à Concoeur, hameau de Nuits-Saint-Georges, dans les Hautes-Côtes de Bourgogne, les lundis, jeudis, vendredis, samedis et dimanches de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 18 h 30, dans le cadre du Printemps Bio.

Tarif : 3 euros par personne.
Contact et inscription : 03 80 62 36 25.
www.fruitrouge.fr

• Mercredi 21 juin

// Cité de la Gastronomie de Dijon

La Cité célèbre la Fête de la Musique. Animations musicales gratuites à la Cave, au Village gastronomique et dans toute la Cité.

Nièvre

• Samedi 10 juin

// Sortie Crépusculaire - oiseaux

La LPO-BFC (Ligue pour la Protection des Oiseaux de Bourgogne-Franche-Comté) donne rendez-vous aux curieux le samedi 10 juin à 18 h à Raveau (rdv au rond-point de la Réserve) pour découvrir les oiseaux nocturnes de la forêt des Bertranges. Inscription obligatoire.

Réservation : nievre@lpo.fr ou 06 34 56 67 21

• Samedi 10 juin

// Découverte

Découvrez les plantes sauvages dans les rues de Nevers ainsi que leur rôle en milieu urbain, le samedi 10 juin à 14 h, à l'Espace Martin Luther King (rue Georges Guynemer, Nevers). Entrée libre.

Réservation : 07 83 82 25 19

• Dimanche 11 juin

// Marché des saveurs et des créateurs

La Résidence du Parc (ancienne clinique Tallet, 6 bis rue des Renardats, Nevers) accueille un marché de producteurs locaux, de 10 h à 17 h. Plus de 35 exposants seront présents, l'événement sera agrémenté par des jeux pour les enfants, des stands de restauration et des animations musicales.

• Jusqu'au 2 juillet

// Expositions

Découvrez les plantes sauvages dans Le Pavillon du Milieu de Loire (17 quai Jules Pabiot, Pouilly-sur-Loire) propose deux expositions dédiées aux fourmis et à la vie du sol jusqu'au 2 juillet. Les visites ont lieu le mercredi, le samedi, et le dimanche, de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30.

Renseignements : 03 86 39 54 54

// LINGUISTIQUE

La France des années soixante-dix à portée de voix

Entre 1969 et 1974, des universitaires britanniques ont enregistré plusieurs centaines de français dans leur vie de tous les jours. Il s'agit du plus important témoignage sur le français des années soixante-dix.

Nom de code : ESLO pour Enquête sociolinguistique à Orléans, un projet porté par le laboratoire ligérien de linguistique regroupant les Universités d'Orléans et de Tours, le CNRS et la Bibliothèque nationale de France. Inédite par sa durée, l'initiative l'est aussi par son envergure. Objectif : constituer une collection ordonnée d'enregistrements de la parole, pour laisser une trace d'intérêt pour les linguistes, les historiens, les sociologues… car, il est désormais avéré que la manière de s'exprimer, les expressions plus ou moins familières, la nature des échanges en disent beaucoup sur une époque. Ainsi durant cinq ans, de 1969 à 1974, des universitaires britanniques ont enregistré plusieurs centaines de personnes dans leur vie de tous les jours. À l'époque, ce projet avait une visée didactique à savoir l'enseignement du français langue étrangère dans le système public d'éducation anglais.

Signe des temps, la quasi-disparition du futur simple

L'enquête comprend environ 200 interviews avec les propriétés sociolinguistiques des locuteurs et des situations, soit au total plus de 300 heures de parole incluant pour moitié des interviews en face-à-face et pour moitié une gamme d'enregistrements variés (conversations téléphoniques, réunions publiques, transactions commerciales, repas de famille, entretiens médico-pédagogiques, scènes de vie dans les transports, les lieux publics, etc.). Quatre décennies plus tard, à partir de 2008, le laboratoire ligérien a mené une enquête comparable sur un périmètre identique. Entre-temps, le temps a fait son œuvre, y compris sur le langage. Si le recul du vocabulaire est bel et bien une réalité, avec une richesse de formules qui a vraisemblablement perdu en diversité, balayant au passage les liaisons quasi systématiques et prononcées avec conviction, Céline Dugua, coresponsables du projet avec Marie Skrovec, veut y voir une preuve de la vivacité de la langue plutôt qu'une régression. *« En quarante ans, l'usage du futur simple a reculé, tandis que les tournures « disons » ou « je dirais » ont été balayées par les « on va dire ». Des termes disparaissent tandis que d'autres émergent, c'est le propre de toute langue vivante »*.

Le cas « du coup »

Très peu présent dans le corpus des enregistrements des années soixante/soixante-dix, le fameux « du coup » qui ponctue, pour ne pas dire inonde désormais nos échanges, a même vu son sens dévoyé. Le « du coup », version 2020 a en effet perdu son sens originel. Ainsi que nous le rappelle l'Académie française, « du coup » peut s'employer au sens propre. Exemple : *« Un poing le frappa et il tomba assommé du coup »*. On la retrouve en outre, correctement utilisée pour exprimer la conséquence, *« l'idée d'une cause agissant brusquement »*. Exemple : *« Son moteur a explosé et du coup sa voiture a pris feu »*. La locution, notent les Sages, a pour équivalent sémantique la formule « aussitôt ». En dehors de ces deux sens, « du coup » est incorrect et son emploi relève de l'abus de langage. Moralité, l'utiliser à toutes les sauces, y compris les plus banales, *« Tom n'aime pas la salade, du coup, je lui ai préparé des pâtes »* ou encore *« on ne regarde pas la télé ce soir, on fait quoi du coup »* n'a aucun sens.

De là à dire que ce tic verbal passera comme d'autres avant lui, pas si sûr. *« Si du coup doit s'imposer, il s'imposera. S'il doit disparaître pareil. Ce sont les locuteurs qui seront maîtres de son destin. »*

Sophie Chatenet

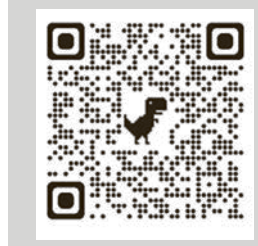
Le « Quoicoubeh », l'onomatopée que seuls les moins de 15 ans peuvent connaître

C'est l'un des nouveaux mots, ou plutôt l'un des sons, les plus entendus actuellement dans les cours d'école et les classes fréquentées par les ados et préados. Il permet de tendre un piège verbal à son interlocuteur, un ami ou mieux encore un adulte, et si possible en étant filmé, afin de diffuser la séquence sur les réseaux sociaux. Le « Quoicoubeh » peut être vu comme un cri de l'âge bête. Propagée par le réseau social TikTok, l'expression « Quoicoubeh » représente une source d'hilarité pour eux et un jeu de langage, version 2020 de « Quoi ? » « Feur » (coiffeur). *« C'est aussi un moyen de détourner le langage pour saper l'autorité avec une pointe d'ironie »*, selon la linguiste française Julie Neveux, interrogée par le magazine Le Point le 12 mars. Ce petit jeu plonge l'interlocuteur dans une situation d'attente ; il cherche à comprendre. Mais il n'y a rien à comprendre, à part qu'il est tombé dans le panneau !

// EN SAVOIR +

Témoin d'une époque

L'ensemble des enregistrements sont consultables librement sur le site du projet Eslo, accessible en scannant ce QR-Code.





Des prises de sons concernent le milieu rural. Photo du tournage de "Biquette", court-métrage de la série "La Voix", réalisé par Armand Chartier - 1968© BnF, département Son, vidéo, multimédia.